C.R.A.C. N° 3 (2017-2018)
5e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine

Lundi 25 septembre 2017

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Intervenants : M. le Président, MM. Prévot, Onkelinx, Arens, Mouyard..... 1

Examen de l'arriéré

Intervenants : M. le Président, Mmes Morreale, Ryckmans..... 1

Demande d'audition – Le bail à ferme

Intervenants : M. le Président, MM. Prévot, Desquesnes, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, Mme Morreale, M. Mouyard..... 2

Demande d'audition – La problématique du fipronil

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, Mmes Galant, Morreale, M. Desquesnes, Mme Ryckmans, MM. Mouyard, Wahl, Mmes Géradon, Galant..... 4

Vote..... 9

Projets et propositions..... 9

Proposition de décret visant à organiser la gestion et la distribution des invendus alimentaires et des produits agricoles non calibrés en Wallonie et modifiant le décret de la Région wallonne du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret de la Région wallonne du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'agriculture, déposée par Mme Géradon, M. Dermagne, Mme Trotta et M. Imane (Doc. 159 (2014-2015) N° 1) ;

Proposition de résolution visant à lutter contre le gaspillage alimentaire, déposée par M. Fourny, Mmes Moucheron, Salvi et Moinnet (Doc. 160 (2014-2015) N° 1)..... 9

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Géradon..... 9

Exposé de Mme Géradon, coauteure de la proposition de décret

Intervenants : M. le Président, Mme Géradon..... 9

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mmes Galant, Géradon, Morreale, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, Mme Ryckmans, M. Mouyard.....13

Reprise de la séance..... 24

Proposition de décret visant à organiser la gestion et la distribution des invendus alimentaires et des produits agricoles non calibrés en Wallonie et modifiant le décret de la Région wallonne du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret de la Région wallonne du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'agriculture, déposée par Mme Géradon, M. Dermagne, Mme Trotta et M. Imane (Doc. 159 (2014-2015) N° 1) ;

Proposition de résolution visant à lutter contre le gaspillage alimentaire, déposée par M. Fourny, Mmes Moucheron, Salvi et Moinnet (Doc. 160 (2014-2015) N° 1)..... 24

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Wahl, Fourny, Mmes Géradon, Morreale 24

Exposé de M. Fourny, coauteur de la proposition de résolution

Intervenants : M. le Président, M. Fourny.....27

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Mouyard, Wahl, Dermagne, Mme Géradon, M. Fourny.....29

Reprise de la séance..... 31

Proposition de décret visant à organiser la gestion et la distribution des invendus alimentaires et des produits agricoles non calibrés en Wallonie et modifiant le décret de la Région wallonne du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret de la Région wallonne du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'agriculture, déposée par Mme Géradon, M. Dermagne, Mme Trotta et M. Imane (Doc. 159 (2014-2015) N° 1) ;

Proposition de résolution visant à lutter contre le gaspillage alimentaire, déposée par M. Fourny, Mmes Moucheron, Salvi et Moinnet (Doc. 160 (2014-2015) N° 1)..... 31

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Wahl, Mme Géradon, M. Mouyard, Mme Morreale, MM. Fourny, Dermagne, Mme Poulin.....31

Vote de procédure..... 35

Vote..... 35

Proposition de décret modifiant la loi du 28 février 1882 sur la chasse, déposée par M. Henry et Mme Ryckmans (Doc. 324 (2015-2016) N° 1).....35

Désignation d'un corapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Mouyard..... 35

Exposé de Mme Ryckmans, coauteure de la proposition de décret

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans..... 35

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Mouyard, Mme Ryckmans..... 36

Vote

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans..... 37

Reprise de la séance..... 37

Interpellations et questions orales..... 38

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la réforme du bail à ferme »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 38

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la production wallonne de lait transformée en beurre »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 39

Question orale de Mme Poulin à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'agriculture de conservation »

Intervenants : M. le Président, Mme Poulin, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 40

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la politique agricole commune (PAC) au-delà de 2020 » ;

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les négociations sur la politique agricole commune (PAC) post-2020 »

Intervenants : M. le Président, MM. Prévot, Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 41

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le suivi de la crise du fipronil » ;

Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les suites du scandale du fipronil » ;

Question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la participation de la Wallonie à la gestion de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Ryckmans, M. Arens, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....43

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'impact de la sécheresse du printemps »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 48

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la place de l'agriculture biologique en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 49

Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'audit de la Cour des comptes sur la gestion du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 51

Question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le traitement des dossiers de demande d'aides au développement et à l'investissement (ADISA) »

Intervenants : M. le Président, M. Arens, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 52

Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les discussions agricoles et le CETA »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 53

Question orale de M. Denis à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les conséquences des lâchers de petit gibier sur la biodiversité »

Intervenants : M. le Président, M. Denis, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 55

Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'état de la biodiversité en Wallonie et l'évaluation du Réseau Wallonie Nature »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 56

Question orale de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la protection des mammifères sauvages en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Mouyard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 57

Organisation des travaux (Suite)..... 58

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 58

Interpellations et questions orales retirées..... 58

Liste des intervenants..... 60

Abréviations courantes..... 61

Présidence de M. Arens, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.

M. le Président (doyen d'âge). - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). - En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Président, le groupe PS propose la candidature de notre excellent collègue, M. Onkelinx, au poste de président.

(Applaudissements)

M. le Président (doyen d'âge). - Je déclare M. Onkelinx élu Président.

(M. Onkelinx, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Me voici investi de cette mission importante de présidence de la Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine.

Il me revient de faire désigner deux vice-présidents.

La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Président, je présente la candidature de M. Desquesnes.

M. le Président. - Pas de contre-proposition ? Adopté.

(Applaudissements)

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Pour le MR, nous proposons Mme Galant.

M. le Président. - S'il n'y a pas de contre-proposition, Mme Galant.

(Applaudissements)

Je déclare M. Desquesnes et Mme Galant élus Vice-présidents.

Monsieur le Ministre, voilà votre commission dûment complétée par une présidence et deux vice-présidences.

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Président, on a déjà eu l'occasion d'avoir des auditions relativement à la proposition sur l'interdiction des néonicotinoïdes (Doc. 256 (2014-2015) N° 1 à 3). Notre groupe aurait souhaité qu'elle puisse remonter de l'arriéré.

M. le Président. - Très bien. La commission a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la proposition de résolution visant à définir une stratégie d'interdiction des pesticides aux néonicotinoïdes en Wallonie, déposée par Mme Morreale, MM. Courard, Mottard, Mme Kapompole et M. Devillers (Doc. 256 (2014-2015) N° 1 à 3).

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Président, j'ai regardé un petit peu les documents qui sont dans l'arriéré, et notamment les rapports d'activités. Je me demandais s'il ne serait pas intéressant, mais il n'y a pas spécialement d'urgence, de lire les différents rapports d'activités de la Commission de la formation agricole, et que nous puissions, éventuellement, avoir un débat de manière à alléger et à sortir ces rapports qui nous sont envoyés avec constance par les organismes parce que nous les lui demandons. Cela pourrait être assez intéressant que nous les entendions.

Je vois qu'il y a au moins deux rapports et sans doute le rapport 2016 de la Commission de la formation agricole du CESW. Cela vaut peut-être la peine, un jour, d'organiser un échange à ce sujet.

M. le Président. - C'est noté. Peut-être éventuellement pour débattre de ce point, de choisir une séance un peu plus légère, où l'on pourrait plus facilement en parler.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'agrée tout à fait avec cette proposition.

M. le Président. - La commission a décidé d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion le rapport d'activités de la Commission de la Formation agricole du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) pour l'année 2014 et le rapport d'activités de la Commission de la Formation agricole du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) pour l'année 2015.

Demande d'audition – Le bail à ferme

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Président, félicitations pour votre réélection.

J'ai deux points que je souhaiterais aborder dans le point de l'organisation des travaux.

Le premier est relatif aux auditions que nous avions convenu de mener lors de la commission du 10 juillet concernant le bail à ferme, un dossier qui nous importe beaucoup au niveau du groupe socialiste. Dès lors, on avait eu un accord à l'époque, lors de la commission du 10 juillet. Je vois M. le Secrétaire qui acquiesce.

J'aimerais que l'on puisse déterminer des dates pour ces auditions et voir un peu comment on opère avec celles-ci. Les différents groupes doivent-ils transmettre, à nouveau, les acteurs que nous souhaitons auditionner ? Pour le groupe PS, on l'avait dit : il y avait la FWA, la FUGEA, NTF, certains juristes, les syndicats des jeunes agriculteurs, la FJA, un représentant de la SAFER, quelqu'un de l'administration pour les coefficients de fermage, l'ONG Terre-en-vue ; tous les intervenants que nous avions auditionnés à l'époque, en 2015, lors de notre journée parlementaire organisée par le groupe socialiste.

M. le Président. - En ce qui concerne les auditions, je n'étais pas encore président à ce moment-là, ni dans la commission. S'il a été décidé qu'il y aura des auditions, il faudra me faire parvenir la liste des personnes ou des organisations à auditionner.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, on est favorable à l'organisation d'auditions dans le cadre de la préparation de la réforme annoncée par le ministre et par le Gouvernement en ce qui concerne le bail à ferme. Je voudrais que l'on soit aussi à la fois clair sur les groupes d'intervenants que l'on va auditionner, en sachant qu'il y a en gros un pôle agriculture, un pôle nature – je pense d'ailleurs qu'une plateforme existe – et, d'autre part, les techniciens du secteur. Ce sont les trois groupes que l'on doit pouvoir auditionner.

Il faudrait aussi que l'on soit clair. Le ministre est en train de négocier – en tout cas c'est ce qu'il nous a encore dit lors des dernières séances de questions-réponses en commission – l'avancement de la réforme. Il me semble assez clair de dire que si l'on fait des auditions maintenant et que le ministre vient dans deux mois avec un texte, on ne recommence pas un tour d'auditions. On a choisi de faire les auditions avant que le ministre ne vienne avec sa réforme et cela permet d'influer encore par notre travail parlementaire sur les propositions en cours, mais ne refaisons pas le même travail dans x mois. Il ne faudrait pas que l'on tombe dans une « auditionnite ».

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - D'une part, nous avions accordé le fait d'avoir les auditions. Maintenant, on annonce la réforme. Je comprends qu'il importe de bien organiser les travaux, mais je trouve important et intéressant que nous ayons ces auditions pour entendre les différentes composantes des acteurs concernés.

Je ne dirais pas, Monsieur Desquesnes, qu'il y a un pôle « nature », parce que c'est également un pôle d'agriculteurs. Il y a des environnementalistes, disons. La plateforme est organisée autour d'acteurs qui travaillent sur le foncier, qui sont des agriculteurs, mais pas seulement, c'est exact.

À ce titre, par rapport aux acteurs qui ont déjà été évoqués, je souhaiterais que l'on ajoute Inter-Environnement Wallonie, outre ce qui a déjà été évoqué. Par rapport à la France, puisque l'on évoque les SAFER, que nous avions déjà eu l'occasion de rencontrer lors d'une visite, il faudrait peut-être renvoyer le rapport de cette visite à tous les membres actuels de la commission. M. le Secrétaire de commission avait fait un rapport très circonstancié, on avait reçu une série de documents qu'il peut être intéressant de se remémorer.

On pourrait aussi, le cas échéant, entendre Mme Rioufol, qui est responsable de « Terre de liens », en France, qui est spécialisée et travaille sur les dynamiques européennes et qui a un regard, pas seulement français, mais aussi « inter-pays », notamment sur le bail rural environnemental. Il importe, en outre, que l'on puisse entendre les professeurs d'université qui travaillent sur cette question, c'est-à-dire le pôle « chercheurs et techniciens », ensemble.

Merci.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je relaye, évidemment, les propos de Mme Ryckmans et insiste à nouveau sur l'importance de tenir ces auditions. Je voudrais tout de même rappeler – parce que j'entends M. Desquesnes dire qu'il ne faudrait pas sombrer dans une « auditionnite » aiguë – que, à intervalles réguliers, et très réguliers, j'interroge le ministre sur cette réforme du bail à ferme. À peu de choses près, les réponses qu'il m'apporte ne changent pas ou très peu. Lorsque j'avais déposé, avec mon groupe, la proposition de résolution visant à réformer le bail à ferme, l'accord que nous avions eu avec M. le Ministre – et on peut reprendre les propos dans les comptes rendus – c'était que nous serions, en tant que parlementaires, associés à ses réflexions. Ici, M. le Ministre mène visiblement des consultations souterraines. Nous n'avons aucune information de ce à quoi va mener cette réforme : « réformette » ou absence de réforme. Nous n'avons, en outre, jamais, si ce n'est à l'exception d'une fois, été associés aux discussions dans le cadre de ce débat.

Je sais que c'était l'heure des parlements lorsque le MR était dans l'opposition et que, désormais, on est plus à l'heure des gouvernements. Si l'on veut réduire l'opposition à des presse-bouton, vous allez tomber sur un os. Je vous le dis encore une fois, je pense que le Parlement est souverain également, en tout cas la commission, en ce qui concerne l'organisation de ses travaux. Je tiens, et mon groupe également, à l'organisation de ces auditions. Si nous jugeons, lorsque le texte sera présenté sur la table par M. le Ministre, qu'il y a lieu d'avoir d'autres auditions, nous serons quand même encore maîtres de demander d'autres auditions.

(Réaction d'un intervenant)

Je reste maître de mes propos, quoi qu'il arrive. J'insiste très fort, Monsieur le Président, pour que ces auditions puissent être organisées, peut-être même sous quinzaine, mais j'attends d'avoir une discussion sur le point numéro deux, que je souhaitais aborder, de l'organisation des travaux. En tout cas, quoi qu'il arrive, il y avait un accord le 10 juillet. J'aimerais que cet accord soit respecté.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Le disque de M. Prévot est un peu rayé et revient régulièrement. Il parle d'un travail souterrain que je mènerais pour faire avancer cette réforme, alors que, très régulièrement, ici, en commission, en séance publique, j'ai eu l'occasion de dire, pas après pas, les progrès qui ont déjà été engrangés dans ce qui, pour moi, est essentiel dans cette réforme, qui se trouve être extrêmement délicate, à savoir : trouver un équilibre et le plus large consensus possible.

Je suis, comme les parlementaires, intéressé à ce qu'il y ait des auditions. Je trouve que, de toute façon, ces auditions éclaireront le Parlement lorsque celui-ci sera saisi d'un texte. Ce sera, je pense, une bonne préparation. Je n'ai, évidemment, aucun problème à ce qu'il y ait des auditions, dont vous allez décider la teneur. Je précise simplement, mais vous vous en doutez, que je continue tout ce travail, dont je vous fais, de toute façon, largement écho chaque fois que vous le souhaitez, et même de manière spontanée. Je viendrai avec un texte, d'abord au Gouvernement, le plus rapidement possible, et puis, bien entendu, au Parlement. Chaque parlementaire peut toujours demander quelque chose, et c'est à la commission et au Parlement, dans son intégralité, qu'il revient d'en décider.

M. le Président. - En synthèse, j'ai deux propositions différentes : une proposition qui émane du groupe socialiste et d'Ecolo, qui demandent des auditions le plus rapidement possible avant le texte ; et la position de M. Desquesnes....

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, notre groupe est favorable – c'est ce que j'ai dit en début d'intervention – à des auditions. On dit simplement que c'est un choix de faire les auditions avant que le projet de décret intervienne, et je pense que cela permet aux parlementaires de faire pleinement leur travail d'information et de suggestion de propositions, puisque le texte gouvernemental, aujourd'hui, n'est pas finalisé. C'est l'option que l'on prend.

Je peux comprendre que l'on se réserve, évidemment, le droit de la liberté d'organisation de notre commission de demander de nouvelles auditions sur tout autre sujet qui serait intéressant, mais a priori, la démarche dans laquelle l'on s'inscrit, c'est de faire les auditions avant le projet de décret. Je le constate, c'est tout.

La demande que nous formulons, c'est que l'on identifie, que l'on puisse regrouper les intervenants défendant « un certain point de vue » : le monde agricole ; le monde des propriétaires ; le point de vue environnemental ; les techniciens, comme la Fédération royale des notaires, et cetera, qui puissent nous éclairer.

C'est pour ne pas avoir un melting-pot dans les interventions, mais bien la concentration des différents éléments et intérêts en jeu.

M. le Président. - À partir du moment où personne n'est contre les demandes d'auditions qui ont été formulées par le groupe socialiste et par Ecolo, je vous propose de nous faire parvenir par écrit toutes demandes

d'auditions. Si possible, en ce qui concerne les organisations, donnez-nous le nom de la personne de référence, auquel cas ce sera probablement le directeur général ou le président. Ce sera, en tout cas, l'organisation qui définira la personne qui sera auditionnée. Vous pouvez nous faire parvenir cela avant vendredi.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - On a pu constater que, dans un certain nombre d'auditions, les personnes qui sont auditionnées ne savent pas très bien selon quel format elles sont censées intervenir. Premièrement, je pense donc qu'il faut bien préciser que c'est dans le cadre de l'évolution du bail à ferme. Deuxièmement, il convient de signaler qu'ils peuvent avoir un support visuel et que c'est, en général, mieux. Troisièmement, il importe de donner un timing d'intervention afin que l'on soit au cœur et sur le point de l'action, pour que les gens ne soient pas surpris quand on leur dira de venir en séance et qu'ils ont 20 ou 30 minutes. Il importe qu'on leur annonce préalablement le timing dont ils disposent.

M. le Président. - Excellente proposition !

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je voulais ajouter que je ne suis pas sûre qu'il faille mettre le nom de la personne. Il faut faire attention, parce que dans d'autres commissions, ici, au sein de ce Parlement, on a eu des soucis. Si l'on met un nom et que la personne ne sait pas se présenter elle-même et demande à son second ou sa seconde de venir, il ou elle ne pourra pas se présenter. Je voulais juste m'assurer que ce type de problème ne survienne pas au sein de cette commission.

M. le Président. - D'accord. Maintenant, il faudrait voir le nombre d'organisations à auditionner pour déterminer plus ou moins le temps imparti. Un quart d'heure ou vingt minutes me paraissent, en général, d'après toutes les auditions que j'ai pu entendre, constituer une moyenne par intervenant ou par organisation.

(Réaction de M. Desquesnes)

Bien sûr. On va essayer de voir. Pour cela, il faudrait, d'abord, que j'aie les propositions des organisations à auditionner pour organiser cela au mieux. Il n'est pas dans l'intérêt de la commission d'avoir des redondances quelconques. On organisera cela au mieux.

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je pense que chaque groupe politique aura à cœur de vous faire parvenir la liste complète. Sur base de cela, vous pourrez utilement regrouper, parce que je pense qu'il y a une pertinence à cela, pour revenir dans 15 jours avec une proposition structurée par rapport aux auditions, sur le nombre de journées que nous allons utiliser pour le faire. Cela ne sert à rien de charger la barque avec 10 auditions un même après-midi parce que, généralement, c'est inefficace.

Venez avec une proposition globale, un calendrier. J'imagine que l'on se mettra facilement d'accord dessus.

M. le Président. - Parfait. On agira comme cela. Est-ce d'accord pour tout le monde ?

Si vous avez déjà, pour que l'on puisse bien organiser les travaux de la prochaine commission, vos propositions pour vendredi. On a quand même la semaine. Vous pouvez faire parvenir cela à M. le Secrétaire. Il m'informera de toutes les propositions.

Demande d'audition – La problématique du fipronil

M. le Président. - Pour rappel, je pense qu'il n'y avait pas eu d'accord sur les auditions.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Effectivement, je fais suite à cette commission du 6 septembre. Je pense qu'elle est toujours d'actualité, puisque j'avais reproché à l'époque de ne pas avoir entendu beaucoup les ministres cdH. M. le Ministre Collin a fait une nouvelle déclaration. En tout cas, j'ai repris qu'il confirmait que le processus d'information était défaillant à tous les étages. Dès lors, nous pensons que cette commission a toujours sa pertinence, notamment pour voir et analyser ce processus de transmission d'informations au niveau de la crise fipronil, voir un petit peu également le côté santé publique et l'aspect sanitaire.

Nous aurions souhaité entendre aussi un des travailleurs du Conseil supérieur de la Santé qui avait travaillé, justement, à l'élaboration du rapport. Nous réitérons, en tout cas à tout le moins, le souhait d'entendre M. Borsus pour l'aspect transmission d'informations que M. le Ministre Collin a fustigé dans les médias. Nous souhaitons entendre Mme la Ministre Greoli pour l'aspect sanitaire et un des responsables du Conseil supérieur de la Santé, ou en tout cas, à tout le moins, le représentant de la Région qui a travaillé à l'élaboration du rapport.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Je pense que l'on ne va pas revenir sur les propos que j'avais tenus lors de la première commission. La sécurité alimentaire, ce n'est pas une compétence de la Région wallonne.

Deuxièmement, M. Borsus n'est plus Ministre fédéral, mais Ministre-Président du Gouvernement wallon.

Troisièmement, si les parlementaires sont en manque de réponses par rapport à certaines questions, il y a toujours le travail parlementaire et le contrôle du Gouvernement qui peut être effectué, soit par des questions écrites, des questions orales, des interpellations. Je pense que des auditions ne sont pas nécessaires et que le travail parlementaire peut se réaliser via des questions et les outils qui sont mis à disposition.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Sur le dossier du fipronil, il ne faudrait pas que l'on croie qu'à la Région wallonne on nous prive de faire notre travail de parlementaire.

Comme je l'ai expliqué, le dossier a effectivement un aspect fédéral, mais il a aussi un aspect régional. Il l'a sur au moins trois compétences : l'environnement, la santé et l'économie puisque dans les mesures qui ont été prises, M. Jeholet est venu gentiment faire état des mesures que le Gouvernement avait proposées, en autre, dans le cadre d'une formule à plusieurs ministres.

On n'avait pas épuisé la question après trois heures de débat parce que pendant les trois heures, malheureusement, on avait dû se mettre d'accord sur une méthodologie de travail.

Ce que nous souhaitons, comme parlementaires, c'est de faire notre travail correctement, c'est-à-dire d'épuiser le sujet de manière libre et en ne se disant pas qu'en une heure et demie de discussion, il ne faudrait pas que l'on considère qu'on l'a vidée en Région wallonne, alors qu'au Fédéral, bien sûr pour les compétences du Fédéral, il a fallu deux jours aux parlementaires pour le faire. Il ne faudrait pas deux poids, deux mesures. Les parlementaires d'un côté ne valent pas plus que ceux de la Région wallonne.

Deuxième chose, on a parlé d'auditions. J'ai eu le sentiment qu'à tout le moins, c'est M. Stoffels qui était venu avec cette proposition d'entendre au moins le représentant wallon du Conseil supérieur de la Santé. Il y avait au moins un accord là-dessus. Après, la question des ministres ou de l'ancien ministre-président, qui aujourd'hui est ministre-président, mais qui avait une responsabilité alors qu'il était ministre fédéral, pourrait être une des mesures et une des personnes à entendre. Je ne voudrais pas que parce que certains au sein de la majorité ne seraient pas d'accord pour entendre un des membres, on essuie d'un coup et d'un revers de la main l'ensemble des auditions qui permettront aux parlementaires de formuler des propositions pour que ce type de crise puisse se dérouler, si elles devaient encore se dérouler, avec une communication qui serait fortement différente et où l'on aurait des réactions des différents ministres, en ce compris de celui ou de celle aujourd'hui qui s'occupe de la Santé, de manière beaucoup plus adéquate.

Il est évident qu'il y a une perméabilité entre l'AFSCA, pour parler de cet organisme fédéral, et les implications que cela revêt au niveau des compétences de la Région wallonne qui doivent absolument être envisagées dans le cadre des auditions et du travail qui sera réalisé sur le dossier et sur la crise du fipronil.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Lors de la précédente réunion de notre commission de l'Agriculture, nous avions eu l'occasion d'auditionner les trois ministres sur la gestion de la crise pour la partie qui concerne la Wallonie. Je pense que l'on y a passé un temps important.

Aujourd'hui, ce dossier, les suivis, les questions, les interrogations que l'on peut se poser sur des points de suivi, sur l'évolution de certaines choses, peuvent faire l'objet de questions parlementaires dans les différentes commissions ad hoc. Ici, on est dans la commission de l'Agriculture. Il y a d'ailleurs trois questions sur le sujet qui sont aujourd'hui adressées à M. le Ministre Collin.

Par ailleurs, si mes informations sont exactes, il y a une question qui est envisagée ce jeudi en plénière à l'attention du Ministre-Président.

Il y a aussi la commission de la ministre de l'Action sociale pour la Santé. Il peut y avoir la commission du ministre de l'Environnement pour poser les questions sur chacun des aspects des volets, des évolutions des dossiers. Il n'a jamais été question ici, au sein de notre assemblée, ni de décisions de la Conférence des présidents de créer à un moment donné une commission permanente sur le fipronil. Il faut raison garder.

(Réactions dans l'assemblée)

Il faut utiliser les outils de travail parlementaire qui sont les nôtres et en rester là pour l'instant. On verra après si les choses évoluent et le nécessitent, mais en l'état, la preuve avec notre ordre du jour et les trois questions concernant le fipronil adressées sur les conséquences agricoles au ministre de l'Agriculture.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Si nous avons la possibilité d'entendre ici, en Commission de l'agriculture, le ministre et de lui poser des questions, ce que nous avons fait, je dois constater que j'ai essayé d'interroger Mme Greoli et que l'on m'a refusé ma question.

(Réaction de Mme Morreale)

On a refusé la question, alors que je lui posais une question sur ses compétences sur la santé. Le greffe a refusé en arguant d'une compétence qui n'était pas régionale. Cela pose un problème et je voudrais officiellement revenir sur cette question. Si l'on nous dit...

M. Mouyard (MR). - Vous vous en êtes émue auprès du président du Parlement, j'espère ?

M. le Président. - Puis-je demander un peu de discipline ?

(Réactions dans l'assemblée)

S'il vous plaît.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Si l'on nous dit et que le cdH me dit que je peux poser des questions et puis que quelque part, la discussion et l'échange avec le ministre en fonction des compétences ne peut pas avoir lieu, je continue à demander qu'il y ait une audition spécifique. Le dépôt de question étant recalé, il faut bien pouvoir faire notre travail et entendre la ministre. Dites-moi quelle est la solution.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Monsieur à Président, à travers vous, permettez-moi de répondre à Mme Ryckmans.

Comment faire son travail de parlementaire ? Poser les bonnes questions censées être acceptées par le greffe, qui fait son rôle, qui fait son filtre. Visiblement, vous avez déposé une question qui abordait des questions et des problématiques fédérales et il est normal à ce moment-là que le greffe fasse son travail.

Si à un moment donné, vous trouvez qu'en recalant votre question, il y a une certaine exagération, la personne vers qui, à mon avis, il faut se retourner, c'est le président du Parlement wallon et s'en émouvoir. J'espère que vous allez le faire, c'est tout le conseil que je peux vous donner. Cependant, je suis relativement étonné parce que vous êtes quand même une parlementaire aguerrie. Venir nous dire aujourd'hui que le greffe a simplement recalé une de vos questions, excusez-moi, mais vous nous avez déjà habitués à nettement mieux.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Très brièvement, Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler les règles en la matière, à savoir que lorsque les questions sont posées, celles considérées comme problématiques, notamment au niveau de la recevabilité, par les services du greffe sont transmises aux présidents de groupe. Je suppose qu'elle fut transmise à M. Hazée. En Conférence des présidents, il arrive fréquemment que l'on revoie la proposition formulée par le greffe. C'est la procédure normale et je ne me souviens pas qu'il y ait eu une remarque de M. Hazée à propos de la question dont vous faites état.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais juste dire que je mets en évidence ici la nécessité d'entendre et de pouvoir interroger Mme la Ministre sur les enjeux alimentaires. On ne peut pas faire abstraction de ces enjeux. Je le cite comme un exemple ou comme un fait sur lequel je reviendrai auprès d'elle pour en comprendre la logique et l'orienter. Je voulais mettre en évidence que les compétences de la santé et la manière dont ces compétences doivent être prises à bras-le-corps au niveau régional, c'est important aussi de pouvoir les faire. Toutes les compétences ne sont pas là, mais un certain nombre ont un rapport, notamment avec les consommateurs wallons et aux filières d'approvisionnement en Wallonie.

M. le Président. - La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - Je vous avoue que je débarque dans cette commission. C'est un plaisir et félicitations, Monsieur le Président, Monsieur et Madame les Vice-présidents.

Désolée, je débarque et je suis un peu l'acteur neutre du jour. Pour résumer, j'entends une demande de l'opposition qui dit : « On souhaite l'organisation d'auditions ».

(Réactions dans l'assemblée)

Ensuite, on entend la majorité, par le biais de Mme Galant, qui dit : « Non, il y a d'autres outils parlementaires qui sont les questions parlementaires. Posez vos questions ». On entend l'opposition, par Mme Ryckmans, qui dit : « Cela a été fait et l'on me sort l'argument que ce n'est pas de compétence régionale ». On entend M. Mouyard qui dit : « Posez-les mieux ». J'ai l'impression que l'on tourne un peu autour du pot ici.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous me laissez peut-être terminer.

Je suis d'accord avec vous sur un seul point, je ne vois pas pourquoi on interrogerait l'ancien ministre fédéral, il n'y a pas de raison. Par contre, le problème est tellement important par rapport aux Wallons et aux Wallonnes et cela touche tellement de matière que l'on doit auditionner le ministre-président de la Wallonie. Cela me semble être quelque chose de particulièrement important. On parle de santé publique, on parle quand même de quelque chose qui touche tous nos concitoyens. Cela touche tellement de matières, c'est tellement un sujet important. Il faut le formuler comme cela : le ministre-président doit s'exprimer sur le sujet et doit pouvoir répondre aux questions des parlementaires.

Sinon, vous avez peur de quelque chose si vous refusez cela. La question est de savoir de quoi.

D'un point de vue neutre, le reformuler ainsi serait plus correct. Ne pas essayer de mettre à mal dans le cadre de la constitution du Gouvernement, je comprends que ce soit un peu *touchy* pour vous. Toutefois, c'est un sujet d'actualité, un sujet pour nos concitoyens. Je vous vois rire, mais franchement, quand on voit l'émoi que cela a provoqué dans la population, M. le Ministre est là et il en a été témoin, il a été questionné par nombre de nos concitoyens comme on a pu l'être. Il faut les rassurer d'une manière ou d'une autre pour prouver que cela n'arrivera plus jamais.

Voilà mon intervention.

M. le Président. - On avance dans le débat.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je suis vraiment très étonnée des arguments évoqués parce que ce n'est pas du tout ce que j'en avais retenu à l'occasion de la commission que l'on avait tenu le 6 septembre, où les ministres ont proposé dans une formule qui était assez atypique de venir présenter les mesures qu'ils avaient faites.

Je rappelle que la crise du fipronil s'est déroulée pendant les vacances parlementaires, que vu les circonstances, l'opposition n'a pas demandé à avoir une commission spéciale pendant les vacances, que l'on a commencé à travailler le 6 septembre, alors que le Gouvernement avait déjà lancé des mesures et que l'on a souhaité les analyser et faire notre travail de parlementaire pour connaître l'historique, pour faire aussi des propositions pour que ce type de crise ne se déroule plus avec des conséquences que l'on a connues désastreuses. D'ailleurs, le ministre lui-même l'a reconnu plusieurs fois dans la presse.

Je trouve que venir, le 6 septembre avec une commission, nous dire : « On va présenter les mesures », on a un échange de vues et puis on a été constructifs. On a proposé de venir avec une formule où l'on aurait une journée consacrée au dossier fipronil, en disant : « On en bloque une ou deux pour ne pas saturer la commission avec d'autres travaux que vous aviez – ou que vous auriez parce que l'on recommence le calendrier classique – dans la formule que vous souhaitiez ». On avait évoqué la date de le faire avant le 26 septembre parce qu'il y avait une réunion européenne et que cela nous aurait peut-être permis d'être prêts et de formuler des propositions concrètes.

À la Conférence des présidents, on a souhaité ne pas tenir compte de notre demande. On n'a pas été suivis, le PS a été minorisé, soit. On propose de le faire à l'occasion, classiquement alors puisque l'on ne veut pas faire une journée spécifique sur le dossier du fipronil – c'est quelque chose de positif – pour ne pas encombrer les travaux de la commission et non seulement on nous dit : « On ne peut pas le faire dans le cadre maintenant d'une commission ici, au sein de l'agriculture. Posez vos questions, circulez, il n'y a rien à voir ».

Je suis désolée, mais pour un dossier aussi important en termes pas uniquement de santé publique, mais en termes d'environnement, d'agriculture, de mesures pour les agriculteurs, de conséquences économiques pour nos agriculteurs, je considère et nous considérons au niveau du groupe PS que cela vaut mieux qu'un « circulez, il n'y a rien à voir ». Venir avec l'idée que des questions parlementaires suffiraient, ce n'est pas un dossier anodin. Une interpellation, ce n'est pas ce qui a été convenu.

Les parlementaires wallons sont-ils ici une sous-race ? Par contre, au Parlement fédéral, ils peuvent aller s'exprimer et faire leurs travaux pendant deux jours et nous, après seulement une heure et demie d'échange, on nous dit : « Maintenant, je suis désolé, mais cela ne mérite plus un travail de commission ». Ce n'est pas la manière dont nous souhaitons organiser les travaux.

Ce n'est pas une question de bonne gouvernance. On fait un travail de contrôle du Gouvernement. Notamment, on fait un travail de propositions, on a des choses potentiellement à mettre sur la table. On aimerait entendre des représentants wallons qui viennent sur les compétences qui sont les nôtres et donc nous demandons un autre traitement de faveur que celui que l'on vient d'entendre de la part de la majorité.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Si l'on pouvait avancer, parce que comme l'a dit notre nouvelle collègue, on tourne en rond et en votre qualité de président, si vous pouviez mettre au vote ces demandes d'auditions, on pourrait avancer et passer au point suivant.

M. le Président. - Madame la Vice-Présidente, ex-Présidente, c'est exactement ce que j'allais faire, ne vous tracassez pas, j'entends exercer aussi ma présidence de la meilleure façon possible. Je n'ai pas besoin que l'on me donne systématiquement des conseils sur ce que j'ai à faire.

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai là une proposition de l'opposition qui demande que l'on puisse continuer le débat sur le fipronil, et une demande d'auditions. Dans cette demande d'auditions, d'inviter Mme la Ministre Greoli, M. le Ministre-Président Borsus et un représentant de l'administration.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, en qualité de ministre-président, j'ai bien entendu.

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je ne m'y retrouve plus dans ce qui vient d'être dit par rapport au groupe socialiste puisque Mme Géradon nous dit « le ministre-président » parce que cela couvre toutes les thématiques. On parle de Mme Greoli aussi. Alors, je ne comprends plus... par rapport à M. Borsus...

M. le Président. - On peut tout dire, mais il faut passer par moi, il faut me demander la parole, c'est la réalité.

M. Mouyard (MR). - C'est ce que je viens de faire, vous me l'avez donnée, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je pense que le groupe PS essaye d'être constructif. Dans un premier temps, il a demandé que la voix des différents ministres qui exercent des responsabilités puisse être entendue. Il se fait qu'il y a au moins trois ministres, voire quatre ministres fonctionnels au sein de ce Gouvernement qui sont concernés. Il y a par ailleurs un chef de Gouvernement qui pourrait s'exprimer à la place des différents ministres, c'est le Gouvernement qui peut encore organiser comme il le souhaite, ce qui permettrait de s'exercer par la voix d'un seul ministre, en l'occurrence le chef de l'équipe, le Ministre-président, M. Borsus.

Je pense qu'à la fois M. Prévot et Mme Géradon, ont formulé deux types de propositions qui pourraient être, soit les ministres fonctionnels, auquel cas il y en a quatre, soit le ministre-président.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Très brièvement, Monsieur le Président, je ne voudrais pas laisser accroître des choses qui ne sont pas avérées. Ce n'est pas une heure trente qu'a duré la commission, c'est cinq heures d'audition de trois ministres du Gouvernement. Il avait été convenu en Conférence des présidents que ce serait une heure trente, cela a duré cinq heures puisque la commission a repris ses travaux. Il suffit de lire le rapport. Vous verrez les heures. C'est indiqué dessus. Ou alors, le rapport n'est pas juste. Les auditions et les questions, le tout, a duré cinq heures.

Par ailleurs, c'est assez exceptionnel. Je ne me souviens pas de cela souvent, en tout cas, qu'un Gouvernement accepte d'être représenté pour un problème important, certes, par trois ministres. Je ne me souviens pas, il y a peu de temps, dans une autre époque, d'avoir pu bénéficier d'une telle sollicitude de la part du Gouvernement. Arrêtons un petit peu le jeu aussi, si vous le voulez bien.

M. le Président. - Ensuite, je fais mettre au vote.

Mme Géradon (PS). - Si je comprends bien M. Wahl, il propose que cela soit juste le ministre-président qui soit auditionné ?

M. Wahl (MR). - Vous m'avez mal compris. J'ai dit que les auditions avaient eu lieu.

Mme Géradon (PS). - La manière dont vous vous êtes exprimé, on aurait pu croire que vous abondiez dans mon sens.

M. Wahl (MR). - C'est très gentil de me demander une clarification parce que, effectivement, je ne voudrais pas laisser le moindre doute. Non, je pense que trois ministres ont pu s'exprimer sur la question au cours d'un débat qui a duré pas mal de temps, comme il se devait.

M. le Président. - J'ai une proposition du groupe socialiste qui a été aussi complétée par la représentante d'Ecolo.

J'entends le débat qui s'en est suivi, et je vais donc mettre – parce qu'il faut bien le faire – la proposition du groupe socialiste au vote.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Au niveau du fond, on n'a pas entendu la majorité, parce que M. Borsus a également une compétence au niveau de la coordination des relations intrabelges et c'est ce que je pense Mme Géradon a relayé également.

Même avec ces compétences-là qui sont des compétences tout à fait régionales, on continue à dire qu'il est hors de questions d'entendre le ministre-président. Simplement, quelqu'un peut-il s'exprimer et dire, voilà, même pour le futur, si malheureusement à l'avenir l'on devait avoir pareille crise, le ministre-président, cela ne l'intéresse pas de pouvoir, à un moment donné, avoir des auditions et nous expliquer comment il travaillerait à l'avenir si, malheureusement, pareille cacophonie venait à apparaître lors d'un scandale sanitaire et économique, également pour le secteur, comme on l'a connu.

Si quelqu'un pouvait, en tout cas nous donner une réponse claire par rapport à cela, M. Desquesnes, peut-être a envie de défendre son ministre-président, qu'il y aille.

M. le Président. - Sur la question....

M. Desquesnes (cdH). - Je ne défends personne....

Je suis interpellé, Monsieur le Président. Juste pour signaler que je pense que c'est la teneur de votre question vous adressez ce jeudi, au Ministre-président. Donc ce sera très rapidement que vous aurez la réponse à votre question.

M. le Président. - Voilà.

Donc il n'y a pas d'expression.

Puis-je mettre au vote la proposition du groupe socialiste, complétée par le groupe Ecolo ?

Vote

M. le Président. - Nous votons sur la demande d'auditions.

La proposition d'auditions est rejetée par 6 voix contre 4.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À ORGANISER LA GESTION ET LA DISTRIBUTION DES INVENDUS ALIMENTAIRES ET DES PRODUITS AGRICOLES NON CALIBRÉS EN WALLONIE ET MODIFIANT LE DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET LE DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 27 MARS 2014 RELATIF AU CODE WALLON DE L'AGRICULTURE, DÉPOSÉE PAR MME GÉRADON, M. DERMAGNE, MME TROTTA ET M. IMANE (DOC. 159 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, DÉPOSÉE PAR M. FOURNY, MMES MOUCHERON, SALVI ET MOINNET (DOC. 160 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- de la proposition de décret visant à organiser la gestion et la distribution des invendus alimentaires et des produits agricoles non calibrés en Wallonie et modifiant le décret de la Région wallonne du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret de la Région wallonne du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'agriculture, déposée par Mme Géradon, M. Dermagne, Mme Trotta et M. Imane (Doc. 159 (2014-2015) N° 1) ;
- de la proposition de résolution visant à lutter contre le gaspillage alimentaire, déposée par M. Fourny, Mmes Moucheron, Salvi et Moinnet (Doc. 160 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - Je propose M. Prévot comme rapporteur.

M. le Président. - M. Prévot est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Géradon, coauteure de la proposition de décret

M. le Président. - La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - Chers collègues, c'est pour moi un jour important aujourd'hui. C'est enfin l'explication en commission de ce texte déposé courant 2015 à l'arriéré de notre Parlement, un texte particulièrement important, car il touche deux thèmes qui sont deux thèmes de société abordés tous les jours dans la presse, dans les médias, mais surtout qui touche de plein fouet nos concitoyens. Il s'agit de deux thèmes ô combien importants : la pauvreté en Wallonie et d'autre part un thème cher, notamment au ministre Di Antonio, le gaspillage alimentaire.

Je le disais : thème un, la pauvreté en Belgique et en Wallonie particulièrement. Ces dernières années, on le sait, elles ont été marquées par une recrudescence de la pauvreté en Europe en général et singulièrement en Wallonie.

En effet, bon nombre d'indicateurs à ce sujet sont alarmants et nous ont montré qu'il était important d'agir. Premièrement, la hausse du nombre de concitoyens qui vivent sous le seuil de pauvreté, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, la hausse du nombre de familles monoparentales, dont il est avéré, on le sait tous, que le risque de paupérisation est beaucoup plus important, l'apparition dans notre pays du phénomène des travailleurs pauvres et l'augmentation du taux de fréquentation des banques alimentaires et autres associations d'aide alimentaire.

Selon une enquête qui date du dernier trimestre 2016, 15 % de la population belge risque d'être touchée de pauvreté sur base de leurs revenus, 6 % de la population souffrent de privation matérielle grave, c'est-à-dire ne pas savoir se loger, se chauffer, se nourrir.

La valeur de l'indicateur européen « risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » pour la Belgique s'élève à 21,1 %. La pauvreté subjective – c'est un indicateur qui est complémentaire et c'est ce que les

personnes ressentent, si elles se sentent dans un état de pauvreté ou non – est de 20,6 %.

Après ces quelques chiffres…

Excusez-moi, Monsieur le Président, je n'ai pas envie d'être embêtante, mais c'est un sujet très important, or je trouve que tout le monde est un peu dissipé. Je trouve cela dommage. Vous pensez ce que vous voulez. Il y a des choses qui me tiennent particulièrement à cœur. Si vous votez, chers collègues, j'ai envie que vous votiez en entendant les explications et non pas en vous contentant de lire une note qui a été faite par un collaborateur ou non. Je ne dis pas que c'est le cas, je dis que j'aimerais simplement que l'on puisse entendre les arguments.

M. le Président. - C'est bien légitime.

Mme Géradon (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Combien de personnes ont-elles recours à l'aide alimentaire ? Je ne sais pas si tout le monde ici est confronté à cela. En tout cas, personnellement, j'ai pu visiter un grand nombre d'associations. Je connais beaucoup de personnes qui sont dans ces difficultés. Ce n'est pas notre cas à nous en tant que parlementaires. Je peux vous dire que l'aide alimentaire, le recours à l'aide alimentaire est en nette augmentation depuis quelques années.

En 2015, c'était 138 557 personnes qui ont fait appel à une des neuf banques alimentaires réunies au sein de la Fédération des banques alimentaires belges. Cela représente une augmentation de 12 % par rapport à 2013. Ce chiffre, chers collègues, je vous le dis, c'est le seul chiffre que l'on a en termes de recensement. Il n'est pas objectivable par rapport à la pauvreté en Belgique. On le sait, beaucoup d'associations sont organisées, mais ne sont pas reconnues par les banques alimentaires. On n'arrive pas à chiffrer toutes ces personnes qui vont dans ces associations. C'est inchiffrable.

Depuis le début des années 90, il y a eu une hausse significative au niveau des banques alimentaires avec le chiffre dont je vous parlais tout à l'heure de 138 000 personnes. En 1995, c'était 70 000 personnes qui avaient recours à l'aide alimentaire, 95 000 personnes en 2000 et, je le disais, plus de 138 000 personnes en 2015. Vous voyez, 70 000 personnes en 1995, 138 000 personnes en 2015. On voit que la demande est exponentielle d'année en année.

En 2015, les banques alimentaires ont récolté 12 976 tonnes de colis alimentaires gratuits. À titre d'exemple, les Restos du Cœur – pour que vous ayez une idée concrète – à Liège, distribuent 5 000 repas par mois, ce qui équivaut à peu près à 2,5 % de la population liégeoise qui sollicite quotidiennement des colis alimentaires.

Après ce petit préambule sur la pauvreté, un petit mot sur le gaspillage alimentaire. Je sais, et je le disais, c'est un sujet qui a été pas mal traité par le ministre Di Antonio et qui demande encore pas mal d'efforts.

En effet, en Belgique, ce sont 100 000 tonnes de denrées alimentaires encore consommables, des denrées qui ne sont pas prêtes à être jetées, qui sont pourtant jetées annuellement, ce que dans le secteur des grandes surfaces. Sachant que le traitement d'une tonne d'invendus coûte 100 euros, c'est plus de 10 millions d'euros qui sont jetés chaque année pour pouvoir mettre à la poubelle de la nourriture qui pourrait être donnée à des personnes en difficulté, ne serait-ce que dans le secteur des grandes surfaces.

Je le répète, 100 000 tonnes jetées à la poubelle qui peuvent être distribuées à des personnes en difficulté, qui sont jetées. Cela devient des déchets. On doit traiter ces déchets, cela coûte 10 000 millions d'euros. Par ailleurs, on ne les donne pas à des personnes qui sont en difficulté.

Selon les estimations européennes de 2010, pour vous faire le rapport par rapport aux autres pays européens, la Belgique est dans le top 3 des mauvais élèves au niveau du gaspillage alimentaire. On met, chaque année, 345 kilos de gaspillage alimentaire, par an, dans les poubelles. Le top 5 est constitué comme suit :

- les Pays-Bas avec 541 kilos ;
- la Belgique avec 345 kilos ;
- Chypre avec 327 kilos ;
- l'Estonie avec 265 kilos ;
- la Pologne avec 247 kilos.

Cela vous donne un peu une idée de nos concurrents sur le top 5 au niveau des pays qui gèrent le moins bien et qui gaspillent le plus l'alimentation. Voilà un contexte supplémentaire au niveau du gaspillage alimentaire.

Ces chiffres doivent être analysés avec précaution, on le dit souvent. En effet, le plan REGAL de 2015 parle de 14 à 23 kilos de nourriture par habitant et par an, soit loin des 345 qui ont été annoncés par l'Europe. Effectivement, on peut s'alarmer de ce chiffre, mais il faut pouvoir rester raisonnable. Maintenant, à mon avis, la réalité se situe un peu entre ces deux chiffres.

Quelles sont les mesures au niveau du gaspillage alimentaire ? Le combat contre la faim est l'affaire de tous, preuve supplémentaire, si besoin en est, l'Agence fédérale pour la sécurité alimentaire a assoupli ses directives afin de favoriser la redistribution aux banques alimentaires. L'objectif était de réduire le gaspillage tout en protégeant les consommateurs. C'est une donnée qu'il faut savoir, c'est que toute cette problématique du gaspillage alimentaire et de l'aide alimentaire a aussi été

soutenue par l'AFSCA qui a réduit ses mesures, tout en permettant de garantir une sécurité alimentaire aux personnes qui ont recours à cette aide alimentaire.

Au niveau des autres mesures, je le disais, l'AFSCA a réduit ses exigences. Il faut savoir que le Fédéral a pris une mesure ultra importante pour aider au niveau de l'aide alimentaire, c'est l'exonération de la TVA pour les produits qui sont redistribués. Pour nous mettre en situation, à l'heure actuelle, si vous êtes gérant d'une grande surface quand vous avez x kilos d'invendus alimentaires, vous avez deux solutions : soit vous donnez, soit vous jetez. Si vous jetez, cela vous coûte 100 euros par tonne. Si vous donnez, certes il y a peut-être un coût au niveau de l'investissement du personnel ou au niveau de la gestion des stocks, mais vous récupérez la TVA sur tout ce que vous donnez. On a vraiment une mesure importante qui est incitante au niveau de l'aide alimentaire, c'est cette récupération de la TVA par les grandes surfaces, et qui est trop méconnue de la part des acteurs alimentaires en Belgique.

Il faut aussi rappeler, effectivement, que toute aide alimentaire bénéficie de la TVA. Il y a un texte qui n'est pas encore voté au niveau du Fédéral. J'essaye vraiment de sensibiliser mes collègues à ce texte qui va passer. Vous avez des collègues qui sont au Fédéral, comme nous aussi. On les a sensibilisés, on a déposé un projet de texte pour que des projets non alimentaires, mais de première nécessité puissent également bénéficier de l'exonération de la TVA. C'est un petit message que je vous faisais passer, mais qui est très important. Je parle ici des langes, des produits de première nécessité dont les grandes surfaces n'ont pas forcément besoin. À l'heure actuelle, c'est plus intéressant pour eux de les jeter plutôt que de les donner. Voilà un petit texte qui est déposé à l'arriéré du Fédéral et sur lequel vous pourriez peut-être influencer vos collègues. Le message est aussi passé.

On me le dit souvent, l'aide alimentaire, on l'a déjà traitée, on en parle depuis des années au sein de ce Parlement. C'est vrai que la Wallonie a déjà fait pas mal d'efforts. Au niveau des initiatives locales, il y a pas mal de choses intéressantes. Effectivement, dans les dates clés qu'il faut retenir au niveau de l'aide alimentaire, il y a 2012. C'est là le vrai départ de l'aide alimentaire, c'est quand la Ville de Herstal, avec Frédéric Daerden, décide d'imposer, par le biais du permis d'environnement, à ses grandes surfaces de mettre à disposition des associations sur le terrain des invendus alimentaires. En fait, ce n'est pas plus compliqué ; quand une grande surface modifie, par exemple, son urbanisation ou simplement a besoin de renouveler son permis d'environnement, qui est en général donné pour 20 ou 30 ans d'exploitation, on peut rajouter des closes au sein de ce permis d'environnement.

Le permis d'environnement, comme je le disais, il est donné pour 20 ou 30 ans. Quand une grande surface l'a depuis 10 ans, vous savez que vous ne pouvez pas influencer sa politique pendant 10 ou 20 ans. Herstal, avec le Carrefour de Herstal qui faisait des modifications urbanistiques, a imposé, au niveau de son permis d'environnement, le fait de donner des invendus alimentaires. Cela a vraiment été le premier coup de départ au niveau de l'aide alimentaire en Wallonie.

Dans la même année, un projet a été mis sur pied à Seraing, une collaboration entre la Ville de Seraing, le Carrefour de Seraing également. À ce moment, une société informatique, Level IT, a développé une plateforme informatique qui s'appelle « La bourse aux dons », que l'on propose au niveau de ce décret. En résumé, le produit est scanné au niveau des grandes surfaces, c'est déposé automatiquement sur la plateforme informatique et les associations peuvent voir en temps réel ce qui est disponible dans les grandes surfaces proches d'elles. C'est donc une manière de réduire le temps entre la disponibilité dans les grandes surfaces et les associations. Réduire ce temps, c'est aussi permettre de donner des produits frais, des produits de grande qualité, à savoir la viande, les légumes, et cetera, ce qui n'était pas possible dans l'organisation traditionnelle des colis alimentaires qui étaient pratiquement exclusivement composés de conserves, de pâtes, de biscuits ou de produits un peu abîmés.

En 2014, dans la foulée de ce qui a été mis en place à Herstal et à Seraing un décret a été voté au sein de ce Parlement afin de généraliser la redistribution des invendus aux associations, toujours sur base du permis d'environnement. On a décidé de généraliser ce qui a été fait à Herstal, mais dans les limites de la problématique qui est de savoir que les acteurs locaux ne renouvellent pas souvent les permis d'environnement.

En 2015, le Parlement fédéral a fait voter l'exonération de la TVA sur les dons alimentaires et enfin, en 2015, on a déposé ce texte au niveau de l'arriéré qui vise à rendre cette organisation des dons alimentaires et des invendus alimentaires beaucoup plus généralisée, obligatoire pour le secteur agroalimentaire et les grandes surfaces, mais aussi beaucoup plus protégée parce que, organisée au sein d'une structure informatisée gérée par la Région wallonne et qui permet donc, d'autre part, de garantir une certaine sécurité sanitaire pour les associations qui bénéficient de ces dons.

Concrètement, au niveau de la proposition de décret, vous allez me dire : « pourquoi déposer, des textes ont déjà été déposés au sein de ce Parlement ». On doit légiférer parce que l'on se rend compte sur le terrain – pour avoir été échevin du commerce et de l'environnement et l'urbanisme, c'était trois compétences liées – que si certaines grandes surfaces sont vraiment sensibles à cette thématique, parce qu'il y a beaucoup de raisons qui font qu'elles sont sensibles ou non, d'autres ne le sont pas du tout.

On se retrouve donc avec des acteurs économiques locaux qui sont vraiment, par rapport à deux réalités. J'ai cité tout à l'heure une grande surface, j'aurais pu citer aussi Delhaize qui fait pas mal de choses au niveau de l'aide alimentaire, mais on se rend compte vraiment qu'il n'y a pas de structure.

Les grandes surfaces sont donc un peu perdues parce que, quand elles doivent s'adapter au système mis en place par une grande surface ou par une autre. Elles sont complètement perdues parce que, vous le savez comme moi, l'aide alimentaire à l'heure actuelle est organisée par des associations. Les associations, elles, sont gérées par des bénévoles qui donnent de leur temps.

Cette thématique vraiment d'aide alimentaire de nos concitoyens et déjà au niveau du secteur des associations, gérée par des personnes bénévoles et ce projet vise à encadrer cette aide alimentaire, vraiment à donner une structure à tous ces bénévoles, à toutes ces associations pour que, demain, ce soit beaucoup plus simple pour elles.

Je le disais, la première raison de ce décret, c'est vraiment l'absence de structure. Il faut vraiment aller sur le terrain, rencontrer plusieurs associations, vous vous rendrez compte que c'est leur demande principale, c'est d'avoir une organisation du don.

Deuxième point, c'est le manque de personnel formé. Dans les différentes grandes surfaces, il y en a qui forment leur personnel à organiser l'aide alimentaire pour les associations et il y en a d'autres, pas du tout. Ce sont les associations qui doivent même aller dans les rayons chercher ce qui est périmé ou non.

Vous voyez, on a vraiment ici un capharnaüm impossible à gérer pour nos associations et aussi, je le disais, une législation peu contraignante qui, nous, en tant qu'acteurs locaux, quand on est sur le terrain, on est vraiment sans armes pour pouvoir dire : voilà, il faut que les grandes surfaces, comme on a pu voir, vous l'avez vu comme moi, ces reportages en France où des grandes surfaces cadenassaient leurs poubelles pour que les gens n'aillent pas chercher les déchets alimentaires encore consommables. Pour ne pas en arriver à des extrêmes ainsi en Wallonie, il est nécessaire d'avoir une législation contraignante qui met tous nos acteurs économiques sur le même pied, que ce soit les grandes surfaces trop souvent stigmatisées, mais aussi le secteur agroalimentaire qui, lui, est la partie de l'iceberg que l'on ne voit pas et qui concerne le plus de gaspillage alimentaire par an.

Quel est le but ? C'est l'augmentation de la perte alimentaire globale. Je dis perte alimentaire parce qu'il s'agit, d'une part, de ce fameux gaspillage alimentaire de tout ce que l'on aurait pu consommer et que l'on jette et, d'autre part, tout ce que ces personnes auraient pu avoir dans leur assiette et qu'elles n'ont pas parce que l'on a préféré en faire des déchets.

L'objectif est donc clairement d'obliger les grandes surfaces et les autres donateurs potentiels, à savoir le secteur agroalimentaire, à mettre à disposition des associations agréées, je dis bien ici agréées, des denrées à la limite de péremption, mais qui sont toujours consommables, mais aussi des produits qui n'entrent plus en ligne de compte par celle-ci, par exemple, des anciennes gammes de produits ou, comme on le connaît tous, des produits non calibrés, les fruits et légumes moches – il y avait une campagne là-dessus.

Vraiment, cet objectif est de mettre tous les acteurs économiques sur un même pied d'égalité. Ils seront tous obligés de donner, donc de facto, il n'y a pas forcément un seul acteur qui va contribuer à l'aide alimentaire. D'autre part, c'est d'alimenter bien plus les associations qui ont vraiment un besoin, une demande quotidienne de pouvoir fournir des colis alimentaires et qui ont besoin que ce soit mieux structuré.

Qui est concerné par ce texte ? Je le disais tout à l'heure, les grandes surfaces – je précise, de plus de 1 000 mètres carrés – on sait que c'est quand même une organisation et qu'il faut un certain nombre de mètres carrés, une certaine taille pour les grandes surfaces pour pouvoir organiser cela, pour pouvoir organiser la plateforme informatique.

Nous voulons rendre également le don obligatoire au secteur de l'industrie agroalimentaire qui, parce qu'une série n'est pas bien calibrée, jette tout à la poubelle. On veut que cela n'arrive plus demain et que l'on puisse donner toute cette nourriture consommable aux associations et de facto à nos concitoyens dans le besoin.

Enfin, sur base volontaire, on veut que les grandes surfaces de moins de 1 000 mètres carrés, si elles le souhaitent, puissent y participer, mais aussi également le secteur agricole qui fait souvent preuve d'aide au niveau de l'aide alimentaire s'ils le souhaitent. Ils peuvent intégrer cette plateforme.

On n'oblige pas le secteur agricole et les « petits » magasins à donner, mais ils peuvent s'inscrire au sein de cette plateforme.

La mesure – et c'est ce qui est important – était l'impact financier, quel est-il ? L'impact financier, il est nul. Si l'on adopte ce décret aujourd'hui, cela ne demande pas un euro à la Wallonie. Il s'agit simplement d'accepter, de passer au-delà d'un tabou qui est de dire : voilà, c'est vrai, habituellement, on n'impose rien aux acteurs privés au niveau de leur propriété alimentaire, mais ici, c'est un impact neutre.

On va donc offrir un service aux grandes surfaces, on va leur mettre à disposition une plateforme informatique et moi, je peux vous le dire parce que sur le terrain c'est comme cela, les acteurs qui participent à cette plateforme gagnent de l'argent. Vous allez me dire :

comment peut-on gagner de l'argent en participant à cela ? Cela n'est pas plus compliqué. Certes, il est vrai qu'il y a une petite dépense de personnel parce que c'est quelque chose que la personne ne faisait pas, trier ce que l'on doit jeter et ce que l'on doit donner, mais à côté de cela, ils commandent mieux, il y a donc un meilleur calibrage des commandes. Forcément, ils diminuent un peu leurs commandes et au niveau du stock, ils voient qu'il y a une meilleure gestion du stock.

Deuxièmement, ce qu'ils jetaient avant, 100 euros par tonne, ils l'économisent puisqu'ils ne le jettent plus, ils le donnent, 100 euros par tonne est économisé, mais aussi, ils récupèrent la TVA sur ce qu'ils donnent. En s'inscrivant sur la plateforme informatique, il y a un calcul automatique de ce que l'on peut récupérer au niveau de la TVA.

Les acteurs qui ont accepté de participer à cette plateforme locale nous disent : pour nous, c'set parfait. On a ici une économie qui est réalisée.

C'est vrai, vous allez me dire très certainement ici qu'il y a un acteur qui l'a fait. C'est vrai, cela a été sur base volontaire, mais tous ceux qui ne le font pas à l'heure actuelle, réagissent plutôt d'une manière dogmatique et in fine, ils y gagneraient en termes financiers. On y gagnerait en termes environnementaux et en aspect social, donc d'un point de vue financier, cela n'a aucun coût pour les grandes surfaces, mais aussi aucun coût pour nous, la Wallonie parce que ce sera inscrit sur le budget de l'APAQ-W. À l'époque, des contacts avaient été pris avec l'APAQ-W et disaient qu'effectivement, elle pouvait gérer cette plateforme, elle avait les outils pour pouvoir le mettre en place et donc, on se retrouvait sur un projet de décret qui ne nous coûtait rien, ni à la Wallonie, ni aux acteurs locaux, les communes, ni aux acteurs économiques, les grandes surfaces ou le secteur agroalimentaire.

Concrètement, chers collègues, ce projet de décret, il y a plusieurs idées majeures que je veux vous rappeler. Grâce à l'obligation, donc en obligeant les grandes surfaces, le premier aspect, c'est que l'on augmente l'offre. On augmente la mise en disposition de dons pour les grandes surfaces.

En numéro deux, grâce à la plateforme APAQ-W, on gère d'un point de vue sanitaire, égalitaire et géographique la redistribution, parce que, effectivement, les associations qui sont situées dans des grandes villes où il y a beaucoup de grandes surfaces ont plus de dons que les associations qui sont plutôt situées dans la ruralité où là, il y a une demande d'aide alimentaire. Elles sont vraiment embêtées.

Tandis que, si jamais, on s'inscrit sur une plateforme informatique comme l'on souhaite le faire, il y a une redistribution égalitaire au niveau géographique.

Concrètement, chers collègues, plusieurs aspects que je vous rappelais avant d'entamer le débat, je le disais, comment cela marche, si jamais l'on adopte ce texte ? Tous les magasins et le secteur agroalimentaire et les communes s'inscrivent sur la plateforme informatique gérée par l'APAQ-W. Les associations, mais également les communes, sont présentes sur cette plateforme qui est vraiment une mise en lien de tous les acteurs. Les premiers inscrivent leurs stocks et les seconds viennent les chercher pour pouvoir les mettre à disposition des personnes en difficulté.

Tous les commerces de détail et de magasins non spécialisés à prédominance alimentaire de plus de 1 000 mètres carrés sont tenus à de mettre leurs invendus alimentaires consommables à disposition de plateforme. Deux, il y a une mise en place d'une plateforme gérée par l'APAQ-W, offerte au secteur des grandes surfaces. Troisièmement, le Gouvernement, parce qu'effectivement, vous allez me dire que s'il y a une obligation, il doit y avoir un contrôle, détermine quels agents vont contrôler si c'est bien mis en place et quelle est peut-être la sanction à faire s'il y a infraction au présent décret.

Je sais que j'ai été peut-être trop longue, mais c'est un sujet qui me tient vraiment à cœur pour avoir travaillé avec le secteur depuis des années. L'hiver approche. Je n'ai pas envie de jouer sur la corde politique ici. C'est vraiment une corde logique qui est de dire, on le sait, l'aide alimentaire est en nette augmentation. Il y a une possibilité de donner au lieu de jeter. C'est ce signal que l'on peut mettre en avant auprès de notre population qui, elle, pourra peut-être aussi consommer de manière plus responsable, si l'on fait ce geste fort en Wallonie.

Voilà, chers collègues, je suis à votre disposition pour pouvoir discuter, pour pouvoir travailler sur ce sujet qui me semble ô combien important pour la Wallonie et les concitoyens.

Discussion générale

M. le Président. - J'ai, en suite de cette proposition de décret, une proposition de résolution visant à lutter contre le gaspillage alimentaire qui est déposée par M. Fourny, Mmes Moucheron, Salvi et Moinnet (Doc. 160 (2014-2015) N° 1). Aucun des auteurs de la proposition de résolution n'est présent. Nous ne pouvons hélas pas l'examiner aujourd'hui. Je vais quand même passer la parole à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Notre groupe avait demandé de mettre à l'ordre du jour de notre commission l'examen de ce texte. Ce texte avait été déposé le même jour que la proposition déposée par le groupe socialiste également sur l'aide alimentaire, en mars 2015.

À cette époque-là, des discussions avaient eu lieu et s'en est suivi un plan adopté par le Gouvernement wallon, le plan REGAL, qui a mis en œuvre toute une série de mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

C'est vrai que l'on a deux textes déposés voici 2,5 ans sur les travées du Parlement. Depuis lors, une action gouvernementale a eu lieu. Je ne suis pas un des cosignataires de cette proposition de résolution, je ne vais pas la représenter. Elle contient dans ses éléments une série d'éléments qui sont encore d'actualité, d'autres qui sont dépassés par les faits. Avant d'ouvrir un débat sur un sujet aussi important que celui-là – je partage franchement les considérations évoquées par Mme Géradon –, il serait bon de pouvoir faire le bilan de la situation, le bilan de l'action que le Gouvernement et les services ont mené avant de passer à des mécanismes éventuellement décisionnels, vote d'un décret ou vote d'une résolution. Cela me semble indispensable. Cela me semble aussi indispensable par rapport à l'ensemble des éléments mis sur la table également, c'est que l'on puisse réaliser une série d'auditions.

La particularité...

M. le Président. - Là, on met un peu la charrue avant les bœufs.

Après, vous pourrez continuer.

Sur la proposition de résolution, étant donné qu'aucun des auteurs de la proportion de résolution n'étant là, on ne sait rien en faire que de la remettre à l'arriéré.

M. Desquesnes (cdH). - Je n'ai pas de problème là-dessus.

M. le Président. - Ne discutons pas. Je voulais simplement vous le dire.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Desquesnes (cdH). - Je n'ai défendu ni exposé la proposition.

M. le Président. - Vous allez pouvoir reparler directement. Je voulais simplement vous dire...

(Réaction de M. Desquesnes)

Deux petites secondes, comme cela, on avance avec ordre et méthode.

Simplement, j'étais en train de dire que la proposition de résolution, on ne pouvait pas en parler maintenant parce qu'il n'y a pas d'auteur.

Maintenant, sur la proposition de décret, avec tout ce qui peut aller autour, je dois d'abord ouvrir la discussion générale et demander qui veut prendre la parole.

M. Desquesnes (cdH). - Je demande la parole alors, Monsieur le Président.

M. le Président. - Comme cela, on va pouvoir entamer la discussion sur la proposition de décret.

Pour les services, ce sera bien mieux, parce que sinon on s'y perd un peu.

Je demande, au niveau de la proposition de décret, qui veut prendre la parole. M. Desquesnes a déjà commencé son intervention, il va pouvoir la continuer. Qui d'autre demande la parole ? Mme Galant demande la parole également. Dans un premier tour de table, voilà déjà deux intervenants.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Tout cela pour dire que des initiatives parlementaires sur le sujet nous semblent intéressantes et même nécessaires, c'est certain. On souhaite que, dans le débat, vu les enjeux et les implications, l'on ait l'entièreté des éléments en mains, avant de pouvoir se positionner. Cela passe, à nos yeux, par un certain nombre d'auditions. Cela passe, à nos yeux aussi, en commençant par entendre le ministre de l'Environnement. Là, il est vrai qu'il y a quelque chose d'un petit peu particulier puisque la proposition de décret et la proposition de résolution ont été orientées vers la Commission agriculture alors que le plan adopté par le Gouvernement de lutte contre le gaspillage alimentaire et qui impliquait des compétences d'économie, d'environnement, d'agriculture était piloté par le ministre de l'Environnement. Voilà, quelque part, sur la bonne localisation de ce dossier, de cette question, on est membre de commission, donc on n'est pas décideur de l'agenda de notre commission, c'est la Conférence des présidents qui l'a décidé, quelque part, c'est un petit peu dommage que ce ne soit pas le ministre qui pilote cette action, qui le pilotait, qui le pilote encore au sein du Gouvernement, qui soit l'interlocuteur et que la localisation de ce débat ne soit pas celui de la Commission environnement.

C'est un petit peu particulier que de se retrouver dans une situation où l'on doit évoquer des sujets et des initiatives, ou des mesures à mettre en œuvre, où le pilote aujourd'hui au sein du Gouvernement est le ministre de l'Environnement. Il y a un hiatus de ce côté-là. Cet hiatus, moi, j'aimerais bien que l'on fasse un travail de qualité, que l'on puisse avoir une discussion avec l'acteur désigné par le Gouvernement pour piloter la stratégie de lutte contre le gaspillage alimentaire et que l'on évite une dispersion des énergies et des moyens.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Je voudrais appuyer la demande de mon collègue, M. Desquesnes, pour faire le point sur le plan REGAL qui a été voté en 2015. C'étaient 17 actions pour essayer d'arriver à une diminution de 30 % de gaspillage à l'horizon 2025.

Il serait bon de pouvoir faire le point sur ce plan voté, je le rappelle, en 2015, de pouvoir entendre, par exemple, l'APAQ-W, les banques alimentaires, des associations de terrain comme Comeos. Ce serait intéressant.

Un groupe de travail avait été mis sur pied, mais déjà en 2013, sous la présidence de la ministre Tillieux, pour discuter des questions d'aide alimentaire. Le MR ne faisait pas partie de ce groupe de travail. Il serait peut-être intéressant aujourd'hui que l'on puisse avoir connaissance des conclusions formulées au sein de ce groupe de travail. Je le rappelle, cela date déjà de 2013. Ce serait intéressant, avant de discuter de cette proposition de décret qui est très intéressante et qui, il est vrai, à l'aube de l'hiver, c'est important que l'on puisse avancer sur ce texte, mais ce serait intéressant que l'on puisse avoir un point de la situation aujourd'hui par rapport à tout ce qui a été voté.

M. le Président. - J'ai, sur les demandes d'audition, reçu un courrier de M. Daele qui demande aussi, lui, à auditionner un représentant de la Fédération des services sociaux. Il dit aussi que « La FDSS a en effet organisé une table ronde « Invendus et aide alimentaire », avait produit un rapport à ce sujet. Il me semble intéressant de pouvoir les entendre. » Voilà la demande de M. Daele.

Dans la discussion générale, je vais rendre la parole à l'auteure de la proposition.

La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - Je me retourne vers mes collègues du MR et du cdH. Vous parlez du plan REGAL tous les deux, mais j'ai une question à vous poser. Savez-vous en quoi le plan REGAL s'occupe des invendus et de l'aide alimentaire ? Juste une question. Quelle mesure prend le plan REGAL pour l'aide alimentaire ? Pas au niveau du gaspillage alimentaire. Ce n'est pas que j'ai envie de vous mettre à mal, mais c'est parce que cela fait deux ans que je suis baladée, on me dit : « Aide alimentaire égal gaspillage alimentaire ». Il y a dans la thématique de l'aide alimentaire, c'est vrai, le gaspillage, mais il y a aussi la pauvreté. Tout cela est lié. Certes, il y a le gaspillage des entreprises, des concitoyens, dans différents secteurs, c'est vrai et y compris au niveau des grandes surfaces, il y a du gaspillage, mais ce n'est pas de cela dont on parle ici, dont je vous parle. On parle du gaspillage, mais dans le cadre du secteur de l'organisation de l'aide aux associations, dans le cadre de la difficulté de la pauvreté en Wallonie. Vraiment, on peut faire le point sur le plan REGAL, cela doit être intéressant, je pense, pour les parlementaires que nous sommes, mais pas dans le cadre de ce débat.

Dans le cadre de ce débat, qu'a fait le plan REGAL pour les invendus alimentaires ? Il n'a pas fait 17 propositions pour l'aide alimentaire, c'est pour le gaspillage alimentaire. Ce dont je vous parle, c'est de l'aide alimentaire. Dans l'aide alimentaire, le plan REGAL n'a juste fait que donner 100 000 euros à quelques associations, c'est tout. Il n'y a pas eu véritablement un travail qui a été fait pour mettre un maillage complet au sein de la Wallonie. C'est cela qui est difficile pour moi, je vous le dis.

M. le Président. - S'il vous plaît, j'ai d'autres demandes d'auditions.

Mme Géradon (PS). - J'aimerais bien vraiment vous expliquer, c'est cela qui est difficile parce que j'étais présidente de la Commission de M. Di Antonio et j'entends bien votre remarque, Monsieur Desquesnes, qui est de dire ici : « On n'est pas dans la bonne commission, il faut entendre le ministre Di Antonio ». Ce n'est pas vrai, on est dans la bonne commission. Cela fait deux ans que c'est dans l'arriéré de cette commission. Si cela ne devait pas y être, il aurait peut-être fallu l'enlever avant. Pourquoi est-ce dans cette commission ? Le service, la plateforme va être gérée par l'APAQ-W. L'APAQ-W dépend du ministre Collin, c'est vrai, on s'est posé la question à un moment donné, vu que l'on parle aussi de gaspillage alimentaire. On aurait pu le mettre chez M. Magnette aussi dans le cas du Plan de lutte contre la pauvreté, on aurait pu le mettre là, on a bien réfléchi. On l'a mis en arriéré de cette commission parce que l'on s'est dit aussi que cela allait compliqué de choisir le ministre responsable, étant donné que ce sont des matières... Vous voyez bien ce projet, il touche plusieurs ministres, plusieurs matières. On l'a mis dans l'arriéré de la commission du ministre compétent de la structure qui va gérer ce projet, mais aussi parce que le Gouvernement – on me le dit souvent – est un et indivisible.

J'entends votre demande qui est de faire des auditions. Je vous entends, Madame Galant, vous dites qu'il faut faire appel à des associations de terrain Comeos. Associations de terrain, je comprends qu'il faut entendre Comeos, mais il n'y a pas que ce terrain-là.

Aussi, je voudrais vous rappeler, on dit souvent qu'il y a des citations qui marquent dans une vie. Une citation m'a marquée aujourd'hui, le 25 septembre 2017, par M. Desquesnes, pas plus tard qu'il y a une heure et demie. Il a dit, en ce qui concerne le bail à ferme : « Il ne faudrait pas que l'on tombe dans une « auditionnite » aiguë ». C'est ce que vous avez dit dans le cadre du bail à ferme.

M. Desquesnes (cdH). - C'est exact.

Mme Géradon (PS). - Effectivement, étant donné le parcours de l'aide alimentaire au sein du Parlement wallon, je le rappelais tout à l'heure, vous vous rendez compte. En 2012, la mise en place à Herstal, puis dans la foulée, le vote d'un projet de décret par Mme Simonis et aussi, il faut savoir, une résolution du cdH lors de la précédente législature qui est la copie conforme de la résolution que l'on ne nous a pas présentée aujourd'hui, qui a été redéposée en 2015.

M. Desquesnes (cdH). - Comme la vôtre.

Mme Géradon (PS). - Non, ce n'est pas du tout du copier-coller, on n'a jamais imposé aux grandes surfaces. A-t-on déjà imposé au secteur ?

M. Desquesnes (cdH). - Regardez dans les archives.

Mme Géradon (PS). - Je peux regarder dans les archives, je vous jure, c'est moi qui l'ai écrit de A à Z, on n'a pas copié quoi que ce soit auprès de qui que ce soit. Tout cela pour vous dire, tout à l'heure, j'entendais les collègues du MR dire : « On tourne autour du pot par rapport à certaines choses ». Là, on me balade depuis deux ans, on me dit effectivement : « Attend le plan REGAL », j'attends le plan REGAL, je constate qu'effectivement, on ne parle pas du tout de la même chose. Aujourd'hui, on me dit qu'il faut les auditions plan REGAL. Il n'y a même personne du cdH pour présenter la résolution, aucun auteur n'est là. Cela prouve l'intérêt.

Tout cela pour vous dire que je n'ai pas envie de rentrer dans un débat politique stérile. Il faut vraiment aujourd'hui prendre une décision importante pour le secteur, pour les personnes qui sont dans la difficulté. On a la preuve par a + b que cela marche au niveau local, que personne ne va perdre de l'argent, que du contraire. On peut montrer un signal fort à nos concitoyens qui est de dire : « Il faut faire attention d'un point de vue environnemental à ce que l'on jette ». Il faut faire attention. On pourrait débattre vraiment sur tous les aspects philosophiques, politiques, qui sous-tendent derrière cette proposition de décret, mais vraiment, aujourd'hui, j'entends vos demandes au niveau de l'audition, mais je suis baladée depuis des années, parce que je peux dire des années maintenant. On est baladée depuis des années au niveau de mon groupe. Lors de la précédente législature, je n'étais pas là pour le faire. C'est un travail de continuité, on a fait un travail local dans plusieurs communes, on a vu que cela marchait, on a pris un décret, on se rend compte que l'on est limité parce que je le disais tout à l'heure, au niveau du dispositif légal actuel, on se rend compte que l'on n'arrive pas à imposer aux grandes surfaces, parce que c'est trop peu souvent que l'on doit renouveler leur autorisation.

Aujourd'hui, il faut donner aux acteurs locaux la possibilité de le faire. Je connais beaucoup de communes où les échevins n'arrivent pas à mettre en place l'aide alimentaire parce que les acteurs n'ont pas la volonté, ne sont pas sensibilisé. On a la possibilité de faire un geste fort aujourd'hui, j'entends vos demandes d'auditions, mais personnellement, je ne suis pas favorable dans le sens où cela fait trop longtemps que l'on tourne autour du pot et il est temps de décider.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Juste deux choses, je vois que le plan REGAL, j'avais mémoire d'une charte signée avec Comeos. Effectivement, quand on retrouve le descriptif dans les premières lignes, le premier forum consacré à la logistique du don alimentaire s'est tenu le 28 avril 2016. La logistique alimentaire est au cœur de votre proposition. Des choses ont eu lieu, une série d'éléments ont eu lieu dans le cadre du plan d'action REGAL, demandez un bilan de tout ce qui s'est fait me semble nécessaire.

Enfin, en ce qui concerne la proposition, je lis, archive RTBF, on est le 7 novembre 2012 : « Les députés wallons PS ont déposé une proposition de décret visant à imposer aux grandes surfaces de céder à des associations caritatives leurs denrées alimentaires non vendues, et cetera ». Je ne fais pas de critique à cela, je constate que c'est effectivement et tout est à votre honneur, d'être constant en la matière, la question n'est pas là. Une proposition a déjà été déposée. Vous nous dites, vous cdH, vous redéposez une proposition en 2015 que l'on aurait déposée avant, c'est fort possible, je n'étais comme vous pas parlementaire à ce moment-là, mais ce n'est quand même pas un crime que de redéposer des propositions quand on estime qu'elles sont valables, fondées et qu'elles défendent une juste cause et l'on partage cette juste cause. Voilà, tout simplement.

M. le Président. - La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - Je n'ai pas envie de tergiverser, Monsieur Desquesnes, mais je vous invite à lire les deux textes. Franchement, c'est aberrant d'oser prendre la parole sur un truc que l'on ne connaît pas comme cela. Le décret Simonis, qu'est-ce ? C'est modification du permis d'environnement. Ce que l'on fait nous, c'est un système global de redistribution et de gestion des invendus. Le décret Simonis, c'était de permettre, d'inciter les acteurs locaux, de dire, lorsqu'une grande surface doit renouvelé son permis d'environnement, imposer que l'on puisse donner des invendus. Je ne sais pas si vous le savez, un permis d'environnement, en général, c'est entre 20 et 30 ans. Quand vous êtes dans une commune et que toutes les grandes surfaces ont un permis d'environnement qui est bon...

(Réaction d'un intervenant)

Laissez-moi terminer, à défaut de l'avoir lu, je vais vous l'expliquer. Vous avez au niveau du permis...

(Réaction d'un intervenant)

On est en train de me faire passer pour une menteuse.

M. le Président. - Madame Géradon, vous avez la parole, s'il vous plaît.

Mme Géradon (PS). - J'ai juste envie, à un moment donné...

(Réactions dans l'assemblée)

Qu'avez-vous fait avec notre camarade tout à l'heure ? C'est bon, à un moment donné...

M. le Président. - Madame Géradon, vous avez la parole. M. le Ministre peut avoir la parole quand il veut aussi, je lui donnerai.

Mme Géradon (PS). - Peut-être que vous trouverez que mon ton est inapproprié, c'est peut-être le cas, mais moi, ce que je trouve scandaleux, c'est d'oser remballer un texte comme cela sans en connaître le fond, c'est tout et j'ai le droit de le dire. Il y a ici un vrai déficit de connaissances du dossier qui est exposé, pourtant, j'ai passé mon temps à dire, je n'ai peut-être pas bien dit la différence, mais il y avait un texte de Mme Simonis, c'était inciter les acteurs locaux à le faire par le biais du permis d'environnement. Ici, c'est imposer les grandes surfaces.

(Réaction d'un intervenant)

Mais bien sûr.

Article 6 : il y a beaucoup plus d'articles que cela. À un moment donné, il faut évoluer. Ce n'est pas faire un copier-coller. Ce n'est pas pareil. Il y a eu un décret Simonis à l'époque. On s'est rendu compte, sur le terrain, que c'était insuffisant. Dans la constante évolution de la thématique, on se dit vu que c'est insuffisant, on met quelque chose de plus. C'est tout. Ce n'est pas un copier-coller. Il faut savoir aussi, à un moment donné, quand vous êtes désagréable, il faut pouvoir entendre que l'on n'est pas d'accord par rapport à ce que vous dites. Quand on est désagréable, il faut pouvoir entendre des choses désagréables en retour.

M. le Président. - J'ai encore deux demandes de prise de parole. S'il n'y en a plus après, je passerai la parole à M. le Ministre.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je veux bien faire la désagréable pour compenser ce que Mme Géradon n'est pas.

Un copier-coller, ce n'est pas la proposition de 2012, qui est, effectivement, fondamentalement différente, comme elle l'a expliqué au départ, c'est-à-dire que c'était quand il y avait une modification, et donc un permis d'environnement, ce qui n'est pas le cas cette fois-ci. Si vous voulez savoir ce que c'est un copier-coller, vous n'avez qu'à demander à Mme De Bue pour le bail de location ou vous n'avez qu'à demander, encore à Mme De Bue, par rapport au dossier « LED ». Cela, c'est un copier-coller.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - J'ai bien fait de laisser Mme Morreale passer devant moi. Cela n'arrivera pas, et, d'ailleurs, cela n'arrive pas très souvent, mais j'allais citer aussi la phrase de M. Desquesnes tout à l'heure dans le dossier du fipronil par rapport à ces « auditionnites » aiguës. Ici, Mme Géradon a expliqué en long, en large et en travers, une mesure qui est une mesure de bon sens, qui ne coûte pas un euro au Gouvernement et on a entendu – c'était le conclave budgétaire – lors de la conférence de presse hier, à quel point ce Gouvernement voulait être rigoureux au niveau des dépenses. On est donc, évidemment, sensibles à tout cela. On arrive ici avec une mesure qui est complètement et budgétairement immunisée et on entend M. Desquesnes dire : « Il faut attendre, faisons le bilan des actions gouvernementales ». On peut, évidemment, le faire et on vous soutiendra pour le faire et pour voir si ces mesures gouvernementales portent leurs fruits.

Ici, on est das le cadre d'un texte qui a été déposé, pour lequel Mme Géradon se bat depuis de nombreuses années et vous essayez de faire de la flibuste, notamment en disant que l'on est dans une commission qui n'est pas appropriée, qu'il faut retourner chez M. Di Antonio, ce même M. Di Antonio qui a baladé Mme Géradon depuis des années. On se retrouve ici et vous nous dites : « Attention, ce n'est pas le bon pilote ». J'ai envie de vous dire, Monsieur Desquesnes, que l'on s'en fiche ! Que ce soit M. Collin comme pilote, que ce soit M. Di Antonio : le problème c'est que, pour l'instant, l'avion est toujours sur le tarmac, que l'on n'a pas encore fait le plein. Vous mettez qui vous voulez comme pilote, comme copilote et même comme hôtesse de l'air, mais nous vous demandons l'urgence dans ce dossier. Il y a, évidemment, les mois froids qui vont arriver, avec une véritable urgence pour des personnes, singulièrement les plus précarisées. C'est une mesure ici de bon sens et vous êtes en train d'en faire un brûlot politique. Très objectivement, je ne comprends pas. Je ne comprends pas l'attitude de la majorité de s'opposer, de la sorte, à ce texte.

Vous pouvez rire, Monsieur Desquesnes. Cela vous fait peut-être rire que des gens, tous les jours, meurent de faim dans la rue. C'est peut-être cela qui vous fait rire. Vous êtes scandaleux ! Je vous le dis, vous êtes scandaleux. Vous pouvez me pointer du doigt, Monsieur Desquesnes, il n'y a pas de problème. Je vous le dis, vous êtes scandaleux, parce que vous n'avez aucun argument sur le fond.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je vous épargnerai mes considérations sur le ton que ces débats prennent. Vous imaginez bien ce qu'elles sont.

Je voudrais dire, par contre, ma considération et mon estime pour la démarche de Mme Géradon, pour la manière dont elle a expliqué les constats, le problème de terrain. Je vais juste me borner à combler un petit déficit d'information, parce que je pense que, effectivement, vous êtes légitimement marquée par votre expérience locale et sous-régionale des initiatives qui ont été prises, mais je voudrais préciser que, depuis la décision de l'ancien Gouvernement de mettre en œuvre un Programme wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires, ce plan REGAL, il y a toute une série de choses qui, d'une part, ont progressé et qui, d'autre part, ont été révélées un peu partout sur le territoire. D'autres initiatives ont été prises, soit dans d'autres bassins de vie, soit au niveau professionnel ou au niveau micro-économique de certaines moyennes ou grandes surfaces.

Essayons de ne pas nous battre là-dessus, mais essayons de prendre les meilleures décisions, essayez de prendre les meilleures décisions pour être le plus pragmatique possible. L'une des difficultés, mais c'est aussi l'un des avantages, c'est que c'est un dossier authentiquement transversal. C'est le moins que l'on puisse dire. Le plan REGAL a été élaboré à l'initiative des ministres de l'Action sociale, de l'Environnement et de l'Agriculture. La coordination a été confiée au ministre de l'Environnement parce qu'il est en charge du développement durable. C'est une problématique qui s'intègre dans une thématique plus large : l'alimentation durable. C'est pourquoi il y a une large concertation qui a été organisée, depuis 2015, par le ministre de l'Environnement – je dois le préciser – et qui devait parvenir à l'élaboration du programme wallon, qui comprend à la fois des actions de sensibilisation, des actions d'engagement volontaire et de concertation, des actions pour agir, soutenir et former à la lutte contre le gaspillage alimentaire et des actions pour mesurer les avancées et pour approfondir les connaissances. Ce sont des actions qui sont au moins au nombre de 17 et qui s'adressent à un large public.

Je voudrais citer trois initiatives auxquelles vous n'avez pas fait allusion – je peux le comprendre, si vous ne les avez pas approchées ou si vous n'en avez pas eu connaissance – et qui sont des initiatives très larges sur le plan territorial et qui sont en train de faire progresser les choses. Heureusement, parce que vous avez raison de le souligner, le problème sur le terrain est crucial. Il y a, d'abord, ce que l'on appelle la bourse aux dons. C'est géré par la Fédération des services sociaux. C'est une structure active au niveau national pour assurer la mise en relation des deux parties, à savoir les donneurs et les bénéficiaires, et qui produit l'ensemble des documents administratifs nécessaires, notamment, à la traçabilité AFSCA.

Il y a une deuxième initiative qui a été prise. Elle est d'origine commerciale, mais elle est, évidemment, utilisée sur le plan associatif. C'est ce qu'a produit la société Level IT SPRL, qui développe son activité sur l'ensemble de la Wallonie et qui a produit cette plateforme informatique. L'ASBL Food Waste Evasion, qui est constituée sur base d'une initiative citoyenne, active notamment avec des producteurs agricoles. Cette initiative permet un mécanisme de ventes à prix réduit qui permet une compensation des frais encourus par les producteurs. C'est une action qui est soutenue par l'Union des agricultrices wallonnes et que je soutiens à concurrence de 30 000 euros depuis l'année dernière. Je pense qu'elle est à la fois utile et qu'elle témoigne, d'abord, de résultats concrets. En plus, elle colle bien à la mentalité agricole, qui est une mentalité de solidarité. Cela permet d'actionner cette solidarité.

Je pense qu'il faut mettre en place un outil. Votre proposition de décret a le mérite de mettre ce besoin et cette solution en exergue. J'ai une difficulté par rapport à un élément que vous formulez – ce n'est pas l'élément principal, mais je dois le mentionner : dire que le loger à l'APAQ-W serait la bonne solution. Pour le moment, l'APAQ-W n'a ni les moyens ni la structure pour le faire. J'ai entendu que vous aviez dit qu'il y avait eu des contacts, et cetera. En ce qui me concerne, cela précédait sans doute ma prise de fonction. Je n'ai jamais été saisi de cela. Je n'ai pas d'élément d'information de l'APAQ-W à cet égard. Je vais, évidemment, reposer la question, dès demain, à son directeur général. Je n'ai pas de religion toute faite. L'APAQ-W s'occupe de la promotion des produits, s'occupe de la promotion de l'agriculture. Ce sont ses deux compétences. Si, à un moment donné, le Parlement disait qu'il faut mêler la problématique banque alimentaire, invendus alimentaires, et cetera, à ces deux compétences-là, j'en tirerais les conclusions et je m'exécuterais rapidement. À titre personnel, je ne pense pas que ce soit la bonne solution. C'est une problématique qui est plus transversale.

J'en viens à la conclusion. Ce n'est pas parce que c'est une problématique transversale que l'on doit la mettre dans un tiroir et ne pas continuer à la faire progresser. Je considère qu'elle a déjà beaucoup progressé, mais on n'en fait jamais assez dans cette thématique, parce que l'acuité de la paupérisation, notamment, et l'acuité de ce qui est toujours un scandale quand il s'agit d'un produit alimentaire qui devient un déchet ; c'est toujours un scandale, et vous avez raison de vous en émouvoir.

Je pense que l'on devrait réfléchir rapidement, mais sereinement pour dire quel est l'outil transversal que l'on met en place pour faire progresser l'idée et proposer

quelque chose de concret pour le mettre en œuvre. Je suis prêt à y concourir avec mes ressources humaines et avec mes budgets aussi. Je ne suis pas en train de renvoyer la balle, mais je dis simplement que le faire isolément dans la politique agricole et, a fortiori, loger cet outil informatique à l'APAQ-W ne me paraissent pas constituer la solution adéquate de prime abord.

Je n'ai pas de conseil à donner et je pense que cela ne retarderait absolument pas les choses. Pourquoi ne pas avoir un groupe de travail qui se mettrait rapidement au boulot, que j'appuierais vraiment au maximum de mes possibilités, étant entendu qu'en ce qui me concerne, je souhaite que l'on puisse effectivement mettre en place l'outil dont vous parlez dans votre proposition.

M. le Président. - J'en viens au deuxième tour de table après l'intervention de M. le Ministre.

La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre intervention. J'ai parlé longtemps, peut-être n'avez-vous pas entendu, mais concernant la Bourse aux dons Level IT dont vous parlez, l'initiative locale qui a été à la base de cette structure, c'était à Seraing, quand j'étais échevine de l'Environnement, du Commerce et de l'Urbanisme. On a travaillé ensemble, on a mis en place ce système sur Seraing.

Vous me dites que je ne connais pas, mais si, justement : plus que le connaître, on a vraiment été à l'initiative, on les a accompagnés, parce qu'ils travaillent également en France. Ils travaillent au sein de la Région bruxelloise aussi, qui a déjà pris les devants en la matière. En Flandre aussi, il y a une initiative qui vient d'être adoptée, parce que, justement, il y a une solution toute prête qui est celle de la Bourse aux dons, qui a été initiée à Seraing, puis qui a été mise en place, déjà à l'heure actuelle, dans tous les magasins Carrefour de la province de Liège, et qui est mise en place à Bruxelles. Il y a donc vraiment un système qui marche.

Effectivement, on avait eu un contact, je pense, avec l'ancien directeur général de l'APAQ-W – il a été changé, je pense.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

C'est cela. Il y avait eu un contact à l'époque. Au moment où l'on dépose le texte, c'était le directeur en question qui nous a dit qu'effectivement, ils avaient les ressources nécessaires et qu'ils étaient habitués à travailler avec ce genre de plateforme.

La raison pour laquelle on l'a orienté, c'est parce que l'on a pris plusieurs contacts avec différents services qui nous ont dit : « Chez nous, c'est faisable, sans augmentation, notre personnel est formé à la gestion de plateformes informatiques ».

Voilà pourquoi on l'a orienté là. Je vous avoue que je n'avais pas de considération personnelle par rapport à quelle structure, où l'orienter. Je n'en avais que faire, tant que l'on mettait en place le système.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - De sorte, on partage tous la même information : j'ignorais qu'il y avait eu ce contact avec le précédent directeur général.

Que gère l'APAQ-W gère comme banques de données ?

L'APAQ-W gère une banque de données de tous les produits, de tous les producteurs. Elle est donc en train de constituer maintenant une liste de tous les producteurs transformateurs de fromages, les brasseries, et cetera. C'est un exercice d'actualisation qui est permanent, qui existe depuis peu de temps. Ils avaient des listes, mais tout le monde en a déjà parlé ici, ce n'était quand même pas un outil qui est extrêmement performant, il est en train de le devenir. Il s'agit d'une liste de producteurs par bassin de vie et par type de produit.

Le deuxième outil qui existe, si c'est à cela que vous faites allusion, c'est le Clic local, qui est un outil qui a été mis en place à l'initiative de mon prédécesseur, Carlo Di Antonio, qui permet de mettre en contact des collectivités ou des particuliers qui veulent passer un marché avec des adjudicataires potentiels qui sont installés en Wallonie, les producteurs pouvant s'inscrire sur ce Clic local.

Ce sont les deux outils informatiques qui existent et qui sont en fonction à l'APAQ-W. C'est quand même différent de ceci. L'outil que vous préconisez d'installer est un outil très spécifique, très élaboré. Tant mieux s'il est presque prêt, puisque des gens y ont travaillé localement et même au-delà. Je vous dis juste mes réticences. Si, à un moment donné, le Parlement disait « Non, c'est à l'APAQ-W qu'il faut le faire », on élargirait les compétences de l'APAQ-W, et je devrais élargir les moyens de l'APAQ-W, parce que, pour le moment, elle n'a pas les moyens de le faire.

Ce que je dis juste pour faire avancer le débat qui, pour moi, est un débat très important, parce qu'il touche à deux thématiques qui nous interpellent tous, la pauvreté, d'une part, et, d'autre part, le gaspillage. Je dis juste qu'il y a intérêt à installer ce type d'outil. Comment le construire et où le loger, ce n'est pas quelque chose qui devrait prendre des mois à le décider ? Pourquoi ne pas vous lancer dans un groupe de travail avec les quatre partis qui sont ici ?

M. le Président. - La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - J'entends la proposition du ministre. Je veux bien être ouverte, je veux bien que l'on en discute, mais si c'est pour accepter de ne pas le mettre au vote maintenant, il s'agit d'être dans un timing de groupe de travail très serré.

C'est vrai que j'ai toujours été retenue par le partenaire à l'époque de déposer le texte parce qu'il fallait attendre, on avait déjà des initiatives en cours, et cetera. Depuis 2015, vraiment, sur le terrain, on se rend compte que maintenant, il y a un accélérateur à mettre en place.

Je ne vais pas reparler de politique générale, mais quand on a un stop au Gouvernement précédent, ma première demande, cela a été de dire à mon groupe : « Voilà, maintenant, mettons-le à l'ordre du jour », étant donné que j'étais freinée, que j'étais bloquée depuis de nombreux mois. Je ne voudrais donc pas que ce soit de nouveau le cas parce que, effectivement, on l'a dit tout à l'heure, ce n'est pas pour faire de la politique politicienne, mais, vraiment, les associations, quand ce sont les mois d'hiver, sont confrontées à des demandes exponentielles au niveau de l'aide alimentaire.

Si groupe de travail il y a, si vous partagez le fond – parce que c'est ce que j'ai pu comprendre, vous partagez le fond, vous partagez ce que l'on demande – sur le réceptacle, à savoir qui peut mettre en place cette plateforme, à ce moment-là, on peut discuter ensemble, et je pense qu'un groupe de travail d'une ou deux séances maximum pourrait le définir.

Je ne comprendrais, cependant, pas que l'on me demande de multiples auditions. On le sait, il y a souvent une dérive au niveau du travail parlementaire qui est de retarder à plus longue échéance des sujets parce que l'on a autre chose à faire. Je crois qu'ici, c'est quelque chose de très important, étant donné le timing – on est fin septembre – je peux accepter votre proposition. Je le dis ici, bien évidemment, on est d'accord sur le fond – on l'acte bien aujourd'hui – et c'est sur la forme – APAQ-W ou autre chose – que l'on discute. À cet égard, si l'on peut faire un pas important, je l'accepte, mais si c'est pour me balader dans un groupe de travail avec des auditions en plus comme j'ai pu en présider de trop nombreuses dans ma courte expérience parlementaire, cela ne m'intéresse pas.

On vote aujourd'hui et l'on a des positions opposées, mais voilà, je veux juste être claire. Si j'ai bien compris le ministre, il est ouvert, il a envie d'avancer. Si c'est dans ce cadre-là, personnellement, je peux l'accepter.

M. le Président. - M. le Ministre fait une proposition. Je dois simplement savoir quelle forme pourrait prendre le groupe de travail. L'auteure de la proposition est d'accord. Je pense que M. le Ministre va peut-être nous apporter un éclairage.

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je ne vais pas nuancer ce que j'ai dit. Votre intervention me fait quand même préciser un élément, c'est que ce groupe de travail doit quand même rencontrer une série de personnes.

Je vais prendre un exemple : on a parlé de Comeos et les banques alimentaires. Si vous mettez en place un groupe de travail, il faut quand même, mais dans des délais très rapides, reprendre simplement deux heures de discussion avec eux. Je pense que c'est la moindre des choses.

Moi, je vous dis, je suis intéressé sur le fond, plus qu'intéressé. S'il n'y avait rien qui se passait, même ici, j'en reparlerais au Gouvernement, sachant que mes collègues de l'Économie sont concernés, tout comme ceux de l'Action sociale et du Développement durable. Je mets juste toute ma bonne volonté au service de cette cause-là, en vous proposant d'essayer de mettre au point un mécanisme à la fois rapide et efficace, mais avec un minimum de concertation des acteurs.

Vous avez cité Food Waste Evasion. Il est quand même intéressant d'avoir le patron de Food Waste Evasion qui vient avec la présidente de l'UAW, en une heure, nous dire où ils en sont, leur regard par rapport à cette plateforme informatique. C'est quand même intéressant de savoir ce que Comeos va penser de l'obligation que vous proposez d'instaurer ou du volontariat que vous suggérez.

M. le Président. - La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - Avant de me prononcer, quelle serait la forme du groupe de travail ? Qui piloterait ?

M. le Président. - Il y a deux possibilités.

Il y a le groupe formel, c'est un groupe de travail qui doit être désigné par la Conférence des présidents. On est à l'article 58 du règlement. Je vais le lire, comme cela, c'est plus simple. « D'initiative ou sur proposition d'une commission ou d'un comité, la Conférence des présidents peut constituer des groupes de travail. La composition, les attributions et le mandat d'un groupe de travail sont fixés par la Conférence des présidents. Ces travaux ne font l'objet d'aucune publication en dehors des convocations. » Cela, c'est la première possibilité, c'est un groupe de travail formel.

La deuxième possibilité, c'est un groupe de travail informel, qui serait beaucoup plus souple et qui pourrait arriver à des conclusions bien plus rapides.

Voilà, ce sont les deux possibilités. Il s'agirait, à ce moment-là, sur l'initiative, soit de l'auteur de la proposition, soit du ministre ou des deux ensemble, de constituer un groupe de travail qui pourrait avancer plus

rapidement et arriver à des conclusions plus rapides. À ce moment-là, on remettrait la proposition de décret dans l'arriéré. On pourrait la ressortir au moment où le groupe de travail a terminé ses travaux.

Voilà un petit peu les deux possibilités qui s'offrent à nous quant à la création de ce groupe de travail.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'aurais une question pratico-pratique sur l'organisation des groupes de travail. Y a-t-il une différence entre les groupes sur le suivi, les retranscriptions éventuelles des échanges ? Quelle est la règle en la matière pour pouvoir en disposer, par exemple, si des personnes ne peuvent pas assister à chacun des groupes de travail ? Y a-t-il un feed-back des échanges ? Est-ce une prise de note informelle, et cetera ?

M. le Président. - Il est bien clair, je relis : « Ces travaux ne font l'objet d'aucune publication en dehors des convocations ». Cela, c'est la formule officielle.

Mme Géradon (PS). - Je peux vous dire, Monsieur le Président, j'ai vécu un groupe de travail non informel au niveau du CoDT, où l'on a passé 12 séances, que j'ai présidées, on n'en fait plus rien. C'est un enterrement de première classe, le groupe de travail non informel.

Maintenant, ce qui m'inquiète, c'est que le groupe de travail formel, on en arrive dans ce que je crains, à savoir le fait de se retrouver en Conférence des présidents : devoir le déterminer, et cetera. Je vous avoue que ce qui m'embête le plus, c'est que ce n'est pas un sujet neuf. Cela fait deux ans que c'est à l'arriéré, que l'on en parle, que l'on a des échanges. Ici, c'est un travail qui a été fait sur base de rencontres. On en a parlé 1 000 fois entre nous, en questions d'actualité, en questions orales. Tout a toujours été mis en avant. On a discuté toutes les initiatives et tout ce qui s'en suit. Aujourd'hui, on me dit qu'il faut encore le refaire. Je vous avoue que j'ai moyennement confiance, étant donné mon expérience en groupe de travail, sur le fait que ce soit vraiment réactif. Ce que je souhaite aujourd'hui – j'entends que c'est le cas de tout le monde – c'est que l'on puisse mettre en place un système qui bénéficie à tout un chacun. Je crois que l'on a une occasion de le faire.

Je pense que, même si c'est l'APAQ-W qui est aujourd'hui inscrite au sein de la proposition, rien ne nous empêche de voter la proposition aujourd'hui et de voter un amendement, que je m'engage, si M. le Ministre propose une autre structure, à soutenir. Pour moi, cela ne change rien, si le fond est bon, si l'on est tous d'accord, que l'on dit qu'il faut le faire, votons-le, et que l'on travaille ensemble à un amendement ! Je crois que c'est beaucoup plus rapide.

Si l'objectif est vraiment d'arriver à quelque chose qui va nous permettre d'aider les associations dès cet hiver, faisons-le.

Moi, je vous propose cela.

Franchement, je vous témoigne de ma grande ouverture à tout amendement possible, mais je crois que si l'on ne vote pas le texte aujourd'hui, je connais trop les mécanismes parlementaires et les commissions pour avoir présidé la Commission de l'environnement et avoir participé à tous les groupes de travail possibles et inimaginables, au sein de ce Parlement, pour savoir que cela va prendre au minimum deux mois. Dans deux mois, on est en plein dans l'hiver et cela n'ira pas. Cela, on va vraiment rater le coche une fois de plus.

Voilà ma proposition.

J'entends l'ouverture du ministre, et je m'en réjouis. J'entends les collègues qui se sont positionnés plutôt favorablement. Je vous propose que l'on vote le texte aujourd'hui et que l'on puisse travailler ensemble à des amendements. Je suis ouverte.

M. le Président. - L'auteure de la proposition demande que l'on vote le texte aujourd'hui et, éventuellement, qu'on l'amende d'ici la plénière.

M. Desquesnes demande la parole, je la lui donne volontiers.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je trouve que le sujet et l'enjeu sont suffisamment importants pour que l'on fasse le travail dans un climat le plus serein possible et le plus constructif possible.

Je pense qu'il y a, dans le cadre du plan REGAL, tout un volet qui concerne la logistique des invendus alimentaires. Écouter ou recevoir, par écrit ou sous format dans le cadre d'un groupe de travail, peu importe, l'état des lieux et les conclusions du travail qui a été piloté par le Gouvernement ne me semble pas quelque chose d'insensé. Il s'agira, ensuite, d'écouter le bref point de vue de Comeos, le bref point de vue de la Fédération des banques alimentaires et associations ou réseaux existants et, sur cette base-là, se mettre autour d'une table et essayer de construire un texte, partant de ce que vous avez déposé, alimenté par une série d'autres réflexions et de positions des uns et des autres et arriver à un texte que l'on puisse porter de façon consensuelle, ici, au sein de cette commission. Je pense que le sujet et l'objectif de ce débat et de cette proposition, on peut les rejoindre, mais je pense que cela nécessite que le travail y soit fait sérieusement.

La question des besoins alimentaires, c'est, malheureusement, une question quotidienne pour des milliers et des dizaines de milliers de personnes en Wallonie en hiver, en automne, en été et au printemps.

Tous les jours, cette question-là se pose. Je trouve que l'on peut avancer sur le dossier. Le ministre a fait des ouvertures, mais mettons-y les moyens et l'énergie suffisante pour réussir quelque chose de positif qui montre que le travail parlementaire peut aboutir à des positions constructives et collectives.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Très brièvement, je pense que le ministre a fait une proposition assez concrète qui nous permet d'avancer avec ce groupe de travail. Je pense que le climat était redevenu beaucoup plus serein à la fin de la proposition du ministre. Je serais d'avis que l'on avance avec cette proposition, que l'on puisse avoir ce groupe de travail et que l'on évolue de manière positive. Tout le monde est bien conscient que ce texte doit avancer. Attendons les résultats de ce groupe de travail avant de se prononcer pour voir si l'on doit redéposer un texte commun. Je pense que ce sera important de tenir compte de tout ce que l'on entendra, de tout ce qui se dégagera de ce groupe de travail.

Je voudrais remercier aussi le ministre pour sa proposition ainsi que l'opposition, qui fait également preuve d'ouverture par rapport à ce qui est sur la table. Avançons pour un sujet qui est très important.

De nouveau, je le rappelle, nous arrivons à l'aube de l'hiver.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je voudrais que l'on revienne à une considération très terre à terre : entre le moment où Mme Géradon a déposé sa proposition et aujourd'hui, il y a eu 205 000 tonnes d'aliments qui auraient pu être fourni à des banques alimentaires, à des gens qui en ont besoin et chaque mois qui passe, il y a plus de 8 300 tonnes d'aliments qui pourraient aller dans des banques alimentaires et qui sont jetés ou qui sont mis dans la biométhanisation.

Que veut-on faire concrètement, indépendamment de toutes ces considérations ? Chaque mois qui passe, 8 300 tonnes d'aliments qui pourraient être consommés ne le sont pas de notre fait.

M. le Président. - Chacun a eu l'occasion de présenter ses alternatives. Madame Géradon, éventuellement, pour interagir et confirmer ou infirmer ce que vous allez faire de la proposition de décret.

La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - En fait, Monsieur le Président, si je m'étais contentée d'entendre Mme Galant dans les répliques, je pense que j'aurais abondé dans le sens du groupe de travail, mais j'ai entendu l'intervention de mon collègue, M. Desquesnes, quand il dit : « Il faut que l'on se mette autour de la table, que l'on rencontre les gens, que l'on construise un texte ensemble et faire un travail sérieux ».

C'est, de un, vraiment ultra blessant, parce que c'est un travail de longue haleine, un travail de terrain.

(Réaction d'un intervenant)

Si c'est ultra blessant. C'est ce que vous avez dit deux fois.

M. Desquesnes (cdH). - Vous interprétez mal ce que j'ai dit. Je n'ai pas porté de jugement de valeur sur ce que vous avez dit, ni sur ce que vous avez écrit. La question n'est pas du tout là, c'est un fait personnel.

M. le Président. - Le fait personnel, il faut le demander et je vous le donnerai bien volontiers.

Mme Géradon (PS). - Mme Galant dit : « L'hiver approche à grands pas » ; et c'est le cas, mais quand j'entends M. Desquesnes, je sais que je suis baladée. C'est ce qu'il dit. Il dit que l'on va entendre Comeos, entendre tout le monde, construire un texte ensemble, faire un travail sérieux, ce n'est pas quelque chose qui se fait, Monsieur Desquesnes, en deux semaines, ni en un mois, ce genre de proposition. C'est un travail sérieux, un travail de longue haleine et si l'on doit reprendre tout depuis le départ comme vous le soulignez, comme vous le proposez, ce n'est pas à l'hiver 2017 que cela va être mis en place, ni 2018, ce sera plutôt l'hiver 2019 et l'on va encore louper deux ans pour pouvoir le faire.

J'ai émis, je pense, une proposition qui montre un signe fort, qui dit : « On vote bientôt un projet, aujourd'hui, on se positionne et l'on travaille ensemble à des amendements ». Ce que je vous propose, c'est cela, c'est que l'on fasse un groupe de travail ensemble sur les amendements à déposer. Nous, en fonction de nos contacts divers et variés, en fonction de notre expertise locale, je suis prête à travailler avec vous sur des amendements à la proposition, mais si c'est pour me faire balader comme l'intervention de M. Desquesnes me le laisse prédire, cela ne m'intéresse pas de servir d'excuse, de pouvoir justement jouer dans ce jeu du chat et de la souris et de ne pas prendre nos décisions en ce qui concerne un projet si important.

Je suis prête à travailler à tous types d'amendements avec vous, je n'ai vraiment aucune réticence à cela. Je suis prête à travailler des heures durant entre le vote aujourd'hui et le vote de la proposition. On a quelques jours pour pouvoir le faire, je vous propose de faire cela. Pendant la semaine et demie, les deux semaines qui vont nous permettre de pouvoir travailler, si vous avez des contacts que vous voulez auditionner pour pouvoir construire des amendements, je suis disponible. C'est le seul moyen pour nous garantir un échéancier rapide, c'est de maintenir ce texte à l'ordre du jour et de le voter. Après, on peut travailler ensemble à des amendements, mais si l'on veut que cela passe avant l'hiver, il faut faire comme cela. Le reste, ce n'est pas possible. On a tous

des expériences, on sait que l'on sera renvoyé au mieux au début 2018.

Voilà ma proposition, j'entends les ouvertures, j'espère que vous comprendrez que c'est également un signe de ma part, l'ouverture à travailler à des amendements, peu importe, quels qu'ils soient. Je vous demande de voter le texte aujourd'hui, de travailler avec nous au sein d'un groupe de travail, avec M. le Ministre et tout qui le souhaitera, ses collaborateurs, des personnes du secteur privé, public, à des amendements. On est vraiment prêts à travailler ensemble, mais le groupe de travail formel, informel pour reconstruire un texte nouveau comme j'ai entendu dans la bouche de M. Desquesnes, ce n'est vraiment pas ce dans quoi j'ai envie de m'engager, parce que le travail a été fait, c'était un travail sérieux. Il demande peut-être certains amendements étant donné l'évolution de l'APAQ-W – je n'en sais rien. Entre 2015 et maintenant, il y a peut-être eu des choses à modifier. Je suis disposée à le faire, par le biais d'amendements au niveau du texte. De toute façon, tout ce que j'ai dit aujourd'hui est inscrit, donc on pourra très bien me dire, si je refuse les amendements du groupe de travail, que c'est scandaleux. Je vous promets que ce ne sera pas le cas, que notre groupe travaillera de manière constructive, mais on veut travailler vite, parce que cela fait trop longtemps que ce texte est à l'arriéré et que l'on me promette que l'on va pouvoir travailler et que le Gouvernement va se saisir de la thématique, ce n'est pas le cas.

Voilà ma proposition, Monsieur le Président, je demande que l'on passe aux votes suite à cette proposition que je pense vraiment constructive.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Président, honnêtement, moi, dans les propos de M. Desquesnes, je n'ai rien perçu de péjoratif quand il a dit : « Faire un travail sérieux » ; cela voulait dire travailler ensemble sérieusement. C'est vraiment comme cela que je l'ai compris, mais vous pouvez peut-être interpréter cela différemment.

Si vous avez peur du groupe de travail, rien ne nous empêche de fixer une *deadline*. Ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est de dire : « On va faire un groupe de travail, mais on va le faire en 15 jours, comme cela, d'aujourd'hui à la plénière, il faut aboutir ».

Je pense que l'on peut tout aussi bien travailler en se disant qu'à la place de 15 jours, on peut se donner par exemple un mois, un mois et demi. Si c'est vraiment de trop, on fera un mois. On peut décider aujourd'hui de fixer une *deadline*.

Je vais reprendre l'expression de M. Desquesnes : « Pour travailler ensemble sérieusement sur un texte très sérieux ». Je pense que l'un ne fait pas de tort à l'autre. Cette suspicion tout de suite de dire : « C'est pour nous balader »...

(Réactions dans l'assemblée)

Je pourrais aussi dire : « Pourquoi n'avez-vous pas demandé que l'on inscrive plus vite ce texte ? »

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, je sais, mais il y avait moyen de dire : « Je veux que le texte vienne », point c'est tout. C'est de droit l'inscription à l'ordre du jour...

Mme Géradon (PS). - Juste pour répondre à cela, parce que j'étais constructive et que je voulais que le texte aboutisse et ne pas venir au clash.

M. Mouyard (MR). - On sait bien qu'entre-temps, il y a une configuration politique ici qui a changé et, comme par hasard, le texte...

Mme Géradon (PS). - Je l'ai dit en introduction, cela.

M. Mouyard (MR). - Si l'on veut vraiment ne pas faire autour de ce texte un effet politique, je pense qu'il y a moyen de trouver cette solution de dire : « On va travailler sérieusement, mais rapidement ». Je pense que l'un n'empêche pas l'autre.

Mme Géradon (PS). - Monsieur Mouyard, je crois que 15 jours, c'est suffisant. Chaque parti politique ici autour de la table a un avis en la matière. Chaque programme pour les élections, même de 2014, contenait cette thématique. Chaque parti politique a des contacts, s'est positionné, sait exactement ce qu'il souhaite, a des relais dans les associations, dans le secteur économique, il y a moyen.

J'entends, vous le dites, un mois et demi, un mois, le temps de le mettre en place, de le voter – on est fin septembre – on sera au mieux en décembre et le temps de mettre cela en place et d'être au sein des associations, on ne sera pas prêts avant l'hiver prochain. Il faut montrer maintenant que l'on peut travailler sur le sujet. Je vous dis, en 15 jours, on peut le faire. Je connais la force de travail de ce Parlement – vraiment, mais sans rire. Je ne veux vraiment pas qu'il y ait de polémique, mais je sais que l'on est capable de travailler d'arrache-pied pour des sujets importants, dont celui-ci fait partie.

Je vous le dis, mettons ce texte au vote, construisons ensemble des amendements pour ne pas tomber, je l'ai dit tout à l'heure, dans une « auditionnite » aiguë, on l'a dit pour d'autres thèmes, c'est vrai, on l'a déjà vu, le travail a pu être retardé. Vraiment, je veux que l'on montre un coup d'accélérateur sur la thématique en Wallonie. Votons le texte aujourd'hui en disant qu'on le soutient. La retranscription de nos travaux parlementaires dira que ce texte sera voté en plénière avec des amendements, que l'on travaille ensemble à ces

amendements, je crois que l'on peut arriver à quelque chose de concret. J'ai entendu les propositions de tout le monde, j'entends un mois, un mois et demi, on le sait, cet échéancier-là ne tient pas, cela n'arrive jamais.

Je suis en Conférence des présidents, j'ai vécu des groupes de travail formels, informels, tout, vraiment et je sais que des avis, on va en entendre beaucoup et M. Desquesnes l'a dit, on pourra reprendre les travaux. On va, il l'a dit, construire un texte ensemble, donc cela veut bien dire que c'est un texte complètement différent. Aujourd'hui c'est vraiment juste, cela traduit une volonté politique.

Veut-on ou non se dire que l'on a 15 jours pour travailler sur le sujet, apporter nos amendements et je sais que l'on a tous des sensibilités, on est tous plus touchés par différents acteurs en fonction de notre origine politique ? Je ne suis pas dupe, je sais que ce n'est pas un texte facile à voter. Objectivement, je sais que ce n'est pas un texte facile à voter pour tout le monde, mais je sais que vous êtes tous sensibilisés par nos concitoyens comme je le suis et on peut le faire. On peut le voter ensemble.

Je vous propose, on vote le texte. Monsieur le Président, on parlait de tourner en rond tantôt, je propose de voter le texte maintenant et je m'engage à travailler plus que sérieusement et à être totalement disposée à travailler aux amendements avec vous. On a 15 jours pour le faire, on est capables de le faire. Je ne doute pas de notre capacité de mobilisation et de travail en 15 jours. C'est possible. On peut travailler dès demain, on peut travailler dès mercredi, dès jeudi, dès vendredi. Je suis disponible, il n'y a pas de souci. Cette thématique est ô combien importante.

Voilà ce que je propose Monsieur le Président, parce que Mme Galant le rappelait tantôt, l'hiver approche, il faut vraiment bosser de manière rapide. Je crois que connaissant un peu tous les mécanismes parlementaires, c'est le moyen le plus rapide de pouvoir aboutir.

M. le Président. - Je suis la proposition de l'auteur de la proposition.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Président, je pourrais vous demander une suspension de séance ?

M. le Président. - Elle est de droit. Nous suspendons la séance pendant 10 minutes.

- La séance est suspendue à 16 heures 16 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 33 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À ORGANISER LA GESTION ET LA DISTRIBUTION DES INVENDUS ALIMENTAIRES ET DES PRODUITS AGRICOLES NON CALIBRÉS EN WALLONIE ET MODIFIANT LE DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET LE DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 27 MARS 2014 RELATIF AU CODE WALLON DE L'AGRICULTURE, DÉPOSÉE PAR MME GÉRADON, M. DERMAGNE, MME TROTTA ET M. IMANE (DOC. 159 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, DÉPOSÉE PAR M. FOURNY, MMES MOUCHERON, SALVI ET MOINNET (DOC. 160 (2014-2015) N° 1)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - Après la suspension de séance, j'en reviens à la demande de Mme Géradon, auteur de la proposition, de voter sur sa proposition de décret.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Président, il nous a été fait part de l'incident, en tout cas du résumé de ce qui s'est passé. Il ne s'est rien passé de grave, mais c'est normal qu'il y ait des interrogations. Sans refaire le moins du monde le débat, il y a une deuxième proposition de décret de M. Fourny qui, il me semble, devrait être examinée dans la foulée...

(Réaction d'un intervenant)

Cela devrait, mais il faudrait peut-être que ce soit examiné.

Par ailleurs, je crois qu'il y a une demande par rapport à la proposition de Mme Géradon de faire des auditions. Il me semble un peu surréaliste de procéder comme proposé. Il y a probablement des choses qui sont intéressantes, mais le faire ainsi, alors que le texte est à l'arriéré depuis 2015, et avancer qu'il y a subitement une urgence alors que, pendant deux ans, ce texte n'a pas bougé… Maintenant, je ne sais pas quel événement nouveau fait que cela devient urgent, mais, même si je crois que c'est un texte qui peut être intéressant, nous demandons dès lors des auditions avant de procéder à un vote sur la proposition de décret.

M. le Président. - Il me semble que l'auteure de la proposition, qui a demandé son développement aujourd'hui, a le droit de demander un vote.

M. Wahl (MR). - D'autres parlementaires ont le droit, préalablement à l'expression de leur vote,

considérant qu'il y a probablement des choses à améliorer, de demander des auditions. Cela fait partie des possibilités.

M. le Président. - Laissons la majorité s'exprimer d'une façon globale et à Mme Géradon de ramasser ce qui s'est dit.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Lorsque le dossier a été évoqué en Conférence des présidents, j'avais sciemment demandé à ce que mon texte soit joint au débat, parce qu'il m'apparaissait qu'il fallait avoir une vue globale sur la matière et que les propositions de décret et de résolution qui sont déposées dataient de la même époque, de 2015. Dans l'intervalle, il y a eu nombre d'initiatives qui ont été prêtes, elles ont été éventées dans tous les sens. Le Gouvernement n'est pas resté sans rien faire, en l'occurrence le ministre Di Antonio et d'autres. Indépendamment de cela, je souhaite pouvoir présenter...

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Géradon (PS). - Excusez-moi, mais cela fait deux heures et demie que l'on parle. C'est un scandale, quoi !

M. le Président. - S'il vous plaît.

M. Fourny (cdH). - Je pensais que l'usage était au moins de s'écouter et d'être respectueux des uns et des autres.

Mme Géradon (PS). - Les parlementaires cdH qui étaient présents ne sont pas assez grands ? Ils l'ont fait.

Pourquoi débarque-t-il ? Il n'arrivera à rien et il est en train de plomber le débat.

M. le Président. - Monsieur Fourny, vous avez la parole.

Mme Géradon (PS). - Il a tellement sciemment déposé son texte qu'il n'était pas là pour le développer ! J'en ai marre ! C'est du n'importe quoi !

M. Fourny (cdH). - Je souhaitais donc pouvoir, au travers de ce texte, pouvoir présenter cette proposition de résolution, car elle est jointe aux travaux de ce jour. Je souhaite donc pouvoir la présenter et, par ailleurs, la Commission organise aussi ses travaux. C'est de droit. Dans les mesures d'ordre dans le cadre de l'organisation des travaux, la Commission peut décider de joindre les textes et de pouvoir ainsi les aborder ensemble. Deuxièmement, dans les mesures qui sont celles de l'étude d'un dossier, il peut aussi y avoir des mesures d'instruction.

J'ai l'humilité aussi et vous le verrez au travers de mon propos de dire que le texte que j'ai déposé est aujourd'hui dépassé à certains égards compte tenu des initiatives qui ont été prises par le Gouvernement, des mesures qui ont été prises sur le terrain et je souhaite donc qu'il puisse y avoir également dans la foulée de la présentation de mon texte, des mesures d'auditions et que nous puissions entendre des intervenants nous faire part du positionnement, de leur positionnement au regard des initiatives qui ont déjà été prises, qui sortent leurs effets aujourd'hui.

La Commission doit donc, Monsieur le Président, c'est le règlement, organiser ses travaux et dans le cadre de l'organisation de ces travaux, je demanderai à ce qu'il puisse y avoir un ordre sur une proposition d'organisation des travaux et de calendrier.

M. le Président. - Sur votre proposition de résolution, vous demandez donc des auditions.

Sur la proposition de décret, je pense que l'auteur de la proposition a le droit de demander un vote.

M. Fourny (cdH). - C'est le même point à l'ordre du jour et je l'ai demandé expressément en Conférence des présidents. Vous y étiez, Monsieur le Président.

(Réactions dans l'assemblée)

Je souhaite que nous puissions, que je puisse développer ma résolution. La véhémence des propos face à moi en témoigne, l'ordre du jour n'est pas totalement vidé.

Je souhaite donc, par mesure d'ordre, de pouvoir présenter ma proposition de résolution et à la suite de laquelle je solliciterai – je vous l'annonce d'ores et déjà – des auditions. Que cela plaise ou non, nous sommes dans le point 1 de notre ordre du jour et je souhaite que le règlement soit strictement appliqué.

M. le Président. - La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - Monsieur Fourny, je vais essayer de me calmer, car franchement, quel scandale ! C'est n'importe quoi !

On va reprendre clairement les propos de M. Fourny, car il a tellement dit de choses que je vais essayer de reprendre quelques points.

Il dit : « J'ai sciemment...

(Rires)

M. le Président. - S'il vous plaît !

Mme Géradon (PS). - Il s'en fout !

M. le Président. - Monsieur Fourny, un peu de respect !

Mme Géradon (PS). - Je ne vais pas discuter avec des gens qui n'ont pas envie de parler !

À un moment donné, on arrête !

M. Fourny (cdH). - Madame Géradon, j'ai au moins cette élégance-là.

Qu'elle parle. J'ai formulé une demande et je souhaiterais pouvoir présenter ma résolution.

Mme Géradon (PS). - M. Fourny a dit : « J'ai sciemment demandé que mon texte soit à l'ordre du jour » et il était sciemment absent quand on l'a examiné.

Deuxièmement, il a sciemment demandé d'examiner son texte, mais il a sciemment demandé de l'aborder en même temps que le mien et il a sciemment décidé de ne pas être présent pour la discussion générale vu qu'il n'était pas là.

Je tiens juste à vous dire, Monsieur le Président, j'ai présidé comme vous une commission et j'ai demandé en tant qu'auteur, une fois que la discussion était close et que tout avait été abordé...

(Réaction d'un intervenant)

Bien évidemment. Il a dit...

Mme Morreale (PS). - Il a dit que le dernier mot revenait à l'auteur. Il a donné la parole à Mme Géradon qui a demandé le vote.

Mme Géradon (PS). - J'ai demandé le vote et vous avez demandé une suspension de séance pour pouvoir vous prononcer par rapport au vote et là, je vois M. Fourny débarquer, car il avait apparemment sciemment oublié qu'en n'étant pas présent, il ne pouvait pas déposer son texte ou peut-être que, sciemment, il n'en avait simplement rien à cirer.

Vu qu'il se rend compte que, sciemment, il allait avoir difficilement la possibilité de défendre cela par rapport à la population, que sciemment il s'est dit : « Il est peut-être temps que je débarque et je vienne foutre la zizanie dans une commission où les débats étaient devenus constructifs ».

Je peux entendre tout ce que l'on veut, mais moi, quand je me bats pour un texte, quand j'écris un texte, quand sciemment, je demande que ce texte soit à l'ordre du jour d'une commission et consciemment, je demande qu'il soit en complément d'un autre texte qui me semble problématique, quand je fais cela sciemment, je suis présente !

C'est quoi ce « foutage de tronche » ! Excusez-moi !

J'ai le droit de m'énerver. C'est du n'importe quoi ce qui se passe ici !

M. Fourny (cdH). - Fait personnel, Monsieur le Président.

Mme Géradon (PS). - Monsieur le Président, sciemment, nous avons terminé les débats. Vous avez dit : « Le dernier mot revient à l'auteur de la proposition » vu qu'en plus, on avait constaté que personne du cdH qui avait déposé la proposition de résolution n'était présent. On a donc terminé les débats.

J'ai proposé un vote. Tout le monde a demandé une suspension de séance pour se prononcer sur le vote, non plus pour revenir sur le débat général. Ce qui se passe est un scandale !

M. Fourny (cdH). - Fait personnel, Monsieur le Président.

Mme Géradon (PS). - Il n'y a pas de fait personnel. Je n'ai cité personne.

J'ai répété. Ce n'est pas de ma faute si vous n'assumez pas ce que vous dites.

Si vous n'êtes pas d'accord, à un moment donné, vous n'assumez pas votre absence. Ici, les débats ont eu lieu. Ce qui se passe, c'est un scandale.

Moi, je n'ai plus envie de jouer.

Monsieur le Président, j'ai entendu M. le Ministre faire preuve d'ouverture. J'ai entendu mes collègues qui étaient présents du cdH et du MR faire preuve d'ouverture en disant : « On peut travailler, et cetera ». Le calendrier était de 15 jours et là, j'entends que comme par hasard, l'auteur d'une proposition de résolution qui a été absent tout au long du débat arrive. Il joue des muscles. « On se fout de tout ce qui s'est passé. Ce que vous avez dit ne sert à rien. Votre travail ne sert à rien. Je débarque et alors, on refait tout depuis le départ ». Cela ne marche pas comme cela.

S'il ne veut pas respecter les gens, tant pis. Il n'y a pas de raison que l'on respecte ce qu'ils disent non plus. On a décidé au sein de cette commission. On a eu le débat général. Je n'ai pas envie que l'on continue à nous faire tourner en rond, en bourrique. C'est un scandale !

En tant qu'auteur de la proposition, j'ai demandé que l'on passe au vote. Il y a eu une suspension de séance alors que le débat était clos pour pouvoir se prononcer par rapport au vote. Prononçons-nous, un point c'est tout !

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, fait personnel.

M. le Président. - Après avoir consulté notre secrétaire de commission, qui est garant de la règle et j'essaye de garder un devoir d'objectivité, M. le Secrétaire me dit que l'auteur de la proposition de résolution est en droit de développer sa proposition de résolution.

Même si le débat a été long, que les arguments ont été largement développés et que nous en étions arrivés juste avant la suspension de séance à la demande de Mme Géradon de pouvoir procéder au vote de sa proposition de décret, la règle est ce qu'elle est, mais je demanderai confirmation.

Je vais donc passer la parole à l'auteur de la proposition de résolution.

M. Fourny (cdH). - Tout d'abord, je souhaiterais réagir, Monsieur le Président, puisqu'il y a un fait personnel. Je voudrais dire que la colère et la grossièreté ne sont jamais bonnes conseillères.

En l'espèce, je vous remercie pour la lecture que vous faites du règlement puisqu'il est de stricte interprétation et qu'en l'occurrence, c'est d'autant plus vrai qu'il y a eu une discussion générale sur la proposition de décret, mais que votre commission n'a toujours pas abordé la discussion des articles et que dès lors, ce n'est que de droit de pouvoir joindre ma proposition au projet de texte puisqu'il s'agit d'un dossier qui mérite une analyse de vue et d'ensemble. Il est normal que nous puissions aborder l'ensemble des textes de manière complète sans que l'on rentre dans le détail des propositions de résolution.

Pour la gouverne des uns et des autres, j'étais étroitement informé de l'évolution des travaux et avec nos collègues, nous étions en commission du Budget où nous avions une interpellation qui a été développée, que cela plaise ou non.

Je tenais donc quand même à rectifier les choses. Si vous me le permettez Monsieur le Président, je vais présenter le contenu de ma proposition de résolution qui permettra d'alimenter le débat.

Exposé de M. Fourny, coauteur de la proposition de résolution

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - De vous dire qu'effectivement, c'est un texte que nous avons déposé, Mmes Moucheron, Salvi et Moinnet, en date du 24 mars 2015. C'est un sujet qui avait déjà été abordé sous la précédente législature et un des précurseurs à traiter cette matière n'était autre que Michel de Lamotte, le précédent chef de groupe cdH qui s'est attaché à analyser la matière et la suivre depuis plus de 10 ans, ce qu'il fait maintenant également au niveau fédéral. J'y reviendrai tout à l'heure dans le cadre des mesures de fond qui doivent trouver à s'appliquer.

C'est vrai qu'une évolution constante au niveau de notre société est que le monde occidental d'abord, sur les 50 dernières années et d'autres régions du monde ensuite, se sont peu à peu affranchies des contraintes liées à l'alimentation. L'évolution technologique et d'importants investissements publics comme privés ont permis le développement d'une importante industrie agroalimentaire qui permet un approvisionnement riche et varié en produits de première nécessité.

Cette explosion de l'offre alimentaire s'est malheureusement également accompagnée du développement d'un gaspillage de denrées alimentaires de plus en plus important, en particulier dans les pays occidentaux. Ceci alors que des régions du monde continuent à souffrir de rupture des circuits d'alimentation pour des causes diverses : des conflits, des crises environnementales, et cetera, et qu'au sein même des sociétés contemporaines, une frange significative de la population continue à éprouver des difficultés à se procurer le minimum vital.

La crise économique de ces dernières années a amplifié le phénomène et, aujourd'hui, les acteurs du secteur – que ce soient les banques alimentaires, les associations caritatives – tirent le signal d'alarme, car elles éprouvent des difficultés à répondre à l'explosion des demandes.

Face à ce constat, il convient que les autorités publiques développent des actions afin de limiter autant que faire se peut le gaspillage alimentaire. Celui-ci est évalué pour la nourriture comestible, un tiers de la production alimentaire globale. Ces pertes se situent à toutes les étapes de la chaîne.

Pour la Belgique, une récente étude évaluait le gaspillage alimentaire en 2006 – écoutez bien, en 2006 – à 3 797 853 tonnes, soit une moyenne de 361,3 kilos par habitant. C'est quand même assez affligeant lorsqu'on connaît la misère qu'il peut y avoir au niveau mondial et aux quatre coins de la Terre.

Face à ce constat, les pouvoirs publics peinent à mettre en œuvre des mesures efficaces. Des actions de sensibilisation ont été développées et des mesures visant à réduire les pertes à chaque étape de la chaîne ont été prises. Ainsi, le 6 juin 2012, le Parlement de wallon – il n'était pas de Wallonie à l'époque, mais wallon toujours – votait une résolution à l'initiative de Michel de Lamotte, de Maxime Prévot et de Carlo Di Antonio – qui sont devenus ministres dans la foulée et qui ont pris des initiatives pour soutenir des politiques de lutte contre le gaspillage et l'accumulation des déchets.

Il apparaît, cependant, que celles-ci doivent être renforcées, amplifiées, à la fois d'inclure encore plus d'acteurs et de veiller à mettre en avant les initiatives les plus concluantes.

Des initiatives ont été prises aux quatre coins de la Wallonie. Le secteur de l'alimentation, de la grande distribution a eu l'occasion de s'exprimer, au début de manière assez rétive et puis il s'est avéré, avec la collaboration des Pouvoirs locaux, des CPAS, des

initiatives associatives, des résultats probants ont pu voir le jour, mais avec des limites dans l'exercice. Il y a toujours ce problème de la sécurité alimentaire et le problème lié au contrôle des denrées.

Il se fait que nous souhaitons au travers de cette résolution amplifier les démarches qui ont pu être soutenues et entreprises, en l'occurrence par les ministres Prévot – à l'époque – et Di Antonio. Nous souhaitons que le Gouvernement continue à emboîter le pas et prenne des mesures.

C'est pour cela que nous souhaitons qu'il y ait des initiatives qui puissent être prises au niveau européen afin que soient mis en place des mécanismes pour que tout produit alimentaire mis hors marché suite à des mesures de gestion de crise soit ajouté à l'aide alimentaire avec des moyens pour assurer la récolte, le conditionnement et le stockage – si nécessaire –, deuxièmement de soutenir auprès du Gouvernement fédéral la proposition de résolution qui a été adoptée au Sénat le 18 juin 2013 – vous voyez qu'au niveau fédéral, on n'est pas resté en reste non plus notamment au niveau du Sénat –, visant à encourager les dons d'excédant alimentaire pour une exemption de la TVA et, en particulier, à tous les dons en nature faits aux associations caritatives. C'est important que des associations telles que les réseaux sociaux, tels que la Saint-Vincent de Paul, les associations Croix-Rouge puissent être soutenues sur le plan local.

Enfin, pour ce qui est de l'agriculture et des grandes surfaces, de mobiliser le CRA-W et les acteurs de la recherche pour développer des solutions innovantes en matière de denrées alimentaires, de solliciter l'APAQ-W pour assurer la redistribution et la valorisation des produits alimentaires hors calibre ou en surplus, notamment auprès des écoles, d'encourager les partenaires entre producteurs et distributeurs de façon à permettre l'écoulement des produits alimentaires hors calibre, d'inciter les secteurs de la distribution à la mise en valeur des fruits et légumes dits « moches » ou considérés comme impropres à la consommation, d'inviter tous les acteurs publics et privés à mener une réflexion quant aux critères d'une uniformisation des produits alimentaires commercialisés actuellement appliqués en termes d'apparence, de calibre, de poids, et cetera afin de limiter le nombre de produits écartés.

Pour ce qui est de l'aide sociale – je l'ai évoqué précédemment –, d'organiser l'aide alimentaire de manière à ce que ce soit adapté au public, de garantir un endroit et des horaires accessibles en portant une attention spécifique à l'alimentation des bébés et des enfants en bas âge, d'inciter les Pouvoirs locaux à créer des réseaux locaux de l'aide alimentaire permettant d'organiser la répartition du travail et de réaliser des économies d'échelle rassemblant différentes associations et coopératives agricoles, locales, des entreprises de distributions et commerçants locaux, des marchés matinaux, restaurants, cantines, écoles, Croix-Rouge, CPAS.

Enfin, d'établir un cadastre des moyens matériels disponibles pour la Région wallonne et pour ce qui est de la mise en œuvre de créer un prix annuel récompensant le meilleur ou la meilleure initiative tant dans le secteur agricole, industriel, HORECA, dans le cadre familial, de lutte contre le gaspillage et de présenter le tout au Parlement de Wallonie dans le courant du mois de septembre de l'année qui suit la mise en place de l'ensemble de ces mesures et d'en faire de cette manière un travail de coordination avec les actions qui ont été développées par le Gouvernement, les ministres en charge de l'Environnement, les ministres de l'Agriculture, les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'au niveau fédéral par rapport au prix et la mise en œuvre de certains des différents produits et de faire un rapport annuel.

Voilà les mesures que nous préconisons en la matière. Comme je le disais, nombre de celles-ci doivent pouvoir maintenant faire l'objet d'une forme d'adaptation parce que tout comme le texte du décret déposé par mon estimée consœur, il date également de 2015 et trois années sont quasiment écoulées entre le moment du dépôt, la rédaction et aujourd'hui. Il nous apparaît donc, au regard des initiatives qui ont été prises au niveau local, au niveau des provinces, de faire une évaluation et de voir si les organes sollicités pour mettre en œuvre ces mesures, si les acteurs locaux, le secteur de la grande distribution – puisqu'il y a des mesures fiscales, notamment au niveau de la TVA qui sont sollicitées –, Comeos – qui pourrait être également sollicité dans le cadre des problèmes qui avaient été soulevés en termes de conservation, en termes de maintien de qualité, de transport des différents produits concernés –, nous puissions avoir une vue d'ensemble pour mesurer et maîtriser la pertinence du propos par rapport à l'évolution de la situation sur le terrain.

Je ne souhaiterais donc pas qu'en l'état le texte puisse être adopté, je ne solliciterai pas le vote. Je souhaiterais et solliciterai une mesure d'ordre qui vise à pouvoir instruire plus amplement ce dossier et de pouvoir de cette manière auditionner dans les différents secteurs concernés. On sait qu'on a eu des problèmes notamment dans l'intervalle avec la fermeture des frontières russes et la vente des produits, notamment que ce soient les pommes ou les poires. Oui, mais c'est un réel problème de stockage et de pouvoir diffuser ces produits.

Pouvoir également au niveau de ces filières les entendre quant à la manière dont ils ont pu s'organiser pour retrouver d'autres marchés, mais surtout voir comment ils gèrent le surplus qui n'est pas consommé, qui n'a pas pu être mis en distribution.

Si l'on veut avoir une vue d'ensemble avec une vision extrêmement large des différents secteurs et

surtout traiter ce dossier avec l'attention qu'il mérite parce que c'est un dossier sérieux malgré les cris, les hurlements et les énervements, c'est un dossier qui doit être pris à bras le corps par notre Parlement, qui doit être instruit de manière très sérieuse en prenant en considération toutes les mesures qui s'imposent, tant à la fois par respect des secteurs qu'en terme de respect du consommateur et des consommateurs qui seront ceux qui, en définitive, profiterons de la mesure.

Il faut pouvoir le faire de manière sérieuse. Préalablement, Monsieur le Président, je solliciterai des mesures visant à l'audition de différents acteurs. Je suggère que vous puissiez proposer à l'ensemble des groupes de formuler les noms des différents acteurs à entendre et d'organiser une séquence d'auditions, le jeudi étant réservé puisque vous savez que dorénavant le lundi, le mardi et le mercredi matin sont réservés à un travail de fond au niveau des commissions, le mercredi après-midi c'est pour la plénière, le jeudi c'est le Gouvernement, mais nous continuerons en commission et nous souhaitons que ce travail puisse se faire de manière sérieuse et que tout cet espace libéré l'après-midi pour pouvoir instruire les dossiers puisse être dès à présent mobilisé et que nous puissions très rapidement le jeudi après-midi instruire ce dossier sur le fond et aborder la pertinence des propositions pour les affiner, les compléter. J'espère qu'il y aura sur le fond unité de vue, consensus et qu'il y a aura une volonté dans l'intérêt de nos concitoyens les plus faibles en l'occurrence de pouvoir profiter de ces mesures proposées.

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - Monsieur Fourny, vous ne sollicitez pas directement le vote de votre proposition de résolution, mais vous demandez que l'on puisse travailler avec l'organisation d'auditions.

J'ai, de l'autre côté, Madame Géradon qui sur sa proposition de décret demande un vote.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Président, les textes sont joints, on ne peut pas les disjoindre comme cela.

M. le Président. - Sur demande de l'auteur, je pense que oui. Il y a deux textes qui n'émanent pas de la même formation.

M. Mouyard (MR). - La Conférence des présidents a demandé que les textes soient joints et c'est la Conférence des présidents qui peut défaire ce qu'elle a fait.

M. le Président. - La parole est à Monsieur Wahl.

M. Wahl (MR). - Je voudrais formuler quelques remarques si vous le permettez, Monsieur le Président. D'une part, il y a une demande qui a été formulée. En ce qui concerne la proposition de décret et désormais en ce qui concerne la proposition de résolution, une demande d'audition a été faite, c'est l'article 30, 1°, sauf erreur de ma part de notre règlement qui permet à une commission d'entendre un certain nombre de personnes. Il est évident qu'un certain nombre de membres d'une commission peuvent légitimement dire qu'avant de se prononcer sur un texte, avant d'éventuellement déposer des amendements notamment eu égard en l'espèce au fait qu'il y a un certain temps qui s'est écoulé, il semble utile dans l'intérêt de tout le monde de pouvoir procéder à ces auditions et en plus il y a vraisemblablement possibilité de le faire assez vite puisque effectivement nous avons libéré le jeudi et donc on peut le faire rapidement.

Par ailleurs, je serai plus prudent, il est vrai que le point 1 de l'ordre du jour comprend les deux éléments, la proposition et la résolution, et sauf erreur de ma part, mais là je m'exprimerai sous le contrôle de notre secrétaire de commission, il n'y a qu'un seul rapport qui est fait dans ce cas là. J'ai le sentiment qu'il serait quand même un peu surréaliste de prendre position sur une proposition de décret et sur une proposition de résolution de faire des auditions alors que les points ont été joints par la Conférence des présidents. J'ajouterai encore que, sauf erreur de ma part, c'est l'article 60 qui permet à des parlementaires de solliciter comme en plénière, par ailleurs, l'ajournement des débats, mais ce n'est pas intelligent d'aller dans cette voie-là sauf à y être vraiment forcés dans l'intérêt de bons travaux et dans l'intérêt de pouvoir améliorer, de pouvoir examiner les textes proposés. Nous demandons donc la tenue d'auditions sur base des noms qui vous seront communiqués, Monsieur le Président, que vous puissiez ensuite organiser ces travaux en faisant les auditions effectivement le jeudi après midi dans les meilleurs délais.

M. le Président. - J'entends bien et l'auteur de la proposition de décret a pu développer son argumentaire et l'argumentaire demandant le vote aujourd'hui. Pendant toute la réunion de travail que nous avons eue, il y a eu un débat assez long et vif et des propositions ont été faites de part et d'autre, mais en résultat de cette discussion, l'auteur de la proposition a estimé que le vote d'aujourd'hui était indispensable.

L'auteur de la proposition est encore responsable de son texte et du devenir de son propre texte. Maintenant, il y a un deuxième texte qui lui n'est pas du même auteur et qui peut avoir une progression différente et avoir...

(Réaction d'un intervenant)

Il y a deux votes. On n'a pas fondu les deux textes pour n'en faire qu'un. J'essaie de respecter la règle, il y a deux textes, donc deux votes.

Le rapport relate les travaux.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Président, si vous le permettez, pour que l'on puisse voir les bases réglementaires de tout cela, je précise que l'article 89 prévoit la procédure en plénière et fait référence à l'article 63. Le point 1.7 de l'article 89 permet de demander l'ajournement d'un vote. L'article 63 reprend les mêmes dispositions en ce qui concerne les travaux en commission.

Il nous semble indispensable qu'avant de pouvoir exprimer notre vote qu'il soit positif ou négatif ou d'abstention, qu'il y ait des auditions, je demande donc très formellement l'ajournement du vote et je demande très formellement que la commission se prononce sur le principe d'auditions.

M. le Président. - La parole est à Monsieur Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je pense que tout d'abord il faut revenir à l'article 99 du règlement qui prévoit qu'un auteur reste maître de sa proposition de décret et qu'il a le droit à ce qu'elle ne soit pas jointe et mettre un avis contraire à une jonction, c'est ce que Madame Géradon et d'autres ont fait, vous avez eu des échanges fournis, animés, et prenez vos responsabilités. On entend qu'il y a des demandes d'exceptions dilatoires, Monsieur Fourny a rappelé que cela datait de 2015, il a rappelé le travail de Monsieur de Lamotte...

(Réaction d'un intervenant)

M. Dermagne (PS). - Ce qui vaut pour le projet vaut pour la proposition, qui vaut le plus vaut le moins.

Mme Géradon (PS). - Monsieur le Président, je réitère ma demande. On a assisté à des heures et des heures de débat et cela s'est toujours passé comme cela. Si sous un même point il y a plusieurs textes, on vote sur chaque texte ou alors le Parlement est complètement révolutionné suite à cette commission. Moi, en ce qui concerne mon texte, je demande à ce que l'on vote sur le texte et je réitère ma proposition qui est de dire vu que Monsieur Wahl argument qu'il est urgent de pouvoir travailler, je dis effectivement votons et dans les quinze jours avant de passer en plénière, on a l'occasion de pouvoir travailler ensemble à des amendements, c'est ce que l'on dit depuis le départ.

Sans vouloir vous paraître désagréable, Messieurs, parce que j'ai pu être énervée, j'ai eu le temps de reprendre mes esprits. Comprendrez quand même qu'après autant de travail, autant d'heures de débat, voir débarquer deux personnes qui étaient censées développer leur texte et qui n'ont pas assisté aux débats et qui se permettent de... qui n'étaient pas à jour sur le thème préparé... Je peux comprendre que personne n'a le don d'ubiquité dans ce Parlement, mais je dis simplement que je demande le vote sur mon texte selon l'article 99 du règlement. Il me semble que j'ai ce droit, sinon où va-t-on dans ce Parlement si l'on n'a même pas le droit d'être maître de son texte, mais je répète, chers collègues, je suis ouverte à la modification de ce texte en travaillant par différents amendements, en quinze jours on peut le faire.

Je vois la qualité de mes collègues ici en face et dans mon groupe, je sais que l'on peut travailler ensemble de manière sérieuse, de manière constructive, de manière intelligente et on peut aboutir à quelque chose qui pourrait convenir à tout un chacun, tout en respectant un timing très important, qui est celui de se dire que, avant que l'hiver soit bien entamé, de pouvoir aboutir à un texte qui changera radicalement le quotidien de nos associations et de nos concitoyens qui sont dans le besoin.

Ma demande est claire, il me semble que j'ai le droit de demander à ce que l'on vote sur mon texte, mais M. Fourny a le droit de demander des auditions sur son texte. Je ne m'oppose pas à ce qu'il travaille sur son propre texte qu'il déclare lui-même obsolète, il n'y a pas de souci. Je ne considère pas que mon texte est obsolète, donc je ne demande pas d'auditions, un point c'est tout.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - La parole est à M. Fourny, ainsi cela nous donne le temps de vraiment vérifier ce que l'on peut ou ne peut pas faire.

M. Fourny (cdH). - Simplement pour vous dire que nous souhaitons pouvoir enrichir les textes, mais que l'on veut le faire de manière intelligente de par une audition de toute une série de personnes, justement pour pouvoir être au mieux éclairés.

Le contre-argument de M. Dermagne de dire que c'est un texte qui date de 2015, effectivement vous avez raison. Il n'y a donc pas d'urgence particulière à ce qu'on le vote dans la précipitation, cela n'a pas de sens. Je l'ai dit, le sujet est suffisamment sérieux, important, pour les secteurs, pour les gens, que pour prendre le temps des auditions et de faire le travail sérieusement. On peut très bien, dans les 15 jours, organiser ces auditions le jeudi, puisque les groupes peuvent très bien, d'ici la plénière, déposer des invitations d'auditions. Qu'elles soient écrites ou orales, je n'ai pas de problème par rapport à cela. De se dire que l'on se revoit dans 15 jours autour de cette table pour entendre les différents secteurs, cela me paraît ô combien essentiel si l'on veut pouvoir atterrir de manière consensuelle.

Maintenant, si chacun veut se braquer, il y a deux méthodes : soit la majorité prend ses dispositions, nous ajournons et le règlement nous permet d'ajourner le vote et vous ne serez pas contents. Mais si l'on vote contre le texte purement et simplement, vous ne serez pas contents non plus. Je pense que la raison veut que, de manière consensuelle, on puisse s'entendre sur un calendrier et de se dire qu'à quinzaine l'on procède aux

auditions sur l'après-midi et que dans un mois on ait des possibilités de pouvoir amender de part et d'autre les textes et d'arriver avec une proposition consensuelle. Le sujet mérite cette attention plutôt que des invectives et des coups de gueule qui, en définitive, n'apportent rien au débat, sauf à ne plus créer le climat serein qui sied au débat.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Président, peut-on vous demander une petite suspension de séance ?

M. le Président. - Elle est de droit.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 17 heures 8 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 17 heures 16 minutes.*

M. le Président. - La séance est reprise.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À ORGANISER LA GESTION ET LA DISTRIBUTION DES INVENDUS ALIMENTAIRES ET DES PRODUITS AGRICOLES NON CALIBRÉS EN WALLONIE ET MODIFIANT LE DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET LE DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 27 MARS 2014 RELATIF AU CODE WALLON DE L'AGRICULTURE, DÉPOSÉE PAR MME GÉRADON, M. DERMAGNE, MME TROTTA ET M. IMANE (DOC. 159 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, DÉPOSÉE PAR M. FOURNY, MMES MOUCHERON, SALVI ET MOINNET (DOC. 160 (2014-2015) N° 1)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - Cette interruption de séance nous a permis d'interroger l'administration à son plus haut niveau.

Que nous dit donc l'administration ? Que l'article 89, 7°, s'applique.

Une majorité de cette commission peut donc demander l'ajournement d'un débat ou d'un vote.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Il y a également la demande d'auditions que nous avons formulée.

M. le Président. - Deux votes distincts : un sur la demande d'ajournement et un autre vote aura lieu sur les demandes d'auditions.

Si l'on vote donc favorablement à l'article 89, 7°, je demanderai, pour la demande d'auditions, que l'on envoie très rapidement au secrétariat les demandes d'auditions et les noms de ceux que vous voulez auditionner.

La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - J'ai pu vous entendre, mais je tiens juste à faire remarquer ici que cette application du règlement est une première.

(Réaction de M. Mouyard)

Excusez-moi, mais je demande à M. Mouyard de s'exprimer, car apparemment, il a déjà vécu cette expérience. Dites-moi donc, Monsieur Mouyard.

On vous écoute, car ce serait vraiment très éclairant en l'état. Avez-vous souvenir d'un ? ?

M. Mouyard (MR). - Je pense bien, oui.

Mme Géradon (PS). - Comment cela s'était-il passé ? Pour quel texte ?

M. Mouyard (MR). - Mais cela va aller, dites !

Mme Géradon (PS). - C'est parce que vous me coupez pendant ma prise de parole. J'avais donc envie d'être éclairée par quelqu'un qui avait déjà vécu cette situation, car je tiens à faire remarquer qu'il s'agit ni plus ni moins d'un déni profond de démocratie. Je pèse mes mots en disant cela.

J'entends Mme Galant dire qu'il faut changer le règlement. En tant que vice-présidente, je vous demande de le faire, car on se retrouve dans une situation où un auteur dépose un texte, travaille, fait un travail sérieux, intelligent – comme j'ai pu entendre mes collègues le faire – essaye de trouver des accords avec les différents partis. On se retrouve en commission, on doit voter, quelqu'un débarque sans avoir assisté aux débats et dit : « Je demande que l'on ajourne le vote », et le texte est renvoyé à l'arriéré.

Ma question, Monsieur le Président, et j'aimerais que vous puissiez répondre, car là, ce serait vraiment très intéressant de la savoir, c'est si demain, je demande que l'on mette de nouveau le texte à l'ordre du jour de la commission, qu'un débat a lieu et que cette fois-ci, tout le monde assiste à ce débat et peut donc se positionner sur le fond, car ici, on ne parle que de forme, que l'on arrive au vote et que quelqu'un décide quand même, car il serait peut-être mal pris par la tournure du vote de

demander un fait de procédure et de dire : « Je demande à ce que l'on ajourne le vote une deuxième fois », cela est-il encore possible ? Je ne pense pas. Sinon, on ne pourrait plus jamais examiner aucun texte.

M. le Président. - Sincèrement, c'est un point du règlement particulier. Qu'il soit évoqué au Bureau pour que le greffe puisse nous faire une note à l'usage des présidents de commissions serait intéressant, car c'est vrai que cela peut être particulier. Moi, contrairement à M. Mouyard, je n'ai jamais vécu cela. Ce n'est pas parce que l'on ne l'a jamais vécu que ce n'est pas potentiellement possible. D'abord, le texte, on l'a.

Je demanderai peut-être aux présidents de groupes qu'ils relaient, auprès des membres du Bureau, ce point particulier pour que l'on puisse être éclairés définitivement, car c'est assez particulier.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - C'est vrai que l'on fait appel au règlement. Je le regrette personnellement un peu, mais je le fais sans hésiter, pour quelle raison ? On peut me faire le reproche d'être arrivé en cours de séance. J'ai connu les équipes de jour et les équipes de nuit. Je n'ai donc pas de leçon à recevoir à ce propos-là. Simplement, Monsieur le Président, ce qui est un peu dommage, c'est que sur le principe de cette proposition de décret, vous aviez même avant que nous arrivions et avant le premier incident, évoqué un groupe de travail, et cetera.

Il y a donc – comme cela a été rappelé – la volonté d'avancer. Ce que nous souhaitons, ce n'est pas le rejet du décret, sans quoi, on voterait le rejet. Ce que nous souhaitons, c'est pouvoir auditionner ce qui nous semble indispensable à auditionner quelle que soit la date de rédaction de cette proposition de décret et que nous puissions, ensuite, éventuellement l'amender et peut-être que Mme Géradon sera la première à souhaiter des amendements. Je ne sais pas.

C'est donc véritablement un travail constructif. Si l'on était contre, on voterait contre. Ici, non, nous souhaitons des auditions. Nous souhaitons essayer de répondre à la problématique qui est posée et nous souhaitons examiner après auditions, tant la proposition de décret que la proposition de résolution.

Avançons donc concrètement. Je ne pense pas que si l'on utilisait l'article concerné uniquement pour retarder les choses, je suis d'accord qu'il y aurait probablement un abus, mais ici, c'est au contraire pour permettre le cas échéant, à ce texte, de passer.

Je souhaiterais également, car finalement, je vais finir par le soupçonner, que l'on sorte dans un domaine aussi délicat, de la simple stratégie et que l'on fasse quelque chose d'intelligent, que l'on fasse des auditions et que l'on puisse réexaminer cette proposition de décret.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je voudrais souligner qu'à travers ce débat, où effectivement, MM. Wahl et Fourny sont arrivés sur le tard, à la rescousse, pour essayer de trouver un subterfuge dans le règlement et de faire appel au règlement pour pouvoir ajourner les travaux, c'est son droit le plus strict, mais ce que cela révèle, il a en fait soulevé un lièvre.

Aujourd'hui, dans le Parlement, au sein du Parlement wallon, il y a un règlement qui permet à la majorité de demander l'ajournement systématique et donc, vous aurez systématiquement – je ne parle pas en l'occurrence de ce débat-ci. J'imagine que ce ne sera pas votre intérêt ou que ce ne sera pas votre volonté, mais cela veut dire qu'il existe une disposition, mais qui n'avait jamais été soulevée. En l'occurrence, c'est M. Onkelinx, qui a une certaine expérience... Au sein de ce parlement, on n'avait jamais, visiblement, assisté à l'évocation de cet article. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut que, solennellement, l'on fasse une demande à la fois au président de commission, mais aussi à nos chefs de groupe pour faire en sorte que cet article qui permet à la majorité systématiquement, simplement car elle est en nombre d'ajourner et de reporter une proposition, vous rendez-vous compte du coup ? Cela voudrait dire que la majorité pourrait bloquer tous les débats de tous les parlementaires de l'opposition qui aurait des propositions à déposer.

J'imagine donc que cela ne peut pas être ce que vous souhaitez. Je ne dis pas que c'est ce que la majorité fera. Ce que je veux dire, c'est qu'à travers ce débat, on s'est rendu compte d'un écueil. Il faut absolument se débarrasser de cet article qui fait en sorte que vous pourriez systématiquement ajourner tous les débats ad vitam æternam, puisque c'est ce que le secrétaire nous a exprimé à l'occasion de la suspension de séance.

C'est à confirmer, mais je pense, à l'instar de ce que disait Mme Géradon, que vous devriez, Monsieur le Président, vérifier si, oui ou non, on pourrait ajourner automatiquement, par le fait de la majorité, par un simple vote au sein de la majorité, dans nos commissions, auquel cas, il faut modifier au plus vite cet article.

M. le Président. - Au niveau de règlement, sur la motion de procédure, normalement, un membre par groupe peut défendre cette motion pendant un maximum de cinq minutes si l'on va dans la procédure jusqu'au bout.

Je pense que le MR et le PS se sont déjà exprimés. Je vais maintenant laisser s'exprimer le cdH, après quoi, si le groupe PS le demande toujours, je demanderai un vote sur la motion.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Oui, simplement, Monsieur le Président, pour rejoindre peut-être ce qui vient d'être dit maintenant, cela peut être interpellant, mais notre règlement est un règlement qui est calqué sur le règlement du Fédéral. On n'a donc rien inventé. C'est une procédure qui existe.

Je peux partager intellectuellement le point de vue qui vient d'être développé, cela enlèverait toute capacité de pouvoir établir des échanges vraiment démocratiques. Il faut peut-être se poser la question et ayons ce débat. Je n'ai aucune difficulté par rapport à cela. Il faut se dire aussi que l'application de ce décret est, quelque part, la bombe atomique ou l'arme ultime.

Dès l'instant où, du côté de la majorité, nous avons fait une proposition qui était de dire : « Donnons-nous un calendrier. À 15 jours, procédons aux auditions et, dans un mois, nous revenons ici, on amende le texte et on avance pour avoir des éléments de fond », je pense qu'entre personnes bien établies, il serait, à mon avis, de bon ton, pour la sérénité des débats et pour l'enjeu que revêt le gaspillage alimentaire, qu'il y ait spontanément un report sur base de modalités que vous auriez à définir, Monsieur le Président, et de faire en sorte que l'on ne procède pas à ce vote. Toutefois, si tel est le souhait...

(Réaction d'un intervenant)

Gaspillage alimentaire ou invendus, c'est la même thématique. Écoutez, moi, je vous fais une proposition, que vous ne vouliez pas l'entendre, vous nous le dites, la motion, on la vote, c'est terminé. Voilà, il n'y a pas de difficultés. Et un petit peu de politesse, on n'a pas gardé les veaux ensemble.

J'aimerais, à un moment donné, Monsieur le Président, que vous puissiez faire une proposition constructive et nous éviter de devoir passer au vote et de devoir appliquer le règlement de manière aussi rigide.

M. le Président. - Avant la suspension de séance, nous en étions arrivés au vote. Si je relate un peu ce qui s'est passé, la majorité a, par tous les moyens, essayé que l'on ne vote pas ce texte et que l'on procède à des auditions. L'auteur de la proposition, par d'autres arguments, a demandé le vote.

Je pense que c'est cela.

(Réactions dans l'assemblée)

À partir de là, je ne sais pas si l'argument de M. Fourny sera de nature à modifier le point de vue de l'auteure de la proposition sans quoi on va sur la motion.

Dites-moi une dernière fois si vous voulez que l'on vote sur la motion ou pas.

La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - Monsieur le Président, effectivement, je pense que tout le monde sera libre d'aller relire vraiment les débats et de relire mots pour mots ce que vient de dire M. Fourny. C'est un peu ce que M. Desquesnes a dit avant, c'est donc, de facto, la position du cdH, qui ne fait que déguiser par des faits de procédure ou autres, qui est juste de ne pas voter le texte et de réécrire quelque chose de différent.

À un moment donné, on entend ce que M. Fourny dit, il dit : « On va reporter ». Il le dit mot pour mot. On appelle cela un signe d'ouverture, moi, j'appelle plutôt cela une manière de renvoyer cela aux calendes grecques, une fois de plus de ne pas se saisir de ce dossier ô combien important, mais de le faire de manière lâche en n'assumant pas un vote, mais en demandant un vote de procédure.

M. Fourny (cdH). - C'est totalement faux, on n'était même pas dans la procédure de vote, puisque l'on était dans la discussion générale. Au niveau de la procédure, vous n'y êtes pas.

Mme Géradon (PS). - Monsieur Fourny, vous demandiez un débat serein, on est retombé. Demandez la parole à M. le Président, il vous la donnera, je pense qu'il a permis à tout un chacun de le faire. Je ne suis peut-être pas présidente, mais je sais lire un règlement et je sais ce que c'est.

(Réaction de M. Fourny)

M. le Président. - S'il vous plaît !

Mme Géradon (PS). - Déjà pour vous dire à quel point ce thème est tellement traité sérieusement par le cdH, lorsque M. Fourny en parle, il dit que c'est un décret sur le gaspillage alimentaire.

(Rires)

Excusez-moi, mais après, on dit que c'est moi qui suis de mauvaise volonté, que c'est moi qui ne veux pas travailler. Il me dit qu'il faut travailler intelligemment sur le fond et il ne sait même pas le sujet dont on parle.

(Réaction d'un intervenant)

Entre autres.

M. Fourny (cdH). - Invendus et gaspillage alimentaire. C'est justement là où vous avez un petit problème de compréhension, Madame Géradon.

M. le Président. - S'il vous plaît !

M. Fourny (cdH). - Vous avez un petit problème.

Mme Géradon (PS). - Mais le thème n'est pas le gaspillage alimentaire, c'est scandaleux. Il ne sait même pas...

M. Fourny (cdH). - Vous êtes vraiment à côté du sujet.

Mme Géradon (PS). - Il n'arrive même pas à formuler le sujet et après on vient me dire qu'il faut travailler intelligemment et sérieusement. Je peux tout entendre, je comprends la majorité...

M. Fourny (cdH). - Vote-t-on, Monsieur le Président ? Ce sera plus simple.

Mme Géradon (PS). - Mais ce n'est pas possible !

M. le Président. - S'il vous plaît !

Mme Géradon (PS). - Mais, ce n'est vraiment pas possible.

M. le Président. - S'il vous plaît !

Mme Géradon (PS). - C'est vraiment pénible.

M. le Président. - Madame Géradon, clôturez, s'il vous plaît !

Mme Géradon (PS). - Je vais clôturer, mais je suis en permanence interrompue. Je veux simplement dire que notre objectif était de travailler, on était ouvert, mais il s'agissait de travailler vite. On le disait tout à l'heure et tout le monde l'avouait, les procédures actuelles ne nous permettent pas de travailler vite avec un groupe de travail. Ce n'est pas possible. On va être reporté en décembre. Ce n'est pas possible.

Moi, je dis : l'urgence, alors que le cdH m'a « baladée » depuis deux ans sur le sujet en fonction de mes contacts, c'est maintenant, votons !

(Réaction d'un intervenant)

Je l'ai dit.

M. Fourny (cdH). - Vous l'avez oublié dans l'arriéré.

Mme Géradon (PS). - C'était des contacts entre groupes.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - S'il vous plaît. La parole est à Mme Géradon et, ensuite, à M. Dermagne.

Mme Géradon (PS). - J'ai parlé de M. Di Antonio, je n'ai pas parlé de M. Collin, que je ne voudrais pas incriminer, et M. Di Antonio m'avait proposé de travailler sur le sujet et que cela vienne maintenant au niveau de l'ordre du jour.

On ne fait donc que respecter les accords qui avaient été pris.

On est revenu par rapport au sujet parce qu'on avait dit qu'on devait le faire maintenant pour que cela soit d'application pour l'hiver 2017 et on demande le vote. Il n'y a rien de problématique aujourd'hui.

Simplement, ce qui est dommage, c'est de ne pas assumer sa position qui a été dite, textuellement, trois fois pas le cdH – deux fois dans la bouche de M. Desquesnes et une fois dans la bouche de M. Fourny – qu'ils voulaient vraiment travailler sur un texte complètement différent.

Votez contre ce texte et déposez un texte qui n'est pas obsolète, puisque vous dites que le vôtre est déjà obsolète.

(Réaction d'un intervenant)

M. Fourny (cdH). - C'est faux, c'est contraire à la vérité. C'est un mensonge. C'est faux. C'est un mensonge.

M. le Président. - S'il vous plaît, un à la fois !

M. Fourny (cdH). - Oui, mais on ne peut pas la laisser mentir.

M. le Président. - La parole est à Mme Géradon et ensuite à M. Dermagne. Dès que Mme Géradon aura terminé, je passerai la parole à M. Dermagne et à personne d'autre pour le moment. Si vous voulez la parole, vous la demandez après. Mais on n'est pas encore au travail sur la motion sinon...

(Réaction d'un intervenant)

Avez-vous terminé ?

Mme Géradon (PS). - Non, mais voilà, je n'ai insulté personne. J'ai dit des choses qui, peut-être, gênent parce que c'est difficile à assumer lorsque l'on doit en arriver à ce type de procédure pour ne pas voter un texte. Je demande le vote sur mon texte et j'invite vraiment, dans un dernier espoir, malgré la tournure que prend ce débat, à ce que l'on travaille à des amendements ensemble. En 15 jours, le texte pourrait être voté et on pourrait travailler ensemble à des amendements. Je m'engage à ce que mon groupe puisse travailler à cela. Mais, si c'est pour nous reporter, comme vous le souhaitez, aux calendes grecques avec un groupe de travail et qu'on passe une fois de plus l'hiver sans voter ce texte, autant se positionner maintenant.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Je pense que Mme Géradon a dit beaucoup de choses, elle l'a dit avec passion, avec cœur. Moi, j'ai été témoin du fait que, effectivement, elle a souvent été « baladée » par le ministre Di Antonio sur ces

questions-là avec des atermoiements successifs, avec, systématiquement, une promesse d'avancer et d'aboutir à un texte.

On voit qu'aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Alors je pense que cette matière subira sans doute un coup d'accélérateur une fois que le ministre Di Antonio aura eu une pleine page dans Sudpresse. Je pense que cela risque d'accélérer les choses. Que chacun prenne ses responsabilités aujourd'hui ! J'ai entendu la majorité dire qu'ils allaient déposer une motion de procédure. Elle a, effectivement, selon notre règlement – et je le regrette – la priorité sur tout autre vote. Que chacun prenne ses responsabilités.

Si une motion d'ordre, une motion de procédure est déposée, qu'elle soit mise au vote.

M. le Président. - Je crois qu'après l'intervention de M. Wahl, je mettrai au vote la motion.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Président, non. Vous n'allez pas mettre au vote la motion. Il y a d'abord la demande de suspension. Il y a la motion de M. Fourny. Non, excusez-moi, je finis par m'y perdre.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Dermagne (PS). - La motion de procédure sur la base de l'article 89.

M. Wahl (MR). - D'accord, je ne comprenais plus très bien.

Simplement, Monsieur le Président, et je serai extrêmement bref parce que j'entends que l'on va voir une page dans Sudpresse. Je voudrais quand même simplement rappeler que nous voulons avancer intelligemment et qu'ici, c'est le PS lui-même qui, manifestement, « flingue » sa propre proposition.

M. le Président. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Juste une toute petite remarque : heureusement qu'il y a des initiatives locales, parce que si l'on doit attendre que la Région wallonne se positionne dans ce domaine aussi particulier, je crois que l'on en oublie l'essentiel. On oublie les personnes qui attendent, l'hiver qui arrive, et je trouve que c'est bien malheureux.

Vote de procédure

M. le Président. - Sur base de l'article 89, 7°, j'ai été saisi d'une motion visant à ajourner les débats.

Nous passons au vote sur la motion.

Le débat est ajourné par 6 voix contre 4.

Vote

M. le Président. - J'ai une seconde demande sur les auditions.

Nous passons au vote.

La demande d'auditions est adoptée par 6 voix et 4 abstentions.

Comme il y a plusieurs chefs de groupe, je leur demande de consulter le Bureau pour que l'on ait sur ce point-là un avis éclairé et définitif de la part du greffe.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LA LOI DU 28 FÉVRIER 1882 SUR LA CHASSE, DÉPOSÉE PAR M. HENRY ET MME RYCKMANS (DOC. 324 (2015-2016) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant la loi du 28 février 1882 sur la chasse, déposée par M. Henry et Mme Ryckmans (Doc. 324 (2015-2016) N° 1).

Désignation d'un corapporteur

M. le Président. - M. Evrard a déjà été désigné en qualité de rapporteur, mais il est absent. Je vous propose de désigner un corapporteur.

M. Mouyard (MR). - Je propose Mme Brogniez.

M. le Président. - Madame Brogniez est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Ryckmans, coauteure de la proposition de décret

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Un premier élément est le contexte général et vu la teneur des débats précédents et l'heure qu'il est maintenant, je vais vous faire une proposition. La demande était celle-ci : nous avions, le 2 juin 2015, fait une première présentation de cette proposition de décret. J'aurais peut-être simplement aimé en rappeler les grands axes, puisque plusieurs membres de cette commission ont changé, y compris vous, Monsieur le Président.

Cependant, au vu de l'heure tardive, pour éviter de passer trop vite sur la proposition de décret, nous nous étions accordés, je ne vais pas le faire – sauf si vous souhaitez que le débat ait lieu – à la sortie de l'échange en commission le 2 juin 2015 pour procéder à des auditions sur cette proposition de décret. Il y a eu certes un premier échange de vues durant lequel deux

personnes se sont exprimées, à savoir M. Mouyard et M. le Ministre, disant qu'il y avait des améliorations et des aménagements à faire dans ce texte.

Entre-temps, pourquoi le texte a-t-il été ressorti de l'arriéré ? Parce que je pense qu'il est d'une part important de finaliser les modifications, mais aussi en tenant compte d'un contexte que je voudrais simplement rappeler, soit qu'il y a des éléments de perception et peut être des faits qui ont évolué par rapport à la chasse.

Je pense que depuis 27 mois que nous avons discuté de ce point, il y a notamment eu une réflexion qui s'est encore fait jour récemment sur la chasse éthique, puisque l'on a pu voir qu'à Nassogne, a été récemment présentée la volonté de développer cette chasse éthique et d'en faire un élément de vente de viande de gibier, d'une part, que nous avons toute une réflexion qui a tourné autour de Nassonia, mais qui maintenant se déplace autour du projet Saint-Michel-Freyr de faire de la gestion d'un territoire de chasse, et globalement d'un territoire, quelque chose de plus cohérent et de plus harmonieux.

Il y a un deuxième élément qui était important et presque central dans notre proposition de décret, c'était de réfléchir au bien-être animal en ce qui concerne une catégorie de gibier, c'est le gibier que l'on élève pour les lâchers. Le lâcher de tir, s'il y a quelques années c'était une pratique répandue, je pense qu'en termes de bien-être animal c'est un élément qui attire de plus en plus l'attention de la population, puisque – et j'ai interrogé M. le Ministre Di Antonio qui est en charge du bien-être animal – c'est à partir du moment où l'on progresse vers une reconnaissance de la nécessité de travailler sur le bien-être animal et que l'on progresse dans la reconnaissance de l'animal, être sensible, qu'il y a certainement matière à s'interroger sur ces lâchers de gibier des animaux et c'était évidemment un des arguments, un des éléments repris dans la proposition de décret de pouvoir restreindre ces lâchers de gibier, puisqu'ils amènent un déséquilibre de la faune sauvage et qu'ils posent de plus en plus question sur l'éthique de la chasse.

Troisième perception sur laquelle il convient peut-être de réfléchir, c'est l'importance de protéger la faune sauvage et de restaurer le milieu naturel. Nous avons vu, et encore depuis deux ans certainement les choses ont-elles encore évolué, les faits de la pression de l'augmentation du gibier, en particulier les sangliers – mais ils ne sont pas les seuls – et de la pression que cela amène sur la faune sauvage et sur les productions agricoles.

On a vu aussi la nécessité de retravailler sur les plans de tir qui ne sont soit pas suffisamment définis soit pas suffisamment adéquats et dont on peut voir les limites.

Compte tenu de ces éléments-là et de la volonté qui avait été exprimée lors du premier examen de la proposition en juin 2015, je préconise que chacun des groupes se replonge dans la proposition de décret, prenne le temps de la réétudier, de relire, le cas échéant, les échanges en commission et que nous puissions déterminer une série d'auditions à même de faire à la fois la lumière sur les points de vue qui sont abordés, mais aussi sur les chiffres et les données récentes en la matière et que nous puissions avancer en connaissance de cause pour avancer et modifier ou améliorer le texte dans l'esprit qui a été déposé.

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - La discussion générale se poursuit.

La parole à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je dirais même que la discussion générale avait déjà été ouverte non pas le 2 juin 2015, Madame Ryckmans, comme le compte rendu le dit, mais c'était en 2016. Il y a eu une erreur de frappe. On était même arrivé au bout de la discussion générale. J'ai relu le compte rendu, la présidente de l'époque n'a pas dit formellement que la discussion générale était clôturée, mais nous en étions pourtant bien là.

Nous parlions tout à l'heure de procédures dans un autre texte. Je commence quand même à avoir une toute petite expérience dans ce Parlement et je n'ai jamais connu ce que Mme Ryckmans fait. D'ailleurs, je ne comprends pas ce qu'elle est en train de faire. Elle nous dit : « On commence à rediscuter, mais si vous ne voulez pas trop discuter aujourd'hui, ce n'est pas grave. Que tous les groupes politiques se penchent sur le sujet ». Non, Madame Ryckmans, en ce qui concerne le MR, on n'est pas du tout d'accord avec votre texte. On ne veut pas réfléchir avec vous sur ce texte, on vous l'a déjà dit l'autre fois. J'ai argumenté et je ne vais pas recommencer. En plus, ce texte est tellement mal ficelé qu'il est même impraticable.

Si vous voulez que l'on discute réellement sur un texte qui tient la route, revenez avec un texte qui tient la route et l'on fera la procédure habituelle : discussion générale, article par article et puis vote. Je pense que l'on en est vraiment là aujourd'hui. Vous avez amené des éléments nouveaux, mais qui ne figurent pas dans votre texte. Vous avez cité la chasse éthique, Nassonia, Saint-Michel Freyr, mais ce n'est pas dans votre texte. Si vous voulez amener des éléments nouveaux, déposez des amendements et on les regardera ensemble. À mon avis, on ne sera jamais d'accord, j'ai presque envie de vous conseiller de ne pas perdre votre temps.

Aujourd'hui, j'aimerais savoir ce que Mme Ryckmans veut réellement : on clôture la discussion générale, on passe article par article, on vote ? On est prêts, on est disponibles, on est là.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur Mouyard, je crois que vous avez très bien entendu : je souhaite que l'on prolonge les débats dans la mesure où ils s'étaient terminés sur les demandes d'auditions et que nous mettions en place ces auditions. C'est ce que je propose de manière à éclairer la proposition de texte sur base d'éléments récents et nouveaux qui sont, d'une part, ces perceptions et, d'autre part, ces faits. Je demande que l'on puisse éclairer les éléments par des auditions, c'est ma demande.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je vous propose de mettre au vote la demande d'auditions.

M. le Président. - Il y a une demande d'auditions et M. Mouyard demande que l'on vote sur celle-ci. Par la force des choses, je pense que l'on va devoir voter sur les auditions, sauf s'il y a une expression supplémentaire.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'entends que pendant quatre heures, nous avons discuté de quelques textes sur lesquels des auditions ont été demandées et certaines ont été obtenues. L'intérêt des auditions est de se pencher et d'entendre les experts du secteur, tous ceux qui sont souhaités par les différents groupes, et de pouvoir éclairer les discussions avant de se positionner sur le texte. Je suis étonnée qu'on les refuse d'emblée, sous prétexte peut-être soit qu'il n'y aura jamais d'accord, soit que les éléments ne seraient pas réunis pour une modification.

Je pense que nous devons entendre ce que j'ai évoqué, cette évolution nécessaire vers une autre manière de concevoir la chasse. Un certain nombre d'acteurs qui sont sur le terrain voient les choses de manière neuve. Je voudrais certainement rappeler l'importance de la chasse et de pouvoir en améliorer encore le fonctionnement, de manière à ce qu'elle réponde vraiment à ces objectifs de protection et de restauration de la faune sauvage et de l'environnement. C'est un élément important dans la gestion de notre biodiversité.

Je trouverais étonnant que, par un vote, on écarte ce que pour d'autres textes on a accepté. C'est une clôture du débat qui me semble dommageable et dommage.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Sur le fond, je ne m'exprimerai plus, parce que je renvoie vraiment au compte rendu du 2 juin 2016, où l'on a eu toute la discussion. J'ai fait part de toute mon argumentation sur la question, Mme Ryckmans a contre argumenté et nous sommes arrivés à la conclusion que nous n'étions pas d'accord au niveau du MR avec les propositions de Mme Ryckmans. À l'époque, je ne l'ai pas empêchée de mettre sa proposition de décret au vote. C'est elle-même qui l'a remise dans l'arriéré et je la cite, à l'époque, elle nous disait en conclusion des discussions : « Par rapport aux auditions, cela fera l'objet d'une organisation des travaux. Aujourd'hui, on décide de renvoyer à l'arriéré ».

Il fallait un jour discuter des auditions, nous en discutons et nous trouvons qu'il n'y a pas lieu d'avoir des auditions, pour le moment, sur ce texte qui, encore une fois, est mal ficelé et mal fagoté. Si Mme Ryckmans veut d'autres discussions sur le sujet, qu'elle vienne avec un texte qui prend en compte les nouvelles thématiques qu'elle veut aborder, dont elle nous a parlé aujourd'hui et qui ne figurent même pas dans son texte.

J'aimerais que nous puissions avancer. Je respecte l'opinion de Mme Ryckmans, elle s'est largement expliquée sur le sujet. Il y a une demande d'auditions, j'aimerais que nous puissions passer au vote sur cette demande.

Vote

M. le Président. - Nous allons voter sur la demande d'audition.

La demande d'auditions est rejetée par 6 voix et 3 abstentions.

Madame Ryckmans, que voulez-vous ? Voulez-vous un vote sur la proposition ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Non, je demande l'ajournement de mon texte.

M. le Président. - Le remet-on dans l'arriéré ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Oui, je reviendrai avec un texte amendé.

M. le Président. - Pour le reste, le texte retourne à l'arriéré.

La séance est suspendue quelques minutes.

- La séance est suspendue à 17 heures 52 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 59 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA RÉFORME DU BAIL À FERME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la réforme du bail à ferme ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, on le sait, la sixième réforme de l'État a donné à la Wallonie des compétences, notamment en matière de baux et notamment de baux à ferme. C'est un sujet que je connais bien, puisque je vous interpelle très régulièrement sur celui-ci.

Vous l'avez dit, des consultations sont en cours, vous nous avez indiqué à plusieurs reprises que vous y travaillez, mais, si au départ, il n'y avait pas d'obligation de moyens, il y a, aujourd'hui, impérativement, une obligation de résultat.

La rhétorique habituelle relative à cette réforme est souvent la même : prudence, équilibre et sérénité. Je peux, en quelque sorte, vous rejoindre sur celle-ci, mais le problème aujourd'hui, c'est que de moins en moins de propriétaires sont enclins à louer leurs biens sous la forme d'un bail à ferme. La question de l'accès à la terre est devenue cruciale pour de nombreux agriculteurs, et je fais un focus particulier, notamment pour les jeunes agriculteurs, qui plus est les jeunes agriculteurs qui ne sont pas issus d'une famille agricole et qui ne reprennent pas une exploitation agricole familiale.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que le foncier est une valeur refuge, un capital pour de nombreux agriculteurs qui comptent sur les revenus que ce soit issus de la vente ou de la location qu'ils peuvent en tirer pour s'assurer une meilleure retraite.

On sait qu'il y a des points de réforme qui ne devraient pas poser problème comme l'introduction d'un bail écrit ou son enregistrement. Aujourd'hui, les points de tensions sont relatifs aux successions, aux renouvellements automatiques des baux, à leur durée, et cetera. Là aussi, Monsieur le Ministre, j'aurais voulu que vous puissiez nous faire l'évolution sur ces points de friction ou de blocage au niveau du dossier global de la réforme du bail à ferme.

Je le disais tout à l'heure dans le débat qui revient régulièrement, et vous m'avez dit qu'il y avait eu des évolutions, il y a eu énormément d'annonces en matière d'atterrissage de cette réforme. Une des dernières échéances avancées est la fin de cette année pour une présentation au Gouvernement.

Là aussi, j'aurais voulu savoir si un texte qui n'a pas encore été adopté en première lecture au mois de septembre pourra être déposé sur nos bancs avant la fin de l'année.

Pensez-vous, à un moment donné, pouvoir accélérer les travaux en la matière et nous présenter, avec un travail préalable évidemment ici, au sein de cette commission, une véritable réforme de ce bail à ferme.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, effectivement, avec la sixième réforme de l'État, la Wallonie est compétente en matière de baux à ferme. Donc, depuis le 1er janvier 2015, je vous confirme – et je l'ai d'ailleurs indiqué encore en séance publique suite à une question d'actualité de M. Collignon, la semaine dernière – que des consultations sont en cours en vue de finaliser un accord relatif à la modification de ce bail à ferme. Toute une série de rendez-vous a été prise dans les jours et les semaines à venir.

Plusieurs points de consensus sont déjà dégagés des concertations menées depuis plusieurs mois.

Vous l'avez relevé :

- l'obligation d'un écrit pour les nouveaux baux ;
- l'enregistrement ;
- la notification préalable obligatoire des échanges de cultures ;
- la suppression du droit de préemption pour les preneurs âgés de plus de 67 ans bénéficiant d'une pension de retraite et sans repreneur potentiel ;
- l'état des lieux en début de bail ;
- l'introduction d'un bail de courte durée pour résoudre certaines situations spécifiques, par exemple dans le cas d'une succession.

Il y a des difficultés encore sur l'idée de mise en place de clauses environnementales qui se heurtent à la liberté culturale évoquée par les preneurs, ceux-ci marquant une préférence pour la possibilité de prévoir un état des lieux balisé qui spécifierait ainsi la liste des éléments topographiques présents sur la parcelle mise en location et qui prévoira une analyse agronomique simple ainsi qu'une meilleure protection de la trame verte.

Il y a, bien entendu, encore des discussions par rapport à la durée. Ce sont les discussions les plus sensibles.

La réforme du bail à ferme est reprise dans la Déclaration de politique régionale. Je poursuis la consultation de l'ensemble des partenaires en vue de confirmer les points d'accord déjà engrangés et d'aboutir à une note reprenant l'accord de tous sur le contenu de la réforme. J'espère, comme je l'ai dit, pouvoir déposer une note globale sur ces accords au Gouvernement dans les semaines à venir et avoir une proposition de texte modificative de la législation relative au bail à ferme pour la fin de cette année.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Effectivement, j'avais été très attentif à la question d'actualité de M. Collignon. J'avais entendu qu'il y avait des consultations en cours, que des rendez-vous étaient pris dans les jours et semaines à venir. J'avais, moi-même, relevé les points consensuels au niveau de ce dossier. Ce sont évidemment les points de blocage qui m'intéressent. Je l'ai toujours dit, si les aménagements sont purement cosmétiques et que l'on ne touche pas justement sur les points essentiels, ce sera une réforme avortée. Je note effectivement, vous avez dit que le texte arrivera dans les prochains jours, semaines sur la table du Gouvernement. Un texte modificatif arrivera avant la fin de l'année. Nous serons évidemment très attentifs à celui-ci.

J'espère aussi que le travail parlementaire pourra être fait de manière intelligente, puisque je vous rappelle quand même que lors de l'organisation des travaux tout à l'heure, j'ai demandé des auditions au nom de mon groupe pour, justement, cette réforme du bail à ferme. Dès lors, j'espère que la proposition sera équilibrée et cela la balle est dans votre camp, mais surtout que l'on aura également l'occasion de pouvoir avoir un véritable débat sur cette réforme. Nous jugerons alors sur pièce si c'est une réforme, une réformette ou un échec.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Il y a une question de M. Prévot toujours, me semble-t-il, sur la...

M. Prévot (PS). - Juste une petite chose, j'avais demandé, comme il est de coutume, d'avoir la réponse du ministre par écrit. Je ne peux pas en disposer cette fois ? Je viens de demander au service.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Elle a été à moitié improvisée.

M. Prévot (PS). - À moitié improvisée, très bien.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA PRODUCTION WALLONNE DE LAIT TRANSFORMÉE EN BEURRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la production wallonne de lait transformée en beurre ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, en quelques jours, nos producteurs de lait ont reçu deux informations assez contradictoires. Premièrement, le MIG a réalisé une étude qui indique le coût de production du litre de lait à 0,41 euro alors qu'aujourd'hui son prix d'achat est aux alentours de 0,26 euro. Globalement, ce chiffre correspond aux différentes études réalisées auparavant. L'autre information pourrait être plus intéressante pour nos producteurs de lait : en un an et demi, le prix à la tonne de beurre a bondi de 200 % pour frôler désormais les 7 000 euros.

Quelle est la part de la production wallonne de lait transformée en beurre ? Cette hausse du prix du beurre a-t-elle un impact sur le prix du lait payé à nos producteurs ? Quelle a été l'évolution du prix du lait au cours des 18 derniers mois ? Les transformateurs de lait craignent de voir les boulangers et autres utilisateurs, c'est déjà le cas d'ailleurs, de beurre se tourner vers des matières grasses de substitution comme l'huile de palme. La Wallonie dispose-t-elle justement de moyens pour lutter contre une telle substitution ?

Parmi les facteurs expliquant cette hausse des prix, il y a la diminution de la production au niveau européen et les diverses crises que le secteur vient de subir. Par ailleurs, au niveau européen, afin de stabiliser les prix, on a procédé au stockage de 350 000 litres de lait.

Le déstockage va devoir commencer, avez-vous des informations à ce sujet ? Dispose-t-on d'une projection de l'impact de ce déstockage sur les prix du lait ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, la part de la production wallonne de lait transformée en

beurre est de 13,5 %, soit 52 496 tonnes de beurre produit en Belgique en 2016.

La différence entre le prix du beurre et celui de la poudre de lait n'a jamais été aussi élevée qu'aujourd'hui, résultat du déséquilibre entre l'offre et la demande. Cela s'explique d'une part, par la hausse de la consommation de beurre aux États-Unis, en Chine et au Japon, ainsi qu'en Europe et, d'autre part, par une offre réduite, tant en Nouvelle-Zélande, principal producteur de beurre au monde dont les exportations de beurre ont reculé de 9 %, que dans l'Union européenne, conséquence d'une production de lait limitée ces derniers mois.

En un an, le prix du beurre a doublé. En Belgique, cette évolution a entraîné une hausse du prix du lait payé au producteur. Il est passé de 22,12 euros par 100 kilos en juillet 2016 à 34,66 euros par 100 kilos en juillet 2017. Malheureusement, la mauvaise tenue du marché de la poudre de lait écrémé ne permet pas à nos producteurs de lait de profiter pleinement de la hausse des cotations du beurre.

En 2017, la production de beurre devrait encore reculer de 3 %, étant donné que la rentabilité de la production de fromage et de produits frais restera supérieure à celle de la production de beurre et de poudre de lait, produits plus sensibles aux fluctuations du marché mondial.

Effectivement, il y a un risque que les transformateurs industriels se détournent du beurre, mais cet aliment réhabilité par les scientifiques est devenu un aliment plébiscité par les consommateurs. Je ne suis pas sûr que tous les utilisateurs de beurre soient prêts à le remplacer par de la matière grasse de substitution, comme l'huile de palme, qui pose, vous le savez, d'autres problèmes environnementaux et sanitaires et que les consommateurs soient prêts à l'accepter.

Par ailleurs, je ne peux qu'encourager les transformateurs et les producteurs à s'orienter vers des produits locaux de préférence de qualité différenciée et certifiée.

Même si la Commission européenne ne prévoit pas, dans l'immédiat, le déstockage des 350 000 tonnes de lait écrémé en poudre, je reste très vigilant à ce que la plus grande prudence soit de mise en la matière, pour éviter de nouvelles perturbations du marché. Lorsque la conjoncture le permettra, les produits stockés seront remis sur le marché, soit dans le cadre d'une procédure d'adjudication, soit dans le cadre des opérations en faveur des plus démunis, ce que je préconise pour une large part dans le cadre d'un effort communautaire.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je prendrai la peine de relire attentivement, parce que cela a été un petit peu vite.

Dans ce dossier, comme dans d'autres, malheureusement, on doit déplorer le fait qu'au final, quel que soit le cours du marché, que l'on enregistre des hausses ou des baisses de prix, ce sont toujours les producteurs qui trinquent et qui ne peuvent pas, malheureusement, profiter pleinement de la hausse de ces prix. On sait qu'à différents niveaux, ce sont évidemment d'autres relais, d'autres intervenants qui s'engraissent. Malheureusement, nos producteurs, eux, trinquent systématiquement. On ne peut évidemment que le déplorer. On sera, comme on l'a toujours été, attentif à tous moyens d'augmenter le salaire de nos producteurs.

(M. Arens, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME POULIN À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'AGRICULTURE DE CONSERVATION »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Poulin à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'agriculture de conservation ».

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, l'agriculture de conservation est un ensemble de techniques culturales destinées à maintenir et améliorer le potentiel agronomique, tout en conservant une production régulière et performante sur les plans technique et économique.

Cet ensemble de techniques permet notamment une meilleure rentabilité économique à long terme en réduisant le besoin en intrants – engrais, produits phytosanitaires, carburants – sans les interdire. Les agriculteurs optant pour l'agriculture de conservation doivent modifier, quelque peu, leur façon de travailler en limitant le travail du sol, en pratiquant des rotations culturales, notamment.

Une rencontre réunissant près de 200 agriculteurs a eu lieu il y a quelques jours dans le Brabant Wallon. À l'heure où le modèle agricole industriel doit être remis en question, les initiatives qui visent à développer des modèles alternatifs doivent être mises en évidence avec un double objectif : l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et la protection de l'environnement.

Un agent du SPW était présent à cette rencontre, avez-vous donné des instructions afin que vos services promeuvent les modèles alternatifs agricoles ?

Ce modèle est-il transposable pour les cultures de betteraves et de pommes de terre ?

Concernant ces dernières cultures, entre 2012 et 2017, la superficie cultivée en Wallonie est passée de 30 000 à 45 000 hectares. Notamment dans ma commune, on a vu de nombreuses prairies se transformer, par exemple, en champs de culture de pommes de terre. Or, ces cultures ont un impact important lors des inondations dues aux orages, notamment des coulées de boues dans nos villages et dans plusieurs habitations et souvent plus d'une fois par an. La mise en place d'un modèle alternatif est-elle en mesure de lutter contre les coulées de boues issues des cultures de pommes de terre à proximité des habitations ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, les avantages de l'agriculture de conservation sont en effet nombreux quand les techniques sont bien maîtrisées.

Consciente de son intérêt, la Région soutient financièrement plusieurs initiatives qui promeuvent ce mode d'agriculture et les techniques qui y sont associées. C'est ainsi que l'ASBL Greenotech mène des activités d'expérimentation, de vulgarisation et de conseil en vue du développement des techniques de conservation des sols. Il en va de même pour les centres pilotes.

Mes services, en l'occurrence les agents de la Direction de la recherche et du développement, ont participé à l'organisation de plusieurs événements relatifs à l'agriculture de conservation. J'en cite trois :

- le festival de l'agriculture de conservation des sols à Fleurus en juin 2016 ;
- l'après-midi d'étude à Beez sur la pomme de terre et l'agriculture de conservation des sols en mars 2017 ;
- et dernièrement, la visite d'essais sur la culture de la pomme de terre sur billon préformé à l'automne, avec couvert d'interculture en hiver, à Wagnelée le 31 juillet 2017.

Dans le cadre de ces événements et d'autres, mes services sont intervenus dans l'organisation, ainsi que dans l'octroi d'aides pour la prise en charge des frais d'orateurs et d'expérimentation.

Ce fut aussi le cas lors de la rencontre à laquelle vous faites allusion et qui a réuni près de 200 agriculteurs. Lors de la visite de ces essais démonstratifs en pomme de terre, deux techniques innovantes de conservation des sols ont été présentées : la culture sur buttes formées à l'automne et la culture sur sol plat avec paillage. Les résultats concernant le rendement et la qualité sont prometteurs, mais il est encore trop tôt, après une seule année de mesure, pour en tirer une généralisation.

Il en est de même concernant les effets favorables sur l'érosion et le ruissellement qui devront être confirmés par des essais ultérieurs. En matière de lutte contre l'érosion en culture de pomme de terre, la Région a aussi soutenu le développement d'une mesure alternative consistant à cloisonner les interbuttes de façon à limiter le ruissellement, ces cloisonnements formant des tampons qui réduisent la vitesse de l'eau.

En conclusion, les techniques dites d'agriculture de conservation sont applicables en culture de la betterave ou de la pomme de terre, pour autant que plusieurs conditions soient remplies :

- disposer d'un équipement performant ;
- avoir une bonne structure du sol au départ ;
- travailler dans des conditions pédoclimatiques optimales ;
- avoir une bonne technicité de la part de l'agriculteur.

Il est donc nécessaire, et nous allons le faire, de poursuivre les actions d'expérimentation, d'encadrement et de conseil dans ce domaine important.

M. le Président. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Je vous remercie pour toutes ces informations.

Je me permets d'insister sur les nuisances des champs de pommes de terre à proximité des villages. On a déjà essayé de travailler avec les agriculteurs et avec une ASBL de Gembloux qui les a consultés, mais il n'y a rien d'obligatoire. Chaque année, on a des problèmes et les compagnies d'assurance ne veulent plus couvrir certains citoyens.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) AU-DELÀ DE 2020 »

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES NÉGOCIATIONS SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) POST-2020 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture,

de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région :

- de M. Prévot, sur « la politique agricole commune (PAC) au-delà de 2020 » ;
- de M. Desquesnes, sur « les négociations sur la politique agricole commune (PAC) post-2020 ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, le rythme des programmations européennes est tel que l'on est en discussion quasi permanente sur les suivantes. La politique agricole commune, principale politique intégrée de l'Union européenne, n'échappe pas à la règle. Vous êtes aujourd'hui appelé à travailler sur la programmation 2021-2027.

Avant d'avancer dans cette nouvelle programmation, pouvez-vous faire le point sur l'évaluation de la PAC 2014-2020 ?

Concernant la nouvelle programmation, quelles sont les discussions en cours ? Avez-vous déjà des consultations avec les organisations professionnelles agricoles ?

Pouvez-vous nous éclairer sur trois points : le budget général de la PAC dans le contexte européen, l'amélioration du revenu agricole et la promotion des modèles d'agriculture alternatifs ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, au printemps dernier, la Commission européenne lançait le processus de réflexion sur les contours de la nouvelle PAC au travers d'une consultation des citoyens européens. Vous-mêmes vous avez pris votre bâton de pèlerin et êtes allés sur le terrain à la rencontre à la fois des producteurs, mais également des consommateurs, afin de présenter les différents enjeux des négociations à venir.

On le sait, de nombreuses incertitudes planent au-dessus des orientations qui seront données à la politique agricole européenne, d'autant plus que les conséquences du Brexit ne manqueront pas de se faire sentir, y compris au niveau budgétaire européen.

Les premières prises de position des différents acteurs et groupes de pression commencent à être diffusées et démontrent que le débat autour de la PAC post-2020 englobera de nombreux thèmes : environnement, climat, économie, autonomie alimentaire et fourragère, et cetera.

Pouvez-vous faire le point sur l'état de la négociation au niveau européen ? Quelles sont les prochaines échéances ?

D'autre part, pouvez-vous nous indiquer l'état de la réflexion au niveau belgo-belge, c'est-à-dire avec vos homologues flamands ?

Enfin, le plus grand parti européen, le PPE, s'est prononcé début de ce mois pour un report de la réforme après 2024. Il plaide notamment pour ne pas mettre en place une réforme hâtive de la PAC, un maintien – et c'est important - du budget actuel afin de stabiliser la PAC et les perspectives pour les agriculteurs quelque peu fatigués par les réformes perpétuelles.

Selon vous, quels sont les points qui devraient être modifiés rapidement dans la PAC pour qu'une telle prolongation jusqu'en 2024 puisse être soutenue du point de vue wallon ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Messieurs les députés, au niveau européen, lors des conseils agricoles, voici un an que nous avons des échanges réguliers sur la future politique agricole commune. Côté Commission, après la consultation publique organisée au début de cette année, elle devrait présenter, à la fin du mois de novembre, une communication sur la PAC post-2020. Ce document sera suivi par des propositions législatives dans le courant de 2018.

Pour ma part, j'ai organisé plusieurs réunions de consultation sur l'avenir de la PAC, avec les agriculteurs et citoyens intéressés, dans les cinq provinces de Wallonie. J'ai également plusieurs fois eu l'occasion de me concerter avec mon homologue flamande sur les points liés à la PAC de l'après 2020, lors de la préparation des Conseils des ministres de l'Agriculture.

Si la PAC actuelle a introduit certains outils intéressants, tels que le paiement redistributif, la surprime pour les 30 premiers hectares, ou le paiement Jeunes, elle souffre, selon moi, de trois carences majeures : une trop grande complexité, un manque de régulation et de réactivité face aux crises de marché et n'apporte aucune solution au déséquilibre observé en défaveur des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire.

Les discussions sur les prochaines perspectives financières, liées notamment au Brexit qui diminuera les ressources financières de l'Union européenne, compliqueront les débats sur la future PAC.

La position du Parti populaire européen de postposer la réforme de la PAC après 2024 invoque l'intérêt d'une période transitoire pour donner un peu de stabilité réglementaire au secteur.

En ce qui me concerne, pour la future PAC, je plaide pour ma part pour les priorités suivantes : le maintien d'un budget fort, la simplification, la régulation des marchés, favoriser le renouvellement des générations, le soutien de secteurs plus sensibles au travers d'aides couplées, réserver les aides directes aux agriculteurs actifs, sans oublier la politique de développement rural qui doit rester liée à l'activité agricole. Une attention particulière doit aussi être portée aux systèmes herbagers qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.

L'amélioration du revenu agricole constitue bien sûr une priorité transversale pour toute politique agricole future.

En ce qui concerne la promotion des modèles agricoles alternatifs, je reste particulièrement attaché au développement de l'agriculture biologique, aux nouvelles techniques culturales, soit de travail simplifié, soit de couvertures continues, favorisant la biodiversité des sols, ainsi qu'aux indications géographiques, ce qui constitue à la fois un gage de qualité pour les consommateurs et des opportunités économiques pour les producteurs.

J'ajoute encore qu'une réunion vient d'être programmée avec les syndicats agricoles pour faire, de manière globale et transversale, le point sur l'évolution des discussions.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

On avait déjà abordé le sujet, vous avez réalisé de nombreuses consultations, que ce soit avec les agriculteurs, avec les syndicats agricoles et même toutes les personnes concernées par la PAC.

Vous avez rappelé les quelques mesures bénéfiques dont on pourrait discuter à l'envi. Malheureusement, on se rend compte que l'on est plus souvent dans un système figé qui favorise généralement les grosses sociétés agricoles au détriment du modèle familial que je défends et que nous défendons toutes et tous ici, au sein de cette commission.

Wait and see, on verra ce qu'il ressortira dans les prochaines semaines des différents travaux. Je ne peux que noter – comme quoi, je ne suis pas là que pour distribuer les mauvais points – votre initiative de rencontrer prochainement les syndicats agricoles pour faire le point sur la situation. Je trouve que cela va dans le bon sens.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre de nous tenir informés, par le biais de sa réponse, de l'état d'avancement des discussions. Bien sûr, nous reviendrons régulièrement, je n'en doute pas, sur l'avancement de ces discussions.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE SUIVI DE LA CRISE DU FIPRONIL »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES SUITES DU SCANDALE DU FIPRONIL »

QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA PARTICIPATION DE LA WALLONIE À LA GESTION DE L'AGENCE FÉDÉRALE POUR LA SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (AFSCA) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région :

- de M. Desquesnes, sur « le suivi de la crise du fipronil » ;
- de Mme Ryckmans, sur « les suites du scandale du fipronil » ;
- de M. Arens, sur « la participation de la Wallonie à la gestion de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous par rapport au suivi des mesures qui avaient été prises en Wallonie et de l'impact de la crise du fipronil sur le volet agricole dans le cadre de vos compétences. Le 6 septembre dernier, on en a déjà parlé lors de cette commission, vous aviez pu nous présenter l'ensemble des éléments qui constituaient votre action et vos collègues également, en particulier sur les mesures de soutien aux entreprises avicoles suite à la crise déclenchée par la découverte du fipronil.

Je voudrais faire le point avec vous sur les différentes questions, notamment celle-ci, sur le fait que

vous aviez indiqué qu'une seule exploitation restait encore dans la région de Hannut, bloquée. Ce blocage persiste-t-il aujourd'hui ? Qu'en est-il ?

Par ailleurs, une évaluation du coût pour les secteurs a-t-elle pu être affinée ou précisée ? Des nouvelles mesures de soutien sont-elles envisagées ? Les mesures de soutien sont-elles effectives aujourd'hui, sachant qu'une partie relève de vos compétences, les autres relevant du ministre Jeholet ?

Pouvez-vous nous faire aussi le point sur l'évolution des discussions au niveau européen ? Est-il envisagé de débloquer une aide aux producteurs ou cela n'est-il pas à l'ordre du jour ?

Enfin, pouvez-vous faire le point sur l'action de soutien que vous avez initiée dans les écoles ? Quand celle-ci débutera-t-elle effectivement ? Y a-t-il des actions particulières prévues à cet égard ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

(M. Desquesnes, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, après la séance de commission, le 6 septembre dernier, vous avez dénoncé par voie de presse l'absence d'une communication adéquate et le retard dans la transmission de l'information de l'AFSCA sur le scandale. J'y ajouterais l'absence de transparence sur les produits retirés de la vente, ce qui constitue finalement une tentative de la part de l'AFSCA de faire penser que le scandale a été bien géré et surtout qu'il est derrière nous, ce dont je doute, on n'en a pas tiré toutes les conséquences.

Je reviens donc sur plusieurs questions.

Avez-vous été mis au courant de cette fraude par M. Borsus, lors de sa désignation en tant que ministre-président puisqu'il en avait reçu l'alerte dans le cadre de son mandat de ministre fédéral ? Comment avez-vous réagi à ce moment-là ?

Par la suite, quelles sont les démarches que vous avez menées envers l'AFSCA ou le ministre fédéral de l'agriculture pour faire part de vos questions ?

Que pensez-vous de la nécessité de renforcer la place des producteurs et des secteurs professionnels, au sein de l'AFSCA par exemple, afin de renforcer les informations émanant du terrain ? Avez-vous fait des propositions en ce sens et si oui, lesquelles ?

Qu'avez-vous mis en place pour renforcer la qualité des produits intégrant des œufs et limiter le recours à des processus semi-industriels dans la chaîne alimentaire, par exemple l'utilisation massive des œufs liquides ?

L'utilisation de tels types de produits ne devrait-elle pas être limitée, voire interdite, si la Wallonie veut promouvoir une démarche de qualité ?

Pour revenir aux exploitations touchées par la fraude, car il s'agit bien d'une fraude dont sont victimes nos producteurs puisqu'ils n'ont évidemment pas été avertis de cet ajout non conforme à la réglementation, pouvez-vous nous faire le point sur la mise en place des mesures de soutien à leur égard ? Où en sont les démarches de dédommagements ?

Par ailleurs, quel est le traitement réservé aux carcasses des poules pondeuses gazées ? Quel est le coût de ce traitement ? Qui paiera finalement la destruction de ces poules pondeuses ? Pouvez-vous me préciser ce qu'il en est de la vente éventuelle de viande, notamment les poules de réforme et de sa traçabilité, puisque depuis septembre 2016 il est apparu que la fraude au fipronil existe au moins depuis ce moment ? Pouvait-on assurer une traçabilité des carcasses des poules de réforme ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, je serai très synthétique. J'en avais déjà parlé lors des discussions que nous avons eues en commission concernant la crise du fipronil.

Actuellement, il est vrai que la Région wallonne est représentée au sein des instances de l'AFSCA par un agent désigné au sein du Comité consultatif, mais selon mes informations, cet agent ne proviendrait pas des services de l'agriculture, mais de la santé.

De plus, il semble fort accaparé par d'autres fonctions. Ne conviendrait-il pas de procéder à son remplacement afin que le représentant de la Région soit un agent maîtrisant les enjeux des dossiers de diversification agricole et les différentes crises qui peuvent se présenter ?

Plus globalement, je souhaite une association différente des régions à la gestion de l'AFSCA. Ne pensez-vous pas finalement que nous devrions, les Régions – quand je dis « les Régions », c'est-à-dire les trois Régions – exiger notre présence au Comité scientifique afin de pouvoir participer à la rédaction des cahiers des charges et s'assurer que ceux-ci n'entravent pas la diversification de nos producteurs et soient le plus proches possible aussi de la réalité que nous avons vécue durant cet été ?

Envisagez-vous de porter le point de l'association des Régions lors d'une prochaine réunion du Comité de concertation avec votre collègue du Fédéral ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, Messieurs les Députés, nous avons longuement discuté en commission le 6 septembre du manque de communication de la part des services fédéraux et de l'AFSCA, en particulier dans cette crise du fipronil.

Je maintiens absolument toutes les informations que j'ai communiquées, bien entendu, à cette occasion à savoir que je n'ai été informé ni officiellement ni officieusement par quelque ministre que ce soit de ce qui arrivait. Je vous ai indiqué, et mon collègue M. Di Antonio l'a confirmé, que finalement la manière dont la Wallonie a été informée l'a été à travers une communication de l'AFSCA en direct, vers les agents de la DGO3 en charge de l'environnement par un courriel, étant donné la problématique potentielle des fientes.

Je ne vais pas redire tout ce que j'ai développé lors de cette commission du 6 septembre. Comme je m'y étais engagé dans la suite de cette réunion de commission, j'ai présenté un point au groupe de travail permanent de la Conférence interministérielle de politique agricole qui s'est tenue le 21 septembre dernier afin de veiller à un réel transfert d'informations entre acteurs.

Je souhaite, en effet, que tout soit mis en œuvre pour que tel imbroglio ne se produise plus. L'AFSCA devrait mettre en place un groupe de travail dans le cadre de l'arrêté fipronil qui pourra aborder la communication de crise.

Je souhaite qu'effectivement ce problème de manque de communication ne puisse jamais plus survenir.

De mon côté, j'ai pris une série de mesures dans les heures qui ont suivi l'annonce de cette crise afin d'assurer un service personnalisé d'assistance aux producteurs victimes de la fraude.

Vous savez que j'ai notamment mis en place une cellule de crise avec une personne qui a assuré et qui assure toujours, au jour le jour, un travail de soutien aux éleveurs, travail fort apprécié par les éleveurs concernés. Ce travail a notamment permis, avec mon administration, de jouer chaque fois que nécessaire le rôle d'interface et puis aussi de constituer les dossiers d'indemnisation.

J'ai participé à la *task force* fédérale, j'ai concerté le secteur ; je me suis rendu dans des exploitations impactées.

J'ai aussi décidé de débloquer des moyens pour que chacun des éleveurs impactés puisse être aidé en urgence afin de répondre aux difficultés de trésorerie rencontrées. Les éleveurs qui en ont fait la demande ont reçu, le 4 septembre, un montant de 15 000 euros.

Lors d'une réunion de concertation avec le secteur, j'avais invité mon collègue, le ministre de l'Économie, qui de son côté a fait approuver par le Gouvernement, une intervention dans son département dans le cadre de la possibilité de prêts et j'avais également invité les représentants de mon collègue le ministre de l'Environnement qui est chargé de la problématique éventuelle des fientes et celui-ci a fait prendre, par le Gouvernement, une mesure qui l'autorise à prendre en charge sur le compte de la Région wallonne, le coût de destruction des fientes. C'est un montant qui, budgétairement, sera sans doute moins important que ce qu'il avait été imaginé au départ parce que toute une série d'analyses sont toujours en cours.

Il y a une procédure qui a aussi été enclenchée par M. Di Antonio auprès de la Commission européenne pour valider cette mesure parce que s'il s'agit évidemment d'une aide d'État, on est dans une mesure qui prend plus de temps que la mesure que j'ai prise d'aide en trésorerie qui est considérée comme une aide dans le cadre des règlements d'aide *de minimis*.

Ce dossier est suivi vraiment au jour le jour. À l'heure où je vous parle, on m'indique qu'en théorie il n'y aurait plus d'élevage qui serait bloqué pour le moment au niveau wallon, mais il y aurait toujours trois élevages vides dont l'AFSCA doit évaluer si les bâtiments sont conformes pour accueillir de nouvelles poules, car il peut toujours y avoir un risque de recontamination, le fipronil étant relativement rémanent.

Je vous ai dit que nous maintenions bien entendu le service personnalisé de soutien permanent à chacun des éleveurs de notre secteur avicole.

Nous avons aussi pris la décision au niveau du Gouvernement d'organiser un marché pour la désignation d'un avocat pour que nous puissions nous constituer parties civiles. J'ai oublié de préciser tout à l'heure, par rapport au coût de l'évacuation de la destruction des fientes que nous intervenions pour autant qu'il n'y ait pas une assurance qui puisse prendre en charge au bénéfice des éleveurs et que si nous devons intervenir, nous allons bien entendu tenter de récupérer auprès du ou des responsables les montants que la Wallonie aura dégagés.

Cela vaut, bien entendu, pour l'ensemble du préjudice subi également par la Wallonie dans la mesure

où nous voulons faire valoir nos droits à côté d'ailleurs des droits de nos éleveurs.

En ce qui concerne les mesures d'indemnisation fédérales, le Fédéral étant compétent – je vous le rappelle – pour cette matière, je précise, pour autant que de besoin, que c'est sur une partie des réserves de l'AFSCA que le Gouvernement fédéral a décidé d'intervenir et qu'il y a un processus de modification législative qui est en cours pour permettre l'indemnisation que le Gouvernement fédéral espère avec nous la plus rapide possible.

Par rapport au fonctionnement de l'AFSCA, je vous rejoins, M. Arens, dans le fait qu'il est indispensable que l'AFSCA prenne réellement en considération les spécificités de l'agriculture et de la transformation wallonne.

Nos produits sont différents de ceux qui sont produits en Flandre. Notre artisanat est encore très développé et les recettes préconisent par exemple du lait cru ou de l'utilisation de matériel traditionnel en bois. Nous sommes bien loin de la transformation industrielle de milliers de litres de lait, par exemple.

Je souhaite réellement que les dispositions soient prises au niveau fédéral, pour assouplir davantage la législation afin qu'elle prenne en considération la réalité de nos artisans transformateurs. Il est donc nécessaire de prendre les décisions en intégrant la prise de risque face aux volumes de production.

Je ne veux, en aucun cas, prendre de risque pour la santé des consommateurs, mais je pense qu'une rigidité administrative est actuellement responsable d'une industrialisation des processus de fabrication, laissant les artisans détenteurs d'un réel savoir-faire sur le carreau et nous ne pouvons le tolérer.

Je m'engage à continuer à travailler pour que les dispositions soient prises pour lever un maximum de freins à la diversification pour nos producteurs. J'ai d'ailleurs tenu une réunion de travail très récemment encore avec la responsable de DiversiFerm à ce sujet. Je veux que les décisions de l'AFSCA ne soient plus un frein au développement de filières wallonnes de qualité.

Concernant la représentation de la Région au comité consultatif de l'AFSCA, je vais proposer au Gouvernement, en concertation avec ma collègue, Alda Greoli, de désigner deux agents de la DGO3 qui sont familiers de cette matière, respectivement comme effectif et comme suppléant.

Par rapport à l'organisation générale et au positionnement de l'AFSCA, je dirai deux choses : il est, pour moi, déterminant que ce soit d'abord au niveau de l'intégration européenne que les choses se fassent, à la fois au niveau de la rapidité en urgence de la circulation de l'information, et puis, surtout, du paramétrage des analyses, que l'on ait les mêmes critères, que l'on ait les mêmes paramètres d'analyse et que l'on puisse, puisque les produits n'arrêtent pas de circuler au-delà des frontières, très vite pouvoir réagir en cas d'urgence.

Deuxième élément, je pense que le débat sur une régionalisation ou non de l'AFSCA n'est pas le débat important. Je l'ai dit, le débat important est à la fois sur ce que je viens de dire au niveau européen, mais aussi sur une meilleure prise en compte de nos besoins et de nos réalités économiques et artisanales.

Là, cela postule de toute façon, régionalisation ou pas, qu'il y ait une meilleure association des Régions à la définition des priorités de l'AFSCA et des procédures qui sont mises en place au niveau de l'AFSCA.

Je m'exprime évidemment à titre personnel, mais c'est un combat qui réunit beaucoup d'entre nous. Il y va, je pense, de la mise en avant de notre modèle agricole et artisanal.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Je vois que vous ne me répondez pas, finalement, sur la destruction des carcasses. Qu'en est-il puisque j'avais une série de questions sur ce point et vous ne m'avez pas répondu ?

Comment a-t-on pu assurer la traçabilité ? Que s'est-il passé avec la viande éventuelle des poulets de réforme ? Puisqu'il apparaît que cette crise est ancienne.

Sinon, je peux effectivement vous suivre et je me réjouis des processus mis en place pour, d'une part, soutenir les éleveurs et, d'autre part, assurer le recouvrement des coûts de destruction pour que finalement cela ne retombe pas sur les producteurs et que le cas échéant, on puisse réellement récupérer les frais auprès des responsables de cette fraude dont on entend plus parler. Je ne sais pas où en sont les procédures en justice.

Mais est-ce que vous pouvez compléter ? Par rapport au renforcement de la qualité des produits, vous ne m'avez pas répondu non plus. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est ? Parce que ce n'est pas rassurant si vous ne me répondez pas alors qu'on sait qu'il y a toujours des produits au fipronil qui circulent, des produits alimentaires qui circulent. Qu'en est-il notamment de ces carcasses ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je vais ajouter deux ou

trois éléments, mais sans m'étendre, dans la mesure où je me suis déjà largement expliqué sur deux ou trois des éléments que vous évoquez le 6 septembre.

Je ne peux pas vous dire pour le moment parce que je n'ai pas les données, la part des volailles qui auraient été complètement détruites et d'autres qui ne l'auraient finalement pas été parce qu'elles auraient été déclarées propres à la consommation. Je demanderai les éléments, mais vous savez bien qu'il n'y a pas un élément qui vient sur le marché si, au niveau de la santé publique, il n'est pas garanti.

Il existe une série de produits dérivés – là je suis dans les produits dérivés, je ne suis pas au niveau de la problématique de la viande – dont certains pays ont décidé le retrait automatique et au niveau des autorités fédérales, ce processus de retrait systématique n'a pas été appliqué dans la mesure où, du point de vue de la sécurité sanitaire, ils estimaient que le taux de présence du fipronil était tellement infime qu'il était très largement en dessous des doses à risque.

Je redis ce que j'ai dit le 6 septembre et ce que j'ai dit à d'autres reprises : je considère, pour ma part, que ce qui est le plus important c'est de donner une information complète et transparente au consommateur. Je ne porte pas de jugement sur le fait de retirer ou non systématiquement un produit dérivé dans la mesure où il y a un tout petit peu de présence, dans la mesure où au niveau scientifique on assure que cela ne présente aucun risque.

Je ne porte pas ce jugement-là, par contre, je suis demandeur et déterminé à faire valoir cette demande parce que chaque fois qu'il y a le moindre risque, il faut qu'il y ait une communication complète et transparente sur la totalité des lots sur lesquels il peut y avoir, en tout cas, la présence d'un produit qui ne doit pas se trouver dans le circuit alimentaire.

Là, je pense que notre devoir de responsable politique est d'être intransigeant à cet égard.

Vous avez évoqué un autre problème.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Les recours aux produits semi-industriels, les œufs dans la chaîne alimentaire, les œufs liquides. Globalement, comment tire-t-on les leçons ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Vous m'avez posé une question, que je ne vais pas qualifier de tordue, parce que ce serait mal vous juger, vous n'êtes pas comme cela : « Qu'avez-vous fait depuis ? » Je caricature un peu, mais vous demandez ce que j'ai fait depuis pour faire primer la qualité des productions alimentaires. Je vais vous dire : « Qu'a-t-on fait ensemble au niveau de la Wallonie depuis très longtemps pour donner priorité à une agriculture de qualité » ? Ce qui a été fait, c'est beaucoup de choses. Ce qui a notamment été fait, c'est dans le cadre, à la fois des aides PAC, par exemple, des aides à l'investissement et à l'installation, c'est refuser d'aider des circuits complètement industriels et de réserver les aides au niveau d'entreprises à taille humaine et qui misent sur la qualité.

Ce qui a aussi été fait, vous le savez, c'est de réserver dans nos budgets, à la fois européens qui nous échoient et wallons, une large part, sans doute proportionnellement à une des plus larges en Europe, des budgets disponibles à l'agriculture biologique. C'est aussi de valoriser, chaque fois que possible, en encadrant de manière personnalisée toutes les filières, les filières de qualité. Ce n'est donc pas un hasard si, finalement, parmi les 70 exploitations agricoles wallonnes, il y en a une large majorité qui a misé sur des filières de qualité. C'est de plus en plus le cas comme cela.

Encore juste un mot, les visites que j'ai faites m'ont d'ailleurs donné l'occasion de rencontrer des aviculteurs qui avaient fait le choix, tout en étant encore dans des filières élevage à cage, de passer à un élevage soit au sol, soit à un élevage en plein air. Ce qu'il s'est passé a d'ailleurs accéléré leur souci de changement.

Cela fait depuis longtemps que la Wallonie a fait le pari d'une agriculture de qualité, qui mise plus sur la différence que sur le volume. Je pense que c'est un choix judicieux parce que de toute façon on ne sera jamais compétitif sur l'industriel par rapport à d'autres régions ou à d'autres pays dont les conditions salariales, climatiques ou foncières sont totalement différentes des nôtres. On doit continuer à travailler sur la qualité et c'est notre détermination.

M. le Président. - Si j'ai bien compris, nous sommes bien sur les répliques. Il est hors de question que l'on réinterroge le ministre. Étant donné que les parlementaires ont le dernier mot, je pense que vous aviez terminé votre réplique ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre sur ces précisions. Je trouve très interpellant que le suivi des carcasses ne soit pas fait de manière, que vous ne puissiez pas à ce stade, aujourd'hui, donner les informations sur la viande et sur la manière dont les filières de viande ont été écoulées ou pas et ce qu'il en a été fait.

Par rapport à l'utilisation des produits et la démarche de qualité, j'entends bien ce qui est fait et je les connaissais. Je remercie le ministre de rappeler ces démarches de qualité au niveau de la production. Ce sur quoi je pense qu'il faudra encore pouvoir travailler, c'est sur l'utilisation des produits, et notamment des ovo produits dans le secteur HORECA et que nous puissions, le cas échéant, utiliser les instruments qui

sont du ressort de la Région wallonne, notamment les cahiers des charges, pour renforcer encore l'utilisation des produits de qualité issus du terroir wallon et produits localement, de manière à rassurer vraiment les chaînes les plus courtes et à pouvoir, de ce fait, rassurer les consommateurs.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie le ministre pour se répartie de la réponse concernant l'AFSCA dont je suis très heureux de voir qu'il est d'accord pour dire qu'il faut, bien sûr, d'abord, une meilleure communication, puisque cela n'a pas été suffisamment bien fait lors de la crise du fipronil, mais qu'il faut une meilleure association, une association plus forte des Régions à la définition de la politique qualitative de l'AFSCA.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je ne voudrais pas que parce que je n'ai pas reçu du Fédéral une statistique précise sur la valorisation ou non des carcasses, l'on fasse peur aux personnes. Ce qui de toute façon est mis sur le marché à destination des consommateurs, c'est un produit qui ne peut être qu'un produit qui est sain et qui est sécurisé sur le plan sanitaire. La seule lacune, c'est que je n'ai pas reçu, pour l'instant, de l'AFSCA la totalité des données.

M. le Président. - Je suis vraiment trop large. Très sincèrement, c'est la dernière fois que je le fais.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je continue à dire que c'est bien cela qui pose problème. Cela doit évidemment entrer en ligne de compte dans la dénonciation des systèmes de communication avec l'AFSCA.

(M. Onkelinx, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'IMPACT DE LA SÉCHERESSE DU PRINTEMPS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région de M. Desquesnes, sur « l'impact de la sécheresse du printemps ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, l'important déficit de précipitations que nous avons connu au printemps et au début de cet été a fait peser de nombreuses craintes sur le secteur et la qualité des productions agricoles. On a même craint à un moment donné que ce soit la même situation que celle que l'on avait connue durant l'été 1976. Heureusement, des précipitations sont survenues durant le mois de juillet et le mois d'août, au détriment certainement du secteur touristique, mais au bénéfice du secteur agricole.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, que l'on puisse faire le bilan sur l'impact de la sécheresse sur les récoltes.

Y a-t-il eu chute de production ? Réduction de production ? Quels sont les secteurs les plus touchés ?

On sait qu'une première aide de 6,5 millions d'euros avait été libérée dès le mois août, en tout cas sur le plan budgétaire. Ces aides ont-elles pu être concrétisées ? Les montants suffiront-ils ? Auquel cas, peut-être qu'à l'occasion des travaux budgétaires, vous avez pu remettre un peu de moyens pour la suite et répondre aux interventions.

Les commissions communales de constat au dégât des cultures ont-elles pu, globalement, se réunir ? Tout s'est-il bien passé dans l'ensemble des communes ? Y a-t-il déjà des demandes d'indemnisation qui sont rentrées ?

Certains agriculteurs émettent la crainte que les éventuels paiements prennent un temps trop long. Pouvez-vous nous rassurer ou nous assurer que tout sera mis en œuvre pour procéder à une liquidation rapide des différents montants, y compris peut-être cette année ?

Deux communes, Mont-Saint-Guibert et Raeren, avaient été exclues par la première analyse de l'IRM. Vous aviez indiqué avoir demandé une nouvelle analyse de ces deux situations, avez vous des informations à nous donner particulières par rapport à ces deux communes qui étaient hors zone ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, j'ai déjà expliqué à de nombreuses reprises, en réponse à des questions parlementaires écrites et orales, les critères auxquels devait répondre un phénomène naturel à l'origine de dégâts importants aux cultures ou récoltes, pour être reconnu comme calamité agricole : caractère exceptionnel de l'événement, montant des dégâts et intensité des dégâts. Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce volet.

La nouvelle réglementation relative aux calamités agricoles a confirmé ces critères objectifs, tout en modernisant et simplifiant l'ancienne procédure.

Toutefois, la date de survenance de la sécheresse est antérieure à la date d'entrée en vigueur du nouveau décret, à savoir le 1er juin 2017, et c'est donc l'ancienne procédure qui doit être appliquée.

Dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, les seconds constats, au moment de la récolte, permettront la vérification des critères financiers de reconnaissance et la confirmation de la diminution de la production due à la circonstance exceptionnelle.

La procédure prévoit que ce sont les agriculteurs qui sollicitent les autorités communales pour convoquer la commission de constat. Mon administration a multiplié, à ma demande, les informations à destination des communes pour qu'elles répondent au mieux aux appels des agriculteurs concernés. Selon mes renseignements, il ne semble pas y avoir eu de cas où les communes n'auraient pas répondu aux demandes des agriculteurs. Des retards de convocation ont pu être constatés et il est étonnant de noter que de nombreuses communes n'ont convoqué les commissions qu'après la publication de l'avis de l'IRM concernant le caractère exceptionnel de la sécheresse.

À ce jour, mon administration a connaissance de la convocation de 220 commissions communales et les 121 procès-verbaux de commissions concerneraient près de 3 000 agriculteurs. Il s'agira d'un travail considérable d'encodage, de vérification et de calcul des éléments qu'ils contiennent.

Des procès-verbaux introduits, on peut déjà conclure que ce sont principalement les prairies qui ont connu l'impact le plus important suite à la sécheresse.

Pour les céréales, à quelques exceptions près, les rendements de la moisson sont bons, largement au-dessus de ceux de 2016, et la qualité est largement supérieure.

Peu de céréaliculteurs ont demandé un second constat.

Pour les autres cultures, à la lecture des différents rapports dont nous disposons, la météo plus humide des mois de juillet et août a permis pas mal de rattrapages.

Par exemple, pour les pommes de terre, on constate un rendement supérieur à la moyenne des dix dernières années, clairement supérieur aux deux dernières années et les conditions de récolte sont absolument excellentes.

Sur base des informations de l'IRBAB, il apparaît que les prélèvements de betteraves effectués jusqu'au début du mois de septembre, l'augmentation journalière du rendement du sucre par hectare et par jour a été très élevée et la production serait supérieure à celle des moyennes des cinq dernières années. Il est à noter que des pertes importantes ont été constatées dans les cultures de pépinière avec de très mauvaises reprises en partiel de multiplication, ce qui provoquera des pertes de volumes commercialisables dès la fin de cette année.

De même, les teilleurs se plaignent de la faible proportion de fibres longues dans les lins récoltés. Les disparités régionales et entre parcelles sont parfois très importantes, mais cela, comme chaque année pour n'importe quelle culture et indépendamment des éléments climatiques. Il est bien entendu, par ailleurs, que les dispositions budgétaires sont prises pour faire face aux dégâts qui devront être estimés.

Je lancerai la procédure en reconnaissance devant le Gouvernement dès que j'aurai bien entendu la vérification par l'administration de l'existence du critère « économique », mais on sait que cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour toutes les informations qu'il a transmises concernant la mise en œuvre des procédures et la mobilisation de l'ensemble de ses services.

Il y a un élément dans la réponse qui m'a, toutefois, interpellé : c'est le fait que certaines communes n'ont convoqué leur commission communale de dégâts aux cultures qu'après la publication au *Moniteur belge* de l'arrêté reconnaissant les calamités agricoles.

Je pense que l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation est sans doute la bonne occasion, Monsieur le Ministre, pour que vos services organisent à l'attention des responsables communaux des différents services agricoles locaux une séance d'information pour qu'effectivement ils soient correctement informés des nouvelles procédures et que lors de la survenance, le plus tard possible, d'un tel événement climatique, l'ensemble des acteurs de terrain soit au taquet pour pouvoir réagir aux possibilités d'indemnisation des acteurs et des exploitants agricoles.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA PLACE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du

Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la place de l'agriculture biologique en Wallonie ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, au gré des communications, on peut se rendre compte que nous avons donc trois gouvernements wallons qui ont chacun leur vision de la place de l'agriculture biologique en Wallonie.

Le premier Gouvernement, celui de Carlo Di Antonio, veut une Wallonie 100 % bio en 2026.

Le deuxième Gouvernement, celui de Willy Borsus, qui estime que « le cdH se plante dans sa vision de l'agriculture » et plus particulièrement au sujet de la filière de l'agriculture biologique. « En surdéveloppant le bio, on va saturer le marché. En imposant des nombres et des objectifs irréalistes, on s'attaque à l'agriculture classique. Les ministres régionaux vont mettre en difficulté et le bio et le conventionnel ».

Enfin, nous avons le troisième Gouvernement wallon, celui de René Collin, ce Gouvernement veut 18 % de fermes bios en 2020.

Monsieur le Ministre, ma première question est toute simple. Ce Gouvernement a-t-il une vision claire et consensuelle de la place de l'agriculture biologique en Wallonie ? Ou alors, allons-nous devoir, jusqu'à la fin de la législature, naviguer à vue entre les différentes expressions que l'on soit ministre de l'Agriculture, de l'Environnement ou même ministre-président ?

Le cas échéant, pouvez-vous nous rappeler ou nous donner, elle a peut-être évolué, votre vision de l'agriculture biologique ?

Qu'en est-il du plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 adopté en 2013 ?

Enfin, et ce sera ma dernière question, que répondez-vous au Ministre-Président qui estime que vous allez mettre en difficulté l'ensemble de la filière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, il va falloir mettre vos archives à jour parce qu'il y a deux éléments que vous avez oublié de mentionner. L'un qui est une décision du Gouvernement wallon, décision importante du 24 novembre 2016, je vais y revenir, de l'ensemble du Gouvernement wallon, décision qui n'a pas été remise en cause. L'autre élément et c'est plus normal que cela vous ait échappé, c'était l'ouverture récente du Salon Valériane au cours de laquelle nous étions quatre ministres du Gouvernement présents en portant le même message de soutien à l'agriculture biologique à savoir mes collègues Borsus, Crucke et Di Antonio que j'accompagnais.

S'il fallait donc le confirmer, il y a un et un seul Gouvernement wallon. De même, il y a un seul ministre wallon de l'agriculture. Enfin, il y a un seul plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020.

Ce dernier a en effet été développé en 2013. Le plan stratégique, dès son adoption, définit des objectifs et des indicateurs précisément chiffrés.

Mi-2016, une procédure a été initiée en vue d'évaluer à mi-parcours la mise en œuvre du plan stratégique, puis d'en améliorer le contenu en prenant en compte le résultat de l'évaluation, l'évolution du secteur et les nouvelles demandes qui apparaissent auprès des parties prenantes. À cette occasion et sur base des éléments que je viens de citer, j'ai en effet décidé de revoir à la hausse les objectifs à savoir atteindre en 2020 : 18 % de la surface agricole utile et non 14 %, comme cela était prévu ; 2 000 exploitations agricoles au lieu des 1 750 initialement annoncées.

De même, j'ai souhaité faire progresser le pourcentage de la part de marché des produits frais en Wallonie en le portant à 6 % et non à 4,1 %.

Ces chiffres qui représentent des objectifs précis, officiels, ont été adoptés, sur ma proposition, par le Gouvernement du 24 novembre 2016.

La demande de nos concitoyens wallons en produits bios est en pleine croissance et actuellement nos producteurs peinent à suivre cette évolution et à couvrir ces besoins. Les vendeurs font donc appel à des produits importés. Il s'agit de surcroît d'un marché à fort potentiel pour nos producteurs et transformateurs wallons qui veulent saisir cette opportunité.

Le soutien du développement de la production biologique s'appuie essentiellement sur quatre piliers : la recherche, le soutien technique aux producteurs, l'enseignement et la formation et la promotion.

Aucune des actions mises en œuvre dans ce contexte ne peut s'apparenter à une attaque de l'agriculture non biologique.

Je crois d'ailleurs fermement qu'il y a place en Wallonie pour divers modes de production, bio et non-bio et que ce qui est utile pour la production bio l'est aussi pour l'agriculture conventionnelle. Vous ne m'avez d'ailleurs jamais entendu opposer les modèles et jamais je ne le ferai.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Tout comme vous ne m'avez jamais entendu opposer l'agriculture conventionnelle avec l'agriculture biologique.

Je n'avais pas tout à fait été distrait et je me rappelle très bien des décisions – et vous l'avez rappelé : 18 % de fermes bios, 2 000 exploitations agricoles bios à l'horizon 2020, mais, évidemment, ma question je la formulais à dessein – et je viens de revoir les différents articles, puisque vous m'avez dit que mes informations n'étaient plus à jour – et malgré cette décision, il y a eu dans l'expression des uns et des autres, notamment M. Di Antonio, qui est coutumier des éléments de langage, qui laissaient croire que la volonté du Gouvernement – en tout cas, la sienne, mais il fait partie du Gouvernement – était d'aller au-delà de ce que vous aviez annoncé.

Dès lors, j'entends que René Collin, Ministre de l'Agriculture, nous rappelle les balises : 18 % de fermes bios en 2020, 2 000 exploitations agricoles bios à l'horizon 2020. Je serai, évidemment, très très attentif, à l'avenir, à l'expression d'autres membres du Gouvernement qui viendraient non pas corroborer, évidemment, mais qui viendraient en tout cas contrarier et aller à l'encontre des garde-fous que vous venez de rappeler ici en commission.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'AUDIT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA GESTION DU CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES (CRA-W) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'audit de la Cour des comptes sur la gestion du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, cela ne vous a pas échappé, j'imagine, chers collègues, et M. le Ministre non plus, que nous avons dans notre arriéré le rapport d'audit de la Cour des comptes, qui a été adopté le 11 juillet dernier. Il portait sur l'organisation et la gestion des missions statutaires du Centre wallon de recherches agronomiques. L'audit a porté sur l'organisation du centre, la gestion de ses activités transversales, le pilotage de ses activités de recherche.

Cet audit est particulièrement sévère, il met notamment en évidence les difficultés avec un cadre du personnel déficient, puisqu'il n'est rempli qu'à 70 %, d'assurer les missions de contrôle. Il pointe aussi le flou et le non-chiffrage des objectifs politiques définis par le Gouvernement, ce qui rend finalement l'étude d'efficience du centre impossible, selon la Cour des comptes, ou encore le manque de transparence dans les sources de financement des activités. Les activités publiques et privées du Centre de recherches agronomiques ne sont pas différenciées, ce qui, pour la Cour des comptes, rend impossible l'évaluation de l'efficience de l'action publique.

Pouvez-vous nous préciser quelles sont les décisions que vous avez prises et celles de la direction du CRA-W pour répondre à cet audit, bien que nous ayons votre réponse dans le document qui nous a été remis ? Entre-temps, avez-vous fait d'autres démarches ?

Il me revient aussi qu'une modification du cadre est envisagée. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, un premier volet du rapport de la Cour des comptes traite de la gestion transversale des activités du centre. Il confirme les observations et recommandations des rapports précédents de la Cour. Un plan d'action a été établi en réponse à ces recommandations. Sa mise en œuvre est suivie par une *task force* comprenant l'Inspection des finances et la Cour des comptes. Les réponses se mettent donc progressivement en place.

Le second volet porte sur les missions du centre. La Cour signale deux difficultés : le manque de lien entre les objectifs opérationnels du centre et les objectifs stratégiques du Gouvernement, d'une part, et le manque de transparence financière, d'autre part.

La structuration des activités de recherche du Centre wallon de recherches agronomiques a été présentée à votre commission par le directeur général du CRA-W lors de son audition du 12 juin 2017.

Selon cette approche, les projets de recherche du CRA-W, quelles que soient leurs sources de financement, doivent montrer en quoi ils contribuent à l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs du Plan triennal de recherche, le PTR, et doivent démontrer leurs cohérences et leurs complémentarités avec les autres projets en cours, au sein d'un même portefeuille de projet. De même, chaque projet comporte des indicateurs qui doivent permettre d'apprécier tant l'atteinte des objectifs propres au projet que la contribution du projet à l'atteinte des objectifs du PTR.

La distinction entre activités financées par la dotation, les conventions de recherche couvertes par des budgets externes ou le fonds Moerman et enfin les contrats de service est claire. Dans le cadre de son contrat d'administration, le directeur général veillera à développer une politique de prix réels pour les services, à savoir les coûts directs et les frais de fonctionnement transversaux liés à ces services.

Pour les autres recherches, financées par des fonds publics à des fins publiques, une telle distinction ne s'impose pas et serait même contre-productive en termes de rapport charge administrative/bénéfice.

En conclusion, les observations de la Cour des comptes établies sur la situation du centre en fin d'année 2015, début d'année 2016 sont en bonne partie déjà rencontrées. Celles qui ne le sont pas encore sont couvertes par le contrat d'administration du mandataire qui nous tiendra informés de l'état d'avancement.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses. Vous ne me répondez pas sur la modification du cadre dont on entend parler : 70 % du cadre qui n'est pas rempli, des enjeux en termes de gestion du personnel particulièrement importants sur lesquels je reviendrai.

Nous avons reçu effectivement le directeur général, il a mis en place toute une série de choses, mais il doit encore en apporter toute une série et ces enjeux sont importants.

Son contrat d'administration, nous l'avons reçu, mais à l'époque quand il est venu se présenter nous ne l'avions pas, donc nous n'avions pas pu l'interroger spécifiquement à ce niveau. Je pense important que nous nous penchions, le cas échéant, tous ensemble, ici, en commission, sur ce rapport d'audit, et que nous puissions avoir un échange de vues, y compris avec M. Poismans sur ce rapport et sur la cohérence de son contrat d'administration avec les enjeux qui sont identifiés par la Cour des comptes.

Je rappelle l'enjeu. Vous dites : « Les activités se mettent progressivement en place ». J'entends que, depuis que vous êtes là, Monsieur le Ministre, vous mettez en place un certain nombre de choses pour le CRA-W. Pour en remettre la saine gestion, notamment au niveau du personnel, il faut absolument que ce soit mis en œuvre. Il faut tenir compte et régler le problème de ce sous-effectif et de la difficulté de remplir le cadre en procédant au recrutement, parce que les missions du CRA-W sont importantes. On n'a de cesse de dire l'importance de l'enjeu d'une recherche qui soit en phase avec le relevé des défis de l'agriculture wallonne.

QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDES AU DÉVELOPPEMENT ET À L'INVESTISSEMENT (ADISA) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le traitement des dossiers de demande d'aides au développement et à l'investissement (ADISA) ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, je me permets de revenir sur les problèmes liés au traitement des dossiers visant à bénéficier d'une aide à l'installation et à l'investissement dans le secteur agricole.

Parmi ces problèmes, il me revient que les notifications de refus ne sont pas suffisamment motivées. En effet, le système de points, qui se veut pourtant un système de critères objectifs – et c'est là que je ne comprends plus rien, j'insiste vraiment sur cet aspect – dépend lui aussi du budget disponible par trimestre.

Il se fait que de jeunes agriculteurs qui ont introduit des dossiers ont vu leurs dossiers refusés, avis défavorable, pour cause de sélection budgétaire. Je n'avais jamais vu cela, parce que je pensais réellement qu'un dossier était en ordre et que, de ce côté-là, il n'y avait pas de problème ; peut-être quelques semaines ou mois de retard, mais pas ceci. Nous nous trouvons vraiment face à de jeunes agriculteurs qui sont en difficultés suite aux subventions qu'ils attendaient de la Région wallonne, puisqu'il y a un décret et eux ne sont pas censés savoir s'il y a assez ou pas assez de budget.

Monsieur le Ministre, je sais qu'ils peuvent réintroduire leur dossier, mais ils peuvent réintroduire leur dossier à condition de ne pas avoir évolué dans les travaux. Si, pour des problèmes de rentrée du bétail, ils ont dû commencer le chantier, d'office ils ne peuvent plus réintroduire.

Je vous demande vraiment d'être très attentif à cela, parce que je trouve inacceptable qu'à cause d'une politique régionale des agriculteurs soient réellement en difficulté financière.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député,

j'indiquais dans ma réponse du 20 avril dernier à Mme Brogniez qu'en ce qui concerne les dossiers d'installation, nous étions revenus au délai prévu par l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2015, à savoir notification avant la fin du trimestre qui suit celui de l'introduction du dossier. J'ai le plaisir de confirmer que ce rythme est maintenu et même s'améliore. En effet, les dossiers d'installations du second trimestre 2017 ont été notifiés le 11 septembre dernier, soit 19 jours avant la fin du délai.

Pour les dossiers d'aides à l'investissement, le retard de notification se résorbe progressivement. Si le retard était encore de 27 jours pour les dossiers du premier trimestre 2017, tout est mis en œuvre pour que les dossiers d'investissements du deuxième trimestre 2017 soient notifiés sans retard.

L'administration essaye de motiver le mieux possible les dossiers défavorables et, effectivement, certains dossiers sont refusés pour cause budgétaire, en application du système de sélection trimestrielle mis en place par la législation ADISA, suite – et j'insiste sur ce qui suit – aux exigences de la Commission européenne. C'est une des difficultés que nous avons depuis le début de cette programmation. Quoi qu'il en soit, tout dossier défavorable peut faire l'objet d'un recours dans les 45 jours de sa notification auprès du directeur de l'organisme payeur wallon. En conséquence, le retard de traitement n'a pas d'influence sur l'introduction des recours.

En ce qui concerne les paiements, ceux-ci sont effectués trimestriellement. Il y a déjà eu deux vagues fin mars et fin juin 2017. Le paiement de juin concernait près de 250 dossiers pour un montant de plus de 4,6 millions d'euros. D'ici la fin du mois de septembre 2017 – on y est donc –, une troisième vague de paiement sera effectuée et sera encore plus importante.

Les renforts annoncés à Libramont 2016 ont bien été engagés. Vous savez que j'ai également mis en place une *task force* de mi-janvier 2016 jusque fin juillet 2017 et d'autres renforts sont prévus à partir d'octobre 2017.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, je me permets quand même d'insister.

J'ai donc bien compris que pour les dossiers 2017, il y a réellement une avancée très importante, ce qui est bien et même très bien, mais je me rends compte que des jeunes qui ont introduit leur dossier en 2016 se sont vus refuser leur dossier précisément pour cause de sélection budgétaire. C'est ce que je ne comprends pas et que je trouve intolérable. Je vous demande donc de voir combien de dossiers sont concernés, car nous avons des jeunes agriculteurs qui sont réellement – et j'insiste – en difficultés financières.

J'insiste donc pour que vous demandiez à votre administration de faire un genre de récapitulatif pour voir combien de dossiers sont concernés et je vous demande de trouver une formule pour que ces agriculteurs puissent profiter de ces aides afin de pouvoir se lancer d'une façon sereine, dans ce métier d'agriculteurs.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES DISCUSSIONS AGRICOLES ET LE CETA »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les discussions agricoles et le CETA ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la mise en œuvre provisoire du CETA a eu lieu. Elle a été opérée le 21 septembre dernier.

Les craintes des secteurs agricoles sont vives. La plupart des droits de douane pour les produits agricoles seront supprimés dès l'entrée en vigueur de l'accord – 90,9 % des lignes tarifaires pour le Canada et 92,2 % pour l'Union européenne. Pour d'autres produits – les céréales, par exemple –, la suppression sera progressive, sur une période de trois, cinq ou sept ans selon les produits.

Bien qu'un certain nombre de produits jugés sensibles échappent à ce démantèlement, soit de manière générale soit sur base des contingents, les conséquences en termes de concurrence seront nombreuses.

Puisque l'agriculture a fait l'objet d'un point central dans les discussions au sein de l'accord intrabelge, mais aussi dans les positions de la Région wallonne et du Parlement wallon par rapport au CETA, nous sommes au courant. J'aurais voulu savoir comment la Wallonie s'est préparée à la mise en œuvre provisoire de l'accord.

En ce qui concerne les importations, pourra-t-elle mesurer les quantités et les types de produits d'importations canadiennes ? Sur quoi la négociation concernant les marges, entre producteurs et transformateurs a-t-elle abouti, puisque je vous rappelle que la mise en œuvre provisoire a été retardée suite à un conflit, une discussion notamment sur les produits laitiers transformés – les fromages, essentiellement ?

D'autre part, les importations seront-elles identifiables pour le consommateur ? À l'exportation, quelles sont les prévisions ?

Vous le savez, je ne doute pas que vous en ayez pris connaissance, le Sénat français vient de rédiger un rapport très critique sur les possibles impacts négatifs du CETA en matières agricoles, notamment. Il met en garde l'Union européenne sur divers aspects et particulièrement les « nouveaux » OGM, sur lesquels l'Union européenne ne s'est pas encore exprimée.

Le Canada a en effet décidé de ne pas les classer comme OGM.

Il s'agit des organismes obtenus grâce aux techniques les plus récentes de modification génétique – *gene editing* – qui seraient plus précises. Notamment, on opère une modification de la séquence d'un gène et sa suppression ou l'addition d'un gène étranger. Cette technique serait, d'après les tenants de cette technique, plus fiable. La fréquence des mutations secondaires est diminuée et la modification ne nécessite plus l'ajout d'un gène marqueur, par exemple, de résistance à un antibiotique.

Avez-vous pris connaissance de ce rapport du Sénat français ?

Comment l'analysez-vous ? Quelle est votre position en la matière et singulièrement, sur ces nouveaux OGM ?

Comment la Wallonie peut-elle assurer le contrôle des normes de qualité, de bien-être animal qu'elle a édictées ?

Enfin, quand les importations et exportations des produits agricoles commenceraient-elles ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, depuis l'annonce d'une conclusion à l'automne 2016, la mise en œuvre de l'accord CETA a fait l'objet de nombreuses consultations, notamment pour la détermination des seuils pour la sauvegarde agricole, dossier qui devrait aboutir prochainement.

Rappelons aussi que l'entrée en vigueur provisoire de l'accord ce 21 septembre 2017 ne concerne que les seuls aspects commerciaux.

Le suivi statistique des échanges bilatéraux s'opérera au niveau européen, avec l'aide des services des divers États membres. Quant au suivi de la qualité sanitaire et du respect des exigences de l'étiquetage des produits importés, il se fera sous contrôle des services compétents des États membres.

En ce qui concerne le suivi des normes de qualité et de bien-être animal, les dimensions internationales sont balisées par les engagements internationaux respectifs des parties et les développements bilatéraux des chapitres sur la coopération réglementaire, les entraves techniques aux échanges et le sanitaire et phytosanitaire.

Au niveau économique, il n'y a pas eu de négociation spécifique sur des marges entre producteurs et transformateurs que d'aucuns auraient considérée comme une forme d'entrave aux échanges.

Par contre, l'accord établit bien un cadre de convergence et de coopération réglementaires et la création d'un espace de transparence, à même d'assurer une pleine maîtrise des paramètres par les opérateurs.

Concernant le rapport français, son enseignement clé réside dans la constatation du manque d'ambition du CETA en matière d'environnement.

Ses conclusions en appellent donc à un « veto climatique » qui protégerait les parties contre tout contentieux lié à leurs mesures prises dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le temps éventuellement qu'elles négocient un accord spécifique complémentaire sur le sujet.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre. Je pense que si je suis aussi inquiète par rapport au contrôle des normes de qualité, c'est bien notamment parce que nous sommes encore en fin de crise du fipronil et vous pensez bien qu'il faut rester particulièrement attentif quant au contrôle et aux mécanismes pour organiser ce contrôle.

J'entends donc que les choses ne se feront qu'au niveau de l'État et donc, de la Belgique, mais j'invite la Wallonie et tous les services en particulier, pour tenter de cerner les flux de produits, tant à l'import qu'à l'export.

Enfin, effectivement, si le rapport du Sénat français met bien en évidence ces enjeux de véto climatique et de lien avec l'environnement, c'est bien aussi de ce rapport que j'ai extrait les interpellations sur ces nouveaux OGM auxquels je vous invite à être attentif et à vous pencher en posant des questions plus précises auprès de l'Union européenne.

QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES CONSÉQUENCES DES LÂCHERS DE PETIT GIBIER SUR LA BIODIVERSITÉ »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les conséquences des lâchers de petit gibier sur la biodiversité ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, la presse s'est à nouveau fait l'écho du lâcher de perdrix et de faisans, titrant « Plus de 100 000 faisans d'élevage sous les balles des chasseurs ».

Je vois que M. Mouyard est déjà fort intéressé par la question que je vais poser.

(Réaction de M. Mouyard)

On enregistre.

L'initiative, Monsieur le Ministre, que je viens de souligner, c'est cette pratique de lâcher de perdrix et de faisans. Pourtant, il semble que la population animale est fortement diminuée ces dernières années et pas à première vue en raison d'une surcharge, mais plutôt à cause des pesticides avec destruction de leur habitat et donc, du biotope.

Avec l'introduction du Code du bien-être animal annoncé pour fin 2017, n'y a-t-il pas là matière à contradiction dans la vision globale ?

Le lâcher au tir est sans conteste une forme de maltraitance animale sachant que ces volatiles élevés au contact de l'homme y sont habitués et méconnaissent le milieu naturel et sont donc des proies faciles, notamment pour les renards et autres petits carnivores.

L'argument d'aucuns selon lequel le lâcher de ces animaux permet un certain rééquilibrage de la faune ne tient absolument pas. Relâchés à l'approche de la période de chasse, les animaux ne savent pas s'accommoder à leur nouveau milieu et sont directement condamnés à une mort certaine sans compter les risques mutagènes avec les populations sauvages locales.

Ne pensez-vous pas que les perdrix et faisans sont aussi dotés d'une sensibilité et devraient dès lors être protégés de telles pratiques ?

Préserver la biodiversité, la faune et la flore, veiller à maintenir un équilibre naturel nécessitera de revoir le Code de la chasse et de redéfinir certains contours.

Vous êtes-vous concerté avec votre homologue, M. le Ministre Di Antonio ?

Cette matière est-elle à l'ordre du jour de prochaines discussions, et ce, avant l'introduction du Code du bien-être animal ?

Pouvez-vous nous éclairer sur les orientations que vous comptez prendre ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, le défi à relever aujourd'hui est de concilier agriculture rentable et faune sauvage, en impliquant, en partenariat, tous les acteurs dont particulièrement les agriculteurs. Le défi n'est donc pas seulement cynégétique, puisque toutes les actions doivent avoir aussi des effets bénéfiques sur la biodiversité, sur le paysage, sur le tourisme rural, en aidant l'agriculture à respecter les directives européennes comme la directive-cadre Eau, la gestion durable de l'azote, la réduction des pesticides, les contraintes Natura 2000.

Je salue le travail des conseils cynégétiques et certaines associations qui s'emploient à défendre les intérêts de la petite faune de plaine et qui font des efforts importants pour sensibiliser leurs membres à ces enjeux. J'ajoute que les chasseurs mènent aussi des démarches concrètes de restauration des biotopes.

Étant donné que les lâchers de petit gibier et de gibier d'eau ne sont pas soumis à autorisation, mes services ne disposent pas de données concernant le nombre total de faisans et de perdrix lâchés en Wallonie. Les chiffres cités proviennent vraisemblablement de l'AFSCA et concernent l'importation de ces oiseaux.

Le taux des oiseaux lâchés restant après la saison de chasse dépend de nombreux facteurs : techniques de lâcher et qualité des oiseaux lâchés, gestion des prédateurs, limitation ou interdiction de la chasse sur tout le territoire sur lequel les oiseaux se disperseront et, bien sûr, la qualité du biotope.

Il existe déjà toute une série de mesures agroenvironnementales et climatiques, les MAEC, qui favorisent justement la biodiversité en plaine et, plus spécialement, le maintien de la petite faune de plaine. Je pense en particulier à la MAEC 8 qui encourage l'aménagement de bande pour la faune et à la MAEC 7, qui encourage l'aménagement de parcelles aménagées dans le même but. Les outils existent et les différents acteurs – agriculteurs et chasseurs – doivent coopérer pour les mettre en œuvre avec l'aide des conseillers de Natagriwal.

Il existe des élevages en Wallonie, mais certainement pas en nombre. Ce type d'élevage n'étant

pas soumis à autorisation, il n'est pour l'instant pas possible de vous en donner le nombre exact.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Denis (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. C'est un peu une réponse de Normand, un petit peu de « oui », un petit peu de « non ». Je ne suis pas chasseur, donc je ne juge absolument pas les chasseurs. J'ai d'ailleurs de très bonnes relations avec des gens qui pratiquent cette discipline, je suis ici entouré…

(Réactions dans l'assemblée)

J'attraperai un coup de fusil tout à l'heure. Madame Ryckmans, défendez-moi.

(Réactions dans l'assemblée)

Il y a donc une certaine catégorie de chasseurs qui s'indignent de ces pratiques de lâchers, qu'ils estiment excessives et qui sont peu en lien avec une pratique raisonnée de la chasse. Eux-mêmes n'hésitent pas à dénoncer un véritable détournement de cette pratique sportive à des fins de business, des fins de bas affairisme. Vous avez des gens qui se servent de la chasse pour mener des affaires de manière plus ludique, voire gastronomique. Je veux m'en tenir à des réponses objectives et raisonnées pour permettre au petit gibier des plaines de se redévelopper. Je trouve qu'encourager les mesures agroenvironnementales au travers de sociétés cynégétiques, au travers de sociétés protectrices de l'environnement, c'est une bonne chose. Il est peut-être à regretter que pour pouvoir dynamiser la réapparition de cette faune locale, il n'y ait pas des formes d'élevage en Wallonie qui permettraient véritablement de travailler les essences locales, si l'on peut les appeler comme cela, de manière à éviter les risques de mélanges génétiques avec des espèces qui viennent parfois sinon de l'autre côté de la planète, parfois à plusieurs milliers de kilomètres d'ici.

Merci.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ EN WALLONIE ET L'ÉVALUATION DU RÉSEAU WALLONIE NATURE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'état de la biodiversité en Wallonie et l'évaluation du Réseau Wallonie Nature ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je pense que ce n'est un secret pour personne que la biodiversité décline malheureusement de manière inexorable en Wallonie. Malgré certains efforts entrepris depuis le début des années 90. C'est dû à différents éléments, le désintérêt, parfois l'ignorance, le faible investissement des politiques et d'autres mécanismes.

Vous savez que j'ai interrogé le ministre Di Antonio à propos du rapport de l'état de l'environnement wallon, puisque celui-ci était annoncé pour le mois de septembre. Je vous rappelle que normalement, c'est un rapport qui doit être élaboré tous les ans. Finalement, cela fait deux ans que nous n'en disposons pas. Le dernier dont nous disposons qui date de 2014, pour des données de 2013, montre bien que les indicateurs de la biodiversité étaient dans le rouge. Vous venez encore d'en donner un exemple. Il y a un manque de données scientifiques et de données sur les chiffres dont nous ne disposons pas, mais aussi un manque de données sur les savoirs qui sont détenus par les acteurs de la nature en ce qui concerne entre autres le lien entre la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes les plus communs, mais aussi les services qu'il procure ou les menaces qui pèsent sur eux.

Le Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature avait, sur le projet Réseau Wallonie Nature, également déploré qu'avec l'abandon d'un plan Nature, on perdait l'opportunité et je dirais presque la nécessité, d'établir un état des lieux de la biodiversité préalable à l'élaboration du plan. En élaborant ce projet Réseau Wallonie Nature et en abandonnant le plan Nature, la Wallonie a en quelque sorte raté l'occasion d'établir un état des lieux de la biodiversité préalable, ce qu'avait regretté à l'époque le Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature.

J'aurais voulu maintenant que vous puissiez nous indiquer quels sont les moyens humains et matériels que vous consacrez pour remédier à cette situation considérant l'absence d'information et l'absence de données sur les pratiques et sur l'état des populations.

Quelle est l'articulation entre le rapport sur l'état de l'environnement dont se préoccupe M. Di Antonio et l'état de la biodiversité tel qu'il figure sur le site Internet du SPW ? Les nouvelles données seront-elles aussi actualisées directement sur Internet ?

À quand un programme-cadre de recherche en matière de biodiversité ? À titre d'illustration, que devient, par exemple, la Plateforme Wal-ES qui devait permettre de développer une stratégie concertée et cohérente entre les universités, les administrations et d'autres acteurs de la conservation de la nature ?

En ce qui concerne le Réseau Wallonie Nature et compte tenu de ses objectifs fixés à l'horizon 2018, j'aimerais connaître les modalités d'évaluation. On parle d'un rapport annuel réalisé par la cellule d'animation. Qu'en est-il ? Quels seront les rôles des futurs pôles Environnement et Ruralité du Conseil économique et social de Wallonie ? Pouvez-vous aussi nous expliquer le lien entre les mesures du réseau et celles préconisées par les stratégies européennes et belges sur la biodiversité, en particulier les objectifs d'Aichi et à titre d'exemple, l'objectif de sauvegarder 17 % du territoire ?

Quelle communication sera-t-elle faite de ces objectifs du Réseau Wallonie Nature ? Selon quelles modalités ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, tout d'abord il faut savoir que la Wallonie dispose de nombreux réseaux d'observations et de mesures. Citons, par exemple, les réseaux de suivi systématique des mammifères, oiseaux, libellules ou encore l'inventaire permanent des ressources forestières.

Les synthèses sont réalisées selon une périodicité imposée par les directives européennes, selon un rythme adapté aux besoins de gestion, ou encore à la dynamique des espèces et habitats.

C'est d'ailleurs sur base des résultats de ces observatoires qu'est réalisé l'état de l'environnement par le Département de l'étude du milieu naturel et agricole, et ce, en collaboration avec de nombreux services de l'administration et acteurs et associations extérieurs.

Le Réseau Wallonie Nature « La nature partout et par tous » est en plein développement. De nombreux exemples existent : le fauchage tardif des bords de route, les PCDN, l'opération « 110 kilomètres haies », « Ose le vert », « Cimetière nature », « Sport nature », « Entreprise nature admise », les programmes LIFE, et cetera. L'évaluation sera effectuée au sein de chaque projet en temps voulu. Je tiens cependant à souligner la difficulté de réaliser un état des lieux de la biodiversité « avant-après ». Il faut du recul pour interpréter les données, à la lumière d'une multitude de facteurs, tels la météo, l'occupation des sols, l'intensité de certaines activités humaines, les cycles naturels, les multitudes d'espèces et niveaux d'analyses, par exemple.

Concernant la plateforme Wal-ES mise en place en juin 2014, c'est une interface entre le Service public de Wallonie et les universités. Elle est gérée par la Cellule de développement durable du SPW. Elle vise la création et la diffusion d'une série d'outils méthodologiques, d'aide à la décision publique, faisant usage de la notion de services écosystémiques. Elle est de la compétence de mon collègue, M. Di Antonio.

Enfin, les rôles des futurs pôles Environnement et Ruralité du CESW relèvent essentiellement de la fonction consultative telle qu'instituée par le décret du 6 novembre 2008, portant rationalisation de la fonction consultative, modifié par le décret du 16 février 2017, avec l'avantage certain de voir rassembler, en un seul pôle, les différents acteurs de la ruralité.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre. Je pense important de rappeler – vous l'avez dit – que le Réseau Wallonie Nature, c'est un ensemble de projets qui est sans doute très utile comme tableau de bord, mais il présente différent défaut.

On n'a pas les mesures déjà réalisées, on ne priorise pas les mesures et on ne les budgétise pas. Le fait que l'évaluation se fasse au sein de chaque projet empêche aussi une articulation et une cohérence dans l'efficience ou la pertinence des actions qui sont menées, ce qui pose évidemment un certain nombre de questions.

Je pense important que l'évaluation soit faite de manière plus cohérente, plus globale et que l'on puisse, de ce fait là, nourrir la stratégie belge de la biodiversité qui, faut-il le rappeler, a pour objectif de surveiller aussi les effets et les causes des processus des activités qui menacent la biodiversité, d'intégrer les risques nouveaux et immergeant et notamment les changements climatiques, puisqu'il faut pouvoir en surveiller les effets et il faut pouvoir comprendre l'ensemble des services écosystémiques qui sont rendus par l'ensemble des acteurs.

Dernière petite chose, Monsieur le Ministre, je trouve intéressant... Enfin soyez attentif, peut-être que le descriptif du Réseau Wallonie Nature qui est en ligne ne comporte pas toutes les pages. On n'y a donc pas accès. En ligne, on a accès qu'à 153 pages du rapport qui en compte normalement 230. C'est un élément qu'il convient de corriger pour montrer, notamment, l'intérêt que l'administration accorde à ces enjeux.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES SAUVAGES EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du

Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la protection des mammifères sauvages en Wallonie ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, en 2006, l'Union internationale pour la conservation de la nature faisait état du fait que beaucoup d'espèces d'animaux étaient menacées de disparition dans le monde et au fil du temps, la situation s'est malheureusement dégradée.

Certaines organisations en 2016 estimaient que 23 928 des 82 954 espèces évaluées étaient menacées d'extinction. La faune belge n'échappe malheureusement pas à ce triste constat.

Un mammifère sur trois est menacé en Belgique et 766 autres le sont même gravement par rapport à 1 029 espèces, ce qui représente à peu près le tiers. On peut citer, notamment, la loutre qui a quasiment disparu chez nous, le grand hamster, le chat sauvage.

Forcément, tout ceci est dû à la perte et à la dégradation de leur habitat.

Heureusement, des scientifiques, des bénévoles prennent des mesures pour essayer d'endiguer ce triste phénomène et j'aimerais savoir si au niveau du Gouvernement, si au niveau des mesures que vous prenez, il y a des éléments qui viennent en aide à ce phénomène pour essayer d'endiguer ces disparitions d'espèces animales. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, c'est évidemment un sujet qui mériterait des développements beaucoup plus longs que ce que je vais faire.

Je confirmerais d'abord que la loutre et le grand hamster sont effectivement les deux espèces de mammifères dont le statut est précaire depuis longtemps et le reste. Le hérisson est aussi une espèce préoccupante, il suffit d'en juger par la diminution des observations de dépouilles sur les routes.

Néanmoins, pour beaucoup d'espèces, la tendance est favorable, soit avec des effectifs très nettement en augmentation – par exemple, les cerfs, les chevreuils, sangliers, castors, renards –, soit avec un retour et un maintien à un bon niveau de conservation – par exemple, les blaireaux, fouines – soit encore avec une tendance à la hausse des effectifs, ainsi plusieurs espèces de chauves-souris, grands rhinolophes, barbastelles, et cetera.

L'augmentation des effectifs d'ongulés continue de poser problème, notamment au niveau des dégâts aux cultures, prairies et forêts, mais aussi au niveau de la flore et de la faune. Pour ces espèces, les plans de tir doivent maintenir le cap d'une diminution globale des effectifs. Les pratiques cynégétiques doivent aussi évoluer pour inverser la tendance.

En ce qui concerne la protection, les espèces sensibles sont soit protégées en vertu de la loi sur la conservation de la nature – chauves-souris, loutre, grand hamster, par exemple – soit classées « autre gibier », dont la chasse n'est pas ouverte – fouine, putois, hermine, belette, par exemple. Il n'y a pas lieu pour l'instant à mon sens de changer le statut légal des espèces.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :
- M. Lecerf, sur « la reconnaissance de la sécheresse exceptionnelle comme calamité agricole » ;
- Mme Poulin, sur « la présence du loup en Wallonie » ;
- M. Desquesnes, sur « le loup en Wallonie » ;
- M. Arens, sur « les lâchers de faisans et de perdrix » ;
- M. Dermagne, sur « l'impact de la réforme de la protection civile sur les zones rurales » ;
- M. Prévot, sur « l'avenir du chauffage au bois en Wallonie » ;
- M. Arens, sur « le label « Programme de reconnaissance des certifications forestières » (PEFC) » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :
- Mme Brogniez, sur « les aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole (ADISA) » ;
- M. Henry, sur « l'appel à projets pour la forêt de Saint-Michel-Freyr » ;

- Mme Lecomte, sur « la progression de l'échinococcose alvéolaire » ;
- Mme Brogniez, sur « la réparation des dégâts de sangliers dans les unités de gestion 5 (UG5) en zone Natura 2000 » ;
- Mme Brogniez, sur « le nouveau Code du patrimoine » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 35 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région
M. Jean-Pierre Denis, PS
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. François Desquesnes, cdH
M. Dimitri Fourny, cdH
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Déborah Géradon, PS
Mme Christie Morreale, PS
M. Gilles Mouyard, MR
M. Alain Onkelinx, Président
Mme Christine Poulin, PS
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADISA	Aides au Développement et à l'Investissement dans le Secteur Agricole
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CoDT	Code du Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
FDSS	Fédération des services sociaux
FJA	Fédération des jeunes agriculteurs
FUGEA	Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture ASBL
IRBAB	Institut royal belge pour l'amélioration de la betterave
IRM	Institut Royal Météorologique
LED	light-emitting diode (diode électroluminescente)
LIFE	L'instrument financier pour l'environnement
MAEC	mesures agroenvironnementales et climatiques
MIG	Milk producer Interest Group
NTF	Association des propriétaires de biens ruraux (forêts et de terres agricoles) en Wallonie
OGM	organismes génétiquement modifiés
ONG	organisation non gouvernementale
PAC	politique agricole commune
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de reconnaissance des certifications forestières)
PPE	Parti populaire européen
PTR	Plan triennal de recherche agronomique
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SPW	Service public de Wallonie
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAW	Union des Agricultrices Wallonnes